

## TABLE DES MATIERES

### Avant-propos

### Fiche descriptive de la Province du Nord-Kivu

## I. INTRODUCTION GENERALE

## II. ETAT DES LIEUX

### II.1. Etat des lieux politique et sécuritaire

#### II.1.1. Paix et sécurité

#### II.1.2. L'Etat et son autorité

#### II.1.3. La Diplomatie

### II.2. Etat des lieux économique, financier et monétaire

#### II.2.1. Cadre macroéconomique

##### II.2.1.1. Cadre macroéconomique national désintégré et instable.

##### II.2.1.2. Dépréciation du Franc Congolais

##### II.2.1.3. Quelques données macroéconomiques sur le Nord-Kivu

##### II.2.1.4. Faiblesse du budget de l'Etat et des réserves de change

##### II.2.1.5. Gestion des Finances publiques

#### II.2.2. Activité économique

##### II.2.2.1. Secteur primaire : RDC et Nord-Kivu

##### II.2.2.2. Secteur industriel : RDC et Nord-Kivu

##### II.2.2.3. Secteur de l'économie publique

##### II.2.2.4. Infrastructures

##### II.2.2.5. Secteur des services

### II.3. Etat des lieux social

#### II.3.1. Services sociaux de base

#### II.3.2. Emploi et revenu

#### II.3.3. Situation sociale des jeunes et des femmes

#### II.3.4. Sports et Loisirs

- II.4. Etat des lieux culturel
- II.5. Etat des lieux des technologies de l'information et communication
- II.6. Etat des lieux de la morale et de l'éthique publique

### **III. PRESENTATION DU PROGRAMME.**

- III.1. Options fondamentales et stratégie globale
  - III.1.1. Options fondamentales du Gouvernement central
  - III.1.2. Options fondamentales du Gouvernement du Nord-Kivu
  
- III.2. Le programme : Objectifs et Actions.
  - III.2.1. Consolidation de la paix et instauration de l'Etat de droit
  - III.2.2. Appui aux victimes des guerres et des catastrophes naturelles
  - III.2.3. Construction de l'Etat et restauration de son autorité
    - III.2.3.1. Administration
    - III.2.3.2. Diplomatie
  
  - III.2.4. La relance de l'économie et les 5 chantiers du Président
    - III.2.4.1. Cadre macroéconomique
    - III.2.4.2. Activité économique
  
  - III.2.5. Secteur social et culturel
    - III.2.5.1. Santé
    - III.2.5.2. Education et recherche scientifique
    - III.2.5.3. Habitat et cadre de vie
    - III.2.5.4. Emploi, salaire et sécurité sociale
    - III.2.5.5. Situation sociale des jeunes et des femmes
    - III.2.5.6. Sports
    - III.2.5.7. Culture et Arts
    - III.2.5.8. Médias et communication
    - III.2.5.9. Morale et éthique publique.

### **IV. COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME.**

- IV.1. Coût et financement
  - IV.1.1. Coût estimatif du programme
  - IV.1.2. Financement du programme

## **V. PROGRAMME D'URGENCE POUR LES 100 PREMIERS JOURS DU GOUVERNEMENT.**

- V.1. Situation de la Province à l'investiture du Gouvernement
- V.2. Contenu du programme d'urgence.

## **VI. SUIVI ET EVALUATION.**

- VI.1. Principes de base
- VI.2. Mise en œuvre
- VI.3. Suivi et évaluation
  - VI.3.1. Suivi du programme du Gouvernement provincial
  - VI.3.2. Evaluation du programme.
  
- VI.4. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation
  - VI.4.1. Organes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation
  - VI.4.2. Indicateurs de suivi et d'évaluation
    - VI.4.2.1. Suivi d'exécution
    - VI.4.2.2. Suivi d'impact
    - VI.4.2.3. Suivi et évaluation participatifs (SEP).
  
- VI.5. Contraintes et risques dans la mise en œuvre.
  - VI.5.1. Contraintes et risques endogènes
  - VI.5.2. Contraintes et risques exogènes.

## Avant-propos

Au seuil de la III<sup>ème</sup> République et au moment où les nouvelles institutions aussi bien nationales que provinciales issues des urnes se mettent progressivement en place, c'est pour nous un motif de joie de mettre à la disposition de notre chère Province, le Nord-Kivu, un outil de travail qui servira de feuille de route et de tableau de bord pour l'action du Gouvernement provincial et pour tous les acteurs intervenant dans le processus d'administration et de développement des populations et de l'espace Nord-Kivu.

Matrice de départ pour une nouvelle culture politique et de gouvernance au Nord-Kivu, ce programme plante le décor général de l'action gouvernementale et a vocation d'inspirer la démarche de développement de la Province, même au-delà de la première législature de la III<sup>ème</sup> République.

La teneur de ce document s'inscrit dans la logique du sursaut de fierté nationale et de la prise de conscience qui s'imposent à chacun et à chacune des fils et filles du Nord-Kivu, face à nos responsabilités historiques envers nous-mêmes et envers la postérité.

Quarante-six ans après l'indépendance et après une histoire très douloureuse et tumultueuse, notre Province se trouve dans un état de total désarroi, incompatible avec ses énormes potentialités dans tous les secteurs et sans commune mesure avec sa santé socio-économique et industrielle des années 60.

Il est certes vrai que dans le premier temps, la réalisation de cet ambitieux programme ne sera pas chose aisée, eu égard à la précarité des conditions sécuritaires, à la fragilité du contexte politique et socio-communautaire, ainsi qu'à l'ancrage profond d'une mentalité kleptocratique dans le chef de nombreux de nos concitoyens.

En effet, le premier Gouvernement provincial du Nord-Kivu hérite d'une Province au bord de l'implosion, d'une scène politique provinciale minée par les agendas cachés, d'un tissu socio-économique déchiré et d'une culture du vol, de la corruption, du détournement et du crime économique érigés en normes.

Néanmoins, forts de notre ferme détermination à relever les grands défis de l'heure, nous avons foi en notre capacité collective de remettre rapidement le Nord-Kivu sur l'orbite du développement.

Rien ne nous manque pour réussir chez nous ce que les autres peuples ont réussi chez eux. Il nous suffit de prendre tous et chacun la décision de ne plus nous comporter en mercenaires dans notre propre pays, de divorcer d'avec la perversion et la distraction, et de poser enfin les bases d'un avenir radieux et prospère.

Nous lançons un appel civique et patriotique à tous les habitants du Nord-Kivu ainsi qu'à tous les partenaires de bonne foi, pour la conjugaison des efforts de tous autour de l'action du Gouvernement provincial.

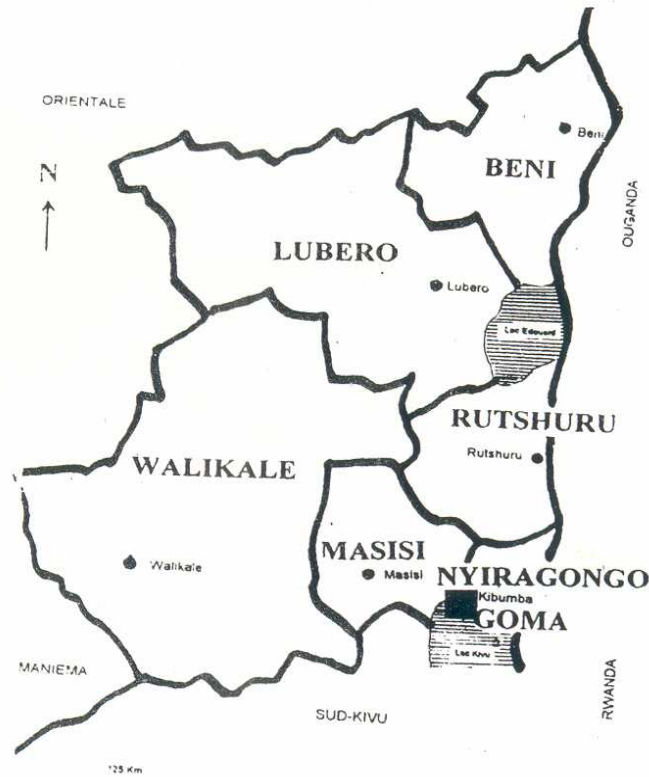
Dans un monde devenu très compétitif et où le progrès a pris un rythme accéléré, nous nous devons de tourner le dos aux vieux démons du passé et de prendre résolument notre destin en mains.

Dans le texte de ce programme, nous avons pris soin d'intégrer les éléments du programme du Gouvernement Central afin de permettre aux intervenants et aux citoyens de se pénétrer de la cohérence des visions et des projections entre les institutions nationales et provinciales pour l'avenir des populations de la Province du Nord-Kivu.

Le présent programme a été soumis à l'Assemblée Provinciale du Nord-Kivu en date du 26 avril 2007 et, après réponse aux préoccupations des Honorables Députés Provinciaux, approuvé le 28 avril 2007.

**Julien PALUKU KAHONGYA**  
**Gouverneur de Province**

## Fiche descriptive de la Province du Nord-Kivu



### 1. Eléments géographiques.

La Province du Nord-Kivu est une des 25 Provinces de la République Démocratique du Congo, en dehors de la ville-province de Kinshasa, capitale du pays.

#### ❖ Situation.

Le Nord-Kivu est situé à l'Est de la RDC. Il est limité à l'Est par le Rwanda et l'Ouganda, au Nord par la Province orientale, à l'Ouest par la Province du Maniema et au Sud par la Province du Sud-Kivu.

#### ❖ Superficie : 59.631 km<sup>2</sup>.

❖ **Subdivision administrative.**

La Province du Nord-Kivu compte 6 territoires, 3 villes, 10 communes urbaines, 17 secteurs - chefferies, 97 groupements, 52 quartiers et 5 cités.

- Villes : Beni, Butembo et Goma.
- Territoires : Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru et Walikale.

**2. Eléments démographiques.**

- La population du Nord-Kivu était estimée à 4.780.170 habitants en 2005.
- Densité :  $\simeq 80$  habitants/km<sup>2</sup>; densité sur terres habitables :  $\simeq 250$  habitants/km<sup>2</sup>.
- Le dynamisme démographique est remarquable avec un taux de croissance de 3,5% par an.

• **Composition ethnique :**

- Territoire de Beni : Wanande, Bambuba, Balese, Watalinga et Batwa (pygmées).
- Territoire de Lubero : Wanande, Bapere et Batwa.  
Dans ces deux Territoires, les langues utilisées sont le Kinande, le Kimbuba, le Kilese, le Kitalinga, le Twa et le Kipere. Les Wanande se répartissent en douze clans unis par la langue et l'histoire, à savoir les Bamate, Batangi, Baswagha, Bahira, Bashu (Basukali), Bakira, Bahambo, Batike, Bavinga, Bakumbule, Bahumbi et Bito.
- Territoire de Rutshuru : habité par les Hutu, les Tutsi, les Hunde et les Nande, parlant respectivement le Kinyarwanda, le Kihunde, et le Kinande.

- Territoires de Masisi et Walikale : Bahunde, Bahutu Batembo, Batutsi et Batwa dans Masisi, tandis que Walikale est essentiellement habité par les Nyanga, les Bakano, les Bakusu, les Bakumu et les Batembo.
- Territoire de Nyiragongo : peuplé par les Bakumu, les Bahunde, les Hutu, les Tutsi et les Batwa.

### 3. Eléments économiques.

- Agriculture et élevage.

De par son climat, la richesse de son sol et sa végétation, le Nord-Kivu est une Province essentiellement agro-pastorale. Une large fraction de sa population s'adonne à la culture maraîchère (pomme de terre et légumes), une autre pratique l'agriculture vivrière (manioc, haricot, patate douce, igname, paddy, blé, etc...). On y retrouve également de nombreuses plantations de cultures industrielles (café, thé, quinquina, pyrèthre, etc...).

Avant les guerres, le Nord-Kivu était très réputé dans l'élevage des bovins, ovins et volailles (vaches, chèvres, lapins, basse-cour, etc...)

- Mines.

Le Nord-Kivu regorge de nombreux gisements miniers. On trouve notamment de l'or dans les Territoires de Beni, Lubero, Masisi et Walikale ; de l'argent dans tous les Territoires sauf à Nyiragongo ; de la monazite dans Beni, Lubero et Walikale ; du pyrochlore dans Beni et Rutshuru ; de la cassitérite dans Rutshuru et Masisi ; du columbo-tantalite (coltan) dans Lubero, Masisi et Walikale ; de la wolframite dans Lubero, Masisi et Walikale ; du zirconium dans Rutshuru et Masisi ; du phosphate dans Rutshuru ; du diamant dans Lubero et Walikale, et de la tourmaline dans Walikale.



- Industrie.

- L'instabilité et le déficit en énergie électrique constituent un élément dissuasif pour les investisseurs, ce qui empêche l'éclosion d'un secteur industriel compétitif.
- Les quelques unités industrielles qui existent tournent au ralenti, quand elles ne sont pas tout simplement paralysées suite à la mégestion, au pillage consécutif à la guerre et à la difficulté d'approvisionnement en intrants et consommables industriels.

- Infrastructures.

- ❖ Routes.

Le réseau routier du Nord-Kivu totalise environ 5.134 km de routes, dont 829 km de routes nationales, 805 km de routes provinciales et 3.500 km de routes de desserte agricole.

L'état général de ce réseau routier est défectueux.

- ❖ Infrastructures sociales de base.

La couverture du territoire de la Province en formations médicales, en établissements d'enseignement et en centres sociaux est inégale et largement insuffisante.

- Tourisme.

La Province du Nord-Kivu possède un paysage, une faune et une flore d'une grande variété, très propices au développement du tourisme.

En dépit des agressions de l'homme sur la nature, particulièrement ces dernières années, le Parc National des Virunga, classé patrimoine de l'humanité, et les nombreuses réserves naturelles constituent un capital touristique important pour la Province.

#### 4. Eléments sociaux.

- Le standard de vie et les indicateurs sociaux sont en dessous du seuil de viabilité.

Exemples :

- 17% de taux de desserte en eau potable, et moins encore en électricité ;
  - Accès très réduit aux soins médicaux ;
  - 45,4% de taux de malnutrition chronique ;
  - Espérance de vie : 43,7 ans ;
  - Taux de prévalence du VIH/SIDA : 5,4%
  - 1 médecin pour 41.351 habitants ;
  - Taux de scolarisation au primaire : 34,1% ;
  - Nombre de calories par personne par jour : 1.741,1.
- 
- La pauvreté est la règle, l'abondance l'exception. Les conditions d'existence des populations du Nord-Kivu sont déplorables.
  - Néanmoins, les populations restent engagées dans l'agriculture, l'entrepreneuriat, le commerce ouvert à tout le pays, à la sous-région et aux pays d'outre-mer, particulièrement l'Asie et ceux de l'ACP.

# **I. INTRODUCTION GENERALE**

## **I. Introduction générale : Fondements du programme.**

Avec la nouvelle architecture institutionnelle issue des élections présidentielle, législatives et provinciales, la République Démocratique du Congo vient de tourner une page de son histoire et s'engage résolument dans une ère nouvelle, fondée sur les valeurs fondamentales de la démocratie et de l'Etat de droit.

Dans cette nouvelle configuration politique du pays, les Provinces se trouvent désormais dotées d'organes délibérants, les Assemblées Provinciales élues, en contrepoids des Exécutifs Provinciaux, constitués des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de Province également élus ainsi que des Ministres Provinciaux.

Le présent programme du Gouvernement provincial s'inscrit en ligne droite du Programme commun du Gouvernement National de coalition et se veut un document de base et de référence pour l'action de stabilisation politique et de relance économique de la Province.

Ce programme a été élaboré en étroite concertation avec les forces politiques coalisées autour du Gouverneur de Province, et s'inspire des grandes orientations et options politiques, économiques et sociales du Gouvernement Central.

Les objectifs et actions retenus dans ce document sont quantifiables et feront l'objet d'une ventilation détaillée, secteur par secteur, avec chronogramme d'exécution pour permettre leur suivi et leur évaluation.

Ils seront ciblés et agencés en fonction de leur urgence, leur priorité à court terme (1an) et moyen terme (5 ans) ainsi que leurs effets d'entraînement sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

Le programme a pour objet de matérialiser :

- 1) la vision du Président de la République qui est de faire du Congo un pays uni, fort et prospère ;

- 2) le programme commun du Gouvernement National de Coalition axé sur la réalisation des cinq chantiers qui constituent l'épicentre de la vision du Président de la République ;
- 3) les attentes des habitants de la Province du Nord-Kivu, connus pour leur dynamisme et leur esprit d'entreprise, mais traumatisés par des guerres successives, les divisions ainsi que les conflits intercommunautaires ;
- 4) la vision du Gouverneur de Province sur les lignes de réponse aux attentes des habitants du Nord-Kivu, à savoir :
  - a. La sécurisation de la Province ;
  - b. La réconciliation provinciale et la cohabitation pacifique ;
  - c. Le développement.

Au cours de la première législature de la III<sup>ème</sup> République qui commence, l'action du Gouvernement provincial du Nord-Kivu sera fondamentalement axée sur les valeurs et principes républicains et démocratiques ainsi que sur les impératifs de réconciliation, de paix sociale et de cohabitation pacifique des communautés.

Ces valeurs sont partagées par l'ensemble des forces politiques provinciales qui ont soutenu l'entrée honorable de la Province du Nord-Kivu dans la refondation de la RDC en vue de refaire un espace du Nord-Kivu où il fera de nouveau bon vivre.

Pour répondre aux aspirations des habitants du Nord-Kivu, le Gouvernement provincial mettra un point d'honneur à matérialiser les cinq chantiers définis par le Président de la République, à savoir :

1. Les infrastructures ;
2. l'emploi ;
3. l'éducation ;
4. l'eau et l'électricité ;
5. la santé.

La réalisation de ces cinq chantiers s'inscrit dans un programme d'ensemble qui s'articule autour des cinq axes ou piliers ci-après :

- 1) La consolidation de la paix et de la nation ;
- 2) La construction de l'Etat et la restauration de son autorité ;
- 3) La relance de l'économie ;
- 4) La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- 5) La restauration de la famille et des valeurs morales.

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCRCP en sigle, pour la Province du Nord-Kivu est un des cadres de référence du présent programme de Gouvernement.

Dans le cadre de ce programme, l'action du Gouvernement provincial est sous-tendue non seulement par les valeurs et principes sur lesquels s'appuie le programme du Gouvernement national de coalition, mais aussi par des valeurs spécifiques au contexte du Nord-Kivu, valeurs qui ont fondé un passé de paix et de prospérité économique. Il s'agit des valeurs suivantes :

### **1. La liberté et la libre entreprise.**

La liberté et la libre entreprise sont des gages de la démocratie, du libéralisme économique, du libre jeu du marché et de la propriété privée. La liberté d'entreprendre, comme base de l'émulation sociale et de la promotion du génie créateur, est une valeur sur laquelle va s'appuyer l'action du Gouvernement provincial.

### **2. La justice sociale et la solidarité.**

Si la liberté et le libre jeu du marché peuvent servir d'instrument pour la création de la richesse et la croissance économique, ils ne constituent pas une garantie pour l'intérêt général et la cohésion sociale. Les inconvénients du libéralisme et du libre jeu du marché devront être atténués et tempérés par la volonté politique axée sur les valeurs du socialisme, la solidarité, la justice distributive et l'égalité des chances.

Le Gouvernement provincial organisera cette solidarité et se préoccupera du bonheur du grand nombre par la mise en œuvre des politiques appropriées dans le domaine de la fiscalité, du budget, du revenu, des salaires et de la protection sociale.

Il réalisera les infrastructures de base et développera les services sociaux pour les masses défavorisées en vue de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

### **3. Le patriotisme.**

Le nationalisme congolais que prônent les forces coalisées n'est pas un nationalisme de repli sur soi, ni de rejet des autres. Il s'agit de l'amour de la patrie qui met l'intérêt de la nation au-dessus des intérêts particuliers.

Il s'agit aussi de la volonté d'autodétermination du peuple congolais, d'affirmation de son identité, de défense de ses intérêts et de participation, en tant que peuple, à la civilisation de l'humanité.

### **4. Les valeurs républicaines.**

Le Gouvernement provincial, constitué des républicains, sous la direction du Gouverneur élu, s'engage à défendre les valeurs républicaines et renforcer la culture démocratique.

### **5. La bonne gouvernance.**

Comme principe essentiel de toute action de développement, la bonne gouvernance s'impose et portera notamment sur :

- le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le respect des droits et des libertés des citoyens ;
- la lutte contre l'impunité, la corruption, les détournements des deniers publics, la fraude fiscale et la mégestion des entreprises publiques ;
- la transparence et l'éthique dans la gestion des affaires publiques ;

- l'assainissement des procédures de passation des marchés publics ;
- le partage équitable des richesses entre la Province et les territoires ainsi qu'entre les citoyens de manière à créer les conditions d'émergence d'une classe moyenne ;
- la réhabilitation du mécanisme de contrôle et de reddition des comptes.

## **6. L'humanisme.**

C'est une valeur fondamentale du Gouvernement provincial, qui met l'homme au centre de son action. Le Gouvernement oeuvrera pour l'amélioration des conditions de vie des fils et filles de la Province du Nord-Kivu.

## **7. Les valeurs de paix.**

La paix et la cohabitation pacifique sont des valeurs fondamentales. Malheureusement, les différentes guerres qui ont secoué la Province les ont éclipsées et ont créé à la place un climat de méfiance réciproque et de suspicion.

Le Gouvernement provincial fera de la paix et de la cohabitation pacifique son cheval de bataille.

## **8. L'esprit d'entreprise.**

Les populations du Nord-Kivu ont toujours été caractérisées par une forte capacité de travail et de production, notamment dans les secteurs agricole, commercial, minier, touristique et de transports.

Le Gouvernement provincial veillera à l'encadrement et au renforcement de cet esprit d'entreprise.



L'architecture du présent programme s'articule suivant les étapes ci-après :

- L'état des lieux ;
- Les options fondamentales et la stratégie globale du programme ;
- Le programme : ses objectifs et actions à réaliser dont les chantiers prioritaires ;
- Le financement du programme ;
- Les mécanismes de suivi et d'évaluation.

La méthodologie utilisée dans la confection de ce programme consiste à présenter, dans chaque chapitre et chaque secteur, d'abord les éléments relatifs à la situation globale du pays et aux actions programmées par le Gouvernement Central, et ensuite ceux se rapportant au contexte spécifique de la Province.

## **II. ETAT DES LIEUX.**

## II. Etat des lieux.

### II.1. Etat des lieux politique et sécuritaire.

#### II.1.1. Paix et sécurité.

Situation actuelle de l'armée, de la police et de la sécurité sur l'ensemble du territoire de la Province :

- Existence des zones d'insécurité entretenues par des groupes armés nationaux et étrangers ainsi que des coupeurs de routes dans certaines parties de la Province (Rutshuru, Masisi-Est, Sud-Walikale, Sud-Lubero, Beni-Est) ;
- Déplacement des populations. En 2005, les déplacés constituaient près de 10% de la population. Lorsqu'on y ajoute les déplacés de longue date, cette proportion avoisine les 50%.

Tableau n°1 : Localisation et statistiques des déplacés mai 2005

En milieu rural	
<i>Territoires</i>	<i>Nombre des déplacés</i>
1. Masisi	238 547
2. Walikale	10 849
3. Rutshuru	18 351
4. Nyiragongo	3 125
5. Lubero	240 218
6. Beni	29 358
<b>Sous-total</b>	<b>540 448</b>
En milieu urbain	
<i>Villes</i>	<i>Nombre des déplacés</i>
1. Butembo (centre)	32 025
2. Beni (centre)	1 517
3. Goma (centre)	15 986
<b>Sous-total</b>	<b>49 528</b>
<b>Total général</b>	<b>590 476</b>

*N.B. : Les déplacés venus de l'Ituri ne sont pas pris en compte.  
Ce tableau ne reprend pas les milliers de déplacés non recensés et non assistés.*

Les récents affrontements dans les Territoires de Masisi et Rutshuru ont relancé le mouvement de déplacement des populations, avec toutes les souffrances qui s'en suivent.

- Fuite des populations à l'extérieur du pays où la plupart vivent dans la précarité ;
- Insécurité, délinquance quotidienne et violences en milieux urbains et ruraux ;
- Tracasseries administratives, militaires et policières à l'endroit des populations civiles ;
- Infiltration des étrangers suite à la porosité des frontières ;
- Non identification des citoyens et des étrangers faute d'équipement des services d'état civil et de police des étrangers ;
- Trafic d'armes, distribution d'armes à des civils ;
- Mouvements parfois incontrôlés des soldats en milieux urbains et ruraux ;
- Insuffisance des effectifs de la Police Nationale pour couvrir le territoire de la Province ;
- Déficit en logistique des forces de l'ordre et en prise en charge de leurs dépendants ;
- Intolérance politique et tendance au recours à la violence comme mode d'expression et de revendication politique ;
- Non maîtrise des mouvements des personnes et des biens le long des frontières ;
- Port illicite des armes ;
- Violations massives des droits humains et des libertés fondamentales ;
- Inachèvement du processus d'intégration des forces armées, de la police et des services de sécurité interne ;
- Difficile cohabitation entre communautés dans certaines parties du Territoire ;
- Faible efficacité de la police militaire comme corps de discipline de l'armée ;
- Violences, tueries, pillages et viols dans plusieurs contrées de la Province.

Tableau n°2 : Quelques données statistiques relatives aux femmes victimes des violences sexuelles au Nord-Kivu

Années	Nombre des victimes	Nombre cas soignés	Prise en charge reçu C.S & Hôpital	Axes cibles des viols
2003	2 126	1 815	- C.S. Kayna - C.S. Rwanguba - Hôpital DOCS de Goma - C.S. Matanda - C.S. Butembo - Hôpital de Kyondo	- Kanyabayonga - Mutwanga - Rutshuru - Plusieurs localités de Masisi - Tongo - Miriki
2004	1 912	922	- C.S. Congo - Hôpital DOCS de Congo - C.S. Kibututu - C.S. Misinga - C.S. Anamad - Croix Rouge Kanyabayonga - Hôpital de Mutwanga - Hôpital de Walikale	- Kanyabayonga - Mutwanga - Masisi/Nyabiondo - Rutshuru - Kasugho/Lubero - Alimbongo/Miriki - Walikale - Nyiragongo
2005	1 975	1 561	Idem	- Kirumba/Miriki - Plusieurs localités de Masisi - Lubero/Alimbongo - Butembo - Rutshuru - Nyabiondo - Goma
Total	6 013	4 298		

Source: DSRP Nord-Kivu sur base des Rapports d'enquêtes des associations locales (Synergie de Femmes contre la Violence Sexuelle, CEREB, MAODE, BOSAM), 2005

## II.1.2. L'Etat et son autorité.

- Absence de contrôle des autorités territoriales du fait de l'inaccessibilité ou de l'occupation de certains espaces par des groupes armés ;
- Manque de visibilité au sein de l'autorité coutumière à cause des nombreux conflits de succession et de l'immixtion intempestive des acteurs extra-coutumiers ;
- Concentration des pouvoirs politique, économique et financier dans le chef-lieu de la Province et les villes ;
- Délitescence de l'Administration : sous-qualification, manque de conscience professionnelle dans le chef des agents, d'où, faible prestation ;
- Détérioration des conditions sociales des fonctionnaires du fait :
  - a) du recrutement anarchique ;
  - b) des salaires dérisoires ;

- c) de la gestion clientéliste des carrières ;
- d) conditions matérielles de travail mauvaises ;
- e) responsabilités et postes de travail mal définis ;
- f) de la sous-administration des collectivités locales (secteurs et chefferies) et les groupements à la suite :
  - o du déplacement des chefs coutumiers vers les centres urbains ;
  - o de la vacance souvent prolongée, dans certains cas du trône coutumier par inefficacité des gardiens de la coutume ou de l'administration, chargés de finaliser la procédure de succession ;
- Effectif insuffisant et vieillissement des magistrats des Cours et Tribunaux ;
- Effondrement et démotivation du pouvoir judiciaire et de l'administration de la justice ;
- Lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires ;
- Décisions judiciaires non exécutées ;
- Textes législatifs et réglementaires obsolètes ;
- Faible implantation dans les entités locales des Cours et Tribunaux, particulièrement des Tribunaux de paix, et affectation inadéquate des Juges dans les milieux ruraux ;
- Insécurité juridique et judiciaire due à l'inefficacité de l'appareil judiciaire et à l'inadaptation de l'arsenal juridique, ce qui décourage les justiciables et les pousse à recourir à la violence pour régler les différends ;
- Tendance à faire une lecture ethnique des situations ordinaires de la vie et des conflits réglables par voie judiciaire ou administrative régulière :
  - Règlements extrajudiciaires en termes de :
    - i. recours à la violence ;
    - ii. Méfiance vis-à-vis du système judiciaire ;
  - Violation massive du principe d'égalité de tous devant la loi ;
  - Victimes des conflits dépossédées de leurs biens.

- Non fiabilité, voire absence de statistiques démographiques suite à l'inefficacité des services d'état civil.

### **II.1.3. La Diplomatie.**

A l'instar de la République Démocratique du Congo, en général, la Province du Nord-Kivu est un espace très convoité par certains lobbies internationaux suite à la diversité de ses ressources naturelles et à son potentiel économique.

L'état actuel de la diplomatie congolaise et la disparition des structures d'intégration régionale, de gestion des relations entre Etats et d'échange culturel participent à la difficulté de la situation du Nord-Kivu.

Concrètement, il y a lieu de déplorer :

- La disparition des commissions mixtes paritaires entre le Congo et ses voisins de l'Est ;
- La suspension des activités de la CEPGL comme espace de dialogue et d'échange entre la RDC, le Rwanda et le Burundi ;
- La précarité des mécanismes de collaboration entre entités locales voisines transfrontalières devant faciliter la gestion sécuritaire et le mouvement des populations.

## **II.2. Etat des lieux économique, financier et monétaire**

### **II.2.1. Cadre macroéconomique.**

#### **II.2.1.1. Cadre macroéconomique national désintégré et instable.**

Il est caractérisé par :

- a) le faible niveau du PIB  $\pm$  5,6 milliards de \$ US en 2003,  $\pm$  6 milliards de \$ US en 2004 et  $\pm$  7 milliards de \$ US en 2005 ;
- b) un niveau faible du revenu par habitant : 81,7 \$ US en 2003, 84,8 \$ US en 2004 et 87,8 \$ US en 2005 ;

- c) un faible taux de croissance (pour une économie qui est au sous-emploi de sa capacité de production) : 5,8% en 2003, 6,6% en 2004 et 6,5% en 2005 face à un objectif de 12%.
- d) un taux d'inflation moyen annuel supérieur à 6,5%
- e) des taux d'intérêts débiteurs prohibitifs, préjudiciables à l'activité de production ;
- f) une forte croissance de la masse monétaire essentiellement utilisée par l'Etat ;

Tableau n°3 : Evolution de la masse monétaire en milliards de FC

Année	Masse monétaire en milliards de FC	Taux d'augmentation
1998	0,8	-
1999	4	400 %
2000	23	475 %
2001	77	235 %
2002	99	28 %
2003	130	31 %
2004	222	70 %
2005	277	25 %
2006	386 (sept)	39 %

Tableau élaboré sur base des données de la BCC

La mauvaise gestion de la monnaie apparaît dans l'expansion inconsidérée de la masse monétaire ne reflétant pas la croissance économique.

*A titre d'exemple, selon les données macroéconomiques de la Banque centrale :*

- une année après la création du Franc Congolais, la masse monétaire est passée de moins d'un milliard de FC (0,880 milliards de FC) à 4 milliards de FC ;
- entre décembre 2000 et décembre 2005, la masse monétaire est passée de 23 milliards de FC à 277 milliards de FC, représentant une augmentation de près de 1.105%, largement au dessus du taux de croissance estimé à moins de 5% dans la période. Il apparaît que cette expansion de la masse monétaire n'a pas été dictée par une expansion de l'activité économique. Ce qui a occasionné dans la période, la perte du pouvoir d'achat du Franc Congolais de près de 99% (le FC est passé de 150 FC pour 31,50 \$ US en 2000 à 150 FC pour 0,33 \$ US en 2005) ;
- entre 2005 et 2006, la masse monétaire est passée de 277 milliards de FC à 386 milliards (septembre), soit une augmentation de 39%, alors que le taux de croissance économique a été de près de 7%. Sur une masse monétaire de 386 milliards de FC, 50% sont en monnaie nationale et les 50% autres en devises étrangères. Sur la moitié en monnaie nationale, 85% circulent hors banque. Le total des dépôts à terme en monnaie nationale représente moins de 1% de la masse monétaire. Aucune politique de crédit n'est possible à ces conditions.

- g) Faibles budgets, souvent exécutés en déficit, alors même que lesdits budgets ont tous été votés en équilibre depuis 2000.



Tableau n°4 : Evolution du déficit de l'Etat en milliards de FC

Déficit de l'Etat en milliards de FC		
Année	Montants	%
1998	0,251	-
1999	2,634	949%
2000	10,540	299%
2001	9,800	- 7%
2002	17,000	73%
2003	23,000	35%
2004	21,000	- 9%
2005	42,000	82 %
2006	23,000 (oct)	- 82%

Tableau élaboré sur base des données de la BCC

### II.2.1.2. Dépréciation du Franc Congolais.

- A la création du Franc Congolais (FC) en juin 1998, 1,5 FC s'échangeait contre 1 \$ US. Le détenteur de 150 FC les échangeait contre 100 \$ US et les 150 FC donnaient droit à un poste téléviseur.

Tableau n°5 : Taux de dépréciation du FC

Année	Taux de dépréciation du FC en % par rapport à la valeur de 1998	
	Valeur	%
1998	150 FC = 100,00 \$	-
1999	150 FC = 35,00 \$	65,00%
2000	150 FC = 31,50 \$	68,50%
2001	150 FC = 31,50 \$	68,50%
2002	150 FC = 0,50 \$	99,50%
2003	150 FC = 0,40 \$	99,60%
2004	150 FC = 0,33 \$	99,67%
2005	150 FC = 0,33 \$	99,67%
2006	150 FC = 0,28 \$	99,75%

Tableau élaboré sur la base des données de la BCC

- A ce jour, soit 8 ans seulement après, les 150 FC valent non pas 100 \$ US, mais 0,25 \$ US et valent juste une course de taxi-moto.

Exemple : Un paysan qui a économisé ses 150 FC au courant de l'année 1998 en espérant avoir épargné l'équivalent de 100 \$ US, se voit aujourd'hui avec un équivalent de moins de 1 \$ US, soit 0,25 \$ US et se retrouve dépouillé de 99,75 \$ US. D'où, la perte par le FC, à compter de sa création, de 99,75% de sa valeur. Cause de cet état de chose : la planche à billet pratiquée par la BCC.

### II.2.1.3. Quelques données macroéconomiques sur le Nord-Kivu.

- Un très bas PNB/Habitant : 74 \$ US en 2001
- Taux de couverture en eau potable : 26,1%
- IDH 1989 : 0.5 (Population à IDH moyen)
- IDH 1999 : 0.441 (population à faible IDH)
- 80% de l'activité relève de l'informel ;
- Espérance de vie à la naissance (1999) : 49,1 ans
- Taux de mortalité infantile : 129/1000.

*Source : CEE, Proposition d'un programme post urgence à l'Est de la RDC : restitution des Résultats, le 2 juin 2005 à Goma.*

### II.2.1.4. Faiblesse du budget de l'Etat et des réserves de change.

#### 1) Faiblesse du budget de l'Etat.

- Le budget de l'Etat congolais, un pays de 60 millions d'habitants avec des ressources énormes et variées, n'est que de 1 milliard de \$ US en ressources propres, alors que l'Angola, un pays dont la population est estimée à 15 millions d'habitants et n'ayant que le diamant et le pétrole, a un budget de 10 milliards de \$ US en ressources propres ;
- La balance des paiements est largement en déficit ;
- Les budgets en investissement ont été peu exécutés. Le tableau indicatif ci-après présente l'état des lieux de la Cour des comptes pour la période 2001-2004 :
  - i. en 2001 : 60 projets ont été prévus, 8 projets seulement ont été financés, soit partiellement ou totalement ;
  - ii. en 2002 : 334 projets ont été prévus, 2 ont été financés entièrement, les autres ne l'ont été que partiellement ;
  - iii. en 2003 : 1082 projets ont été prévus, 62 ont été exécutés partiellement tandis que 44 l'ont été entièrement ;
  - iv. en 2004 : 2077 projets ont été prévus. 81 ont été financés partiellement ;
  - v. Les équilibres artificiels réalisés par le Gouvernement au dépens des secteurs sociaux dont les projets n'ont pas été exécutés de 2001 à 2005, et cela au profit de la surconsommation des crédits des institutions politiques avec des taux élevés d'exécution de

leurs crédits (300%). Tout cela aux dépens des autres secteurs dont les taux d'exécution ont tourné autour de 5 et 10 %.

## **2) Faiblesse du budget de la Province du Nord-Kivu.**

Le budget du Nord-Kivu est resté insignifiant par rapport aux besoins de développement de la Province. A titre de comparaison, la Province du Nord-Kivu est loin d'être aussi peuplée que le Rwanda, tout en étant plus riche que ce pays en potentialités. Cependant, elle fonctionne avec un budget dérisoire qui, toutes proportions gardées, ne saurait faire tourner un Etat comme le Rwanda qui, aujourd'hui, mobilise un budget autour de 11 milliards de dollars US, soit plus de cinq fois celui de la RDC.

De façon globale, l'analyse de l'évolution récente du budget du Nord-Kivu révèle notamment que :

- Les prévisions en recettes sont souvent sous-estimées par rapport aux potentialités réelles de la Province ;
- Les recettes ne correspondent pas aux perceptions réelles suite à leur détournement systématique ;
- Le budget en investissement demeure faible ;
- La Province engage d'importantes dépenses qui relèvent normalement du Gouvernement national, notamment et surtout en réponse à des besoins urgents pour la ration des militaires et en carburant.

### **II.2.1.5. Gestion des finances publiques.**

D'une manière générale, les finances publiques sont très mal gérées en République Démocratique du Congo depuis des décennies. Dans son programme de Gouvernement, le Premier Ministre n'a pas manqué de stigmatiser, entre autres :

- le non respect des chaînes de la recette et de la dépense publique ;
- les détournements et la consommation des recettes à la source ;
- la fraude fiscale et douanière ;
- le non respect des procédures et des modalités de mobilisation des recettes publiques.

S'agissant de la Province du Nord-Kivu, outre les maux décriés au niveau national, il y a lieu de relever ce qui suit :

- Faible budget de la Province en ressources propres ;
- Exonérations douanières abusives ;
- Faible capacité de la Province dans la mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures ;
- Créances fictives à charge de la Province ;

## **II.2.2. Activité économique.**

### **II.2.2.1. Secteur primaire : RDC et Nord-Kivu.**

#### **a) Agriculture, élevage et pêche.**

##### **1° Dans l'ensemble du pays :**

- Agriculture vivrière archaïque ;
- Dégradation de l'agriculture d'exportation ;
- Rareté des intrants agricoles, des semences et des matériels ;
- Faible niveau de mécanisation du secteur ;
- 10% seulement des 135.000.000 d'hectares de terres arables sont exploités ;
- Inexistence des institutions de crédit agricole ;
- Absence d'une politique agricole cohérente.

##### **2° Au Nord-Kivu :**

Effondrement de la production agro-pastorale et de pêche

- Par rapport aux années 1980-85, la production agro-pastorale et de pêche a connu une forte régression face à une population toujours croissante. Pour la satisfaction des besoins en protéines animales, la Province est devenue dépendante des pays limitrophes (Ouganda et Rwanda).
- Quelques facteurs déterminants de cette situation :
  - i. Système foncier inadapté à la montée de la démographie dans la bande montagneuse de l'Est de la Province ;
  - ii. Mauvaise gestion par les acquéreurs des biens jadis zaïrianisés, entraînant la faillite et l'abandon des plantations et fermes agro-industrielles ; destruction des exploitations agricoles ;
  - iii. Guerres, conflits armés et pillages ;

- iv. Appui insuffisant au secteur agricole tant paysan qu'industriel :
    - très faible encadrement technique en intrants et en crédits ;
    - quasi absence de soutien à la recherche agronomique et à la formation des encadreurs et des agriculteurs ;
    - faible effectif des encadreurs, du reste peu outillés et démotivés ;
  - v. Difficulté d'évacuation de la production agricole rurale vers les centres de consommation ;
  - vi. Prix non rémunérateurs et concurrence des produits importés, subventionnés dans leurs pays de provenance.
- De cette situation, il résulte :
- Un taux élevé de sous-alimentation et de malnutrition sévère ;
  - L'abandon de l'agriculture au profit d'autres activités plus rémunératrices (l'exploitation artisanale des minerais) et/ou criminelles (recrutement dans des milices) ;
  - Le chômage et le vagabondage de la jeunesse rurale souvent non scolarisée et cible de recrutement par les groupes armés.

## **b) Mines et forêts.**

### **1° Dans l'ensemble du pays :**

- La production minière et forestière s'est effondrée ;
- La restructuration et la libéralisation des secteurs minier et forestier entamée en 2004 ont occasionné l'expropriation des concessions des particuliers et conduit à la fraude généralisée ainsi qu'aux contrats léonins.

### **2° Au Nord-Kivu :**

Le secteur minier :

- Sous-exploitation des gisements miniers ;
- Absence de structures d'encadrement des exploitants artisanaux :
  - méconnaissance du nouveau code minier ;
  - exploitation incontrôlée des carrières minières par les artisanaux ;
  - tracasseries de la Police des mines ;
  - existence de textes contradictoires dans la mise en application du code minier ;

- utilisation des enfants dans les carrières minières ;
- Tracasseries policières et militaires dans les carrières minières ;
- Fraude minière ;
- Absence de statistiques fiables sur la production et l'exportation des minerais.

Les forêts, les parcs et l'environnement :

- Pression démographique autour des parcs et des forêts, avec comme conséquences :
  - L'exploitation anarchique des forêts et le non-renouvellement du capital forestier conformément au code forestier ;
  - Le déboisement incontrôlé de la zone montagneuse, provoquant l'appauvrissement des sols ;
  - La destruction des réserves forestières, vendues aux fermiers ;
  - La dévastation du Parc National des Virunga et des domaines de chasse ; la destruction des ressources du lac Edouard ;
  - L'extinction de certaines espèces végétales et animales ;
  - L'implantation incontrôlée des agglomérations et la destruction des terres arables.
- Faible prise en compte des droits et des besoins des populations voisines des parcs et des réserves ;
- Manque d'éducation environnementale de la population ;
- Présence des positions militaires dans le PNVi ainsi que des campements des groupes armés et des bandes organisées de hors-la-loi ;
- Mauvaise application de la législation dans le domaine de l'environnement.

### **II.2.2.2. Secteur industriel : RDC et Nord-Kivu.**

#### **1° Dans l'ensemble du pays :**

- Secteur industriel désarticulé, presque inexistant et incapable de soutenir le secteur primaire en matériels et divers inputs.

## **2° Au Nord-Kivu :**

Les traits dominants du secteur industriel dans la Province du Nord-Kivu sont les suivants :

- Le secteur industriel du Nord-Kivu a connu un développement dans le passé avant d'être détruit d'abord par la mégestion des acquéreurs bénéficiaires des mesures de zaïrianisation, puis par les pillages à la suite des guerres. Pour le moment, il est quasi inexistant et ne peut soutenir ni le secteur primaire en matériels et inputs, ni le domaine social en matière d'emploi.
- Le délabrement du tissu industriel de la Province dont la contribution au PIB provincial est estimée à 3,1% contre 42,4% pour le commerce ;
- L'insuffisance des industries de production et de transformation ;
- La quasi inexistence de l'industrie manufacturière en dehors de l'agro-industrie, elle-même embryonnaire. Presque toutes les industries encore en état de fonctionner sont à l'arrêt, essentiellement pour trois raisons :
  - le contexte sécuritaire peu incitatif à l'investissement ;
  - la technologie devenue obsolète ;
  - une faible documentation sur les opportunités industrielles, d'affaires et d'approvisionnement en matières premières.

### **II.2.2.3. Secteur de l'économie publique.**

#### **1° Dans l'ensemble du pays :**

Selon le constat fait par le Gouvernement central, presque tous les établissements et entreprises publics sont en déficit et en faillite non déclarée. Leur quasi-totalité a un fardeau de la dette supérieur à leurs actifs respectifs.

Certains services ou établissements publics ont été érigés en entreprises alors qu'ils n'ont pas vocation de création des richesses ni de rentabilité financière. Les entreprises de l'Etat, au lieu d'être le moteur de l'économie, sont devenues de véritables goulots d'étranglement à cause de la gestion prédatrice dont elles sont victimes.

## 2° Au Nord-Kivu :

- En plus du diagnostic globalement négatif au niveau national, la plupart des entreprises et établissements publics n'ont pas de bâtiments pour leur fonctionnement et exploitation ;
- L'éruption volcanique a réduit dramatiquement le patrimoine immobilier de plusieurs entreprises et établissements publics de la Province tandis que des prédateurs impénitents menacent de spolier les terrains de ces entreprises ;
- L'apport de la plupart au Trésor public de la Province est insignifiant et plusieurs ne peuvent plus justifier leur existence que pour assurer la survie de leurs agents.
- La quasi-totalité de ces entreprises et services publics n'ont pas d'équipement adéquat pour le service attendu d'eux.

### II.2.2.4. Infrastructures.

#### 1° Dans l'ensemble du pays.

D'une manière générale, le réseau des voies de transport en RDC souffre de trois handicaps majeurs :

- manque d'infrastructures ; là où elles existent, elles sont insuffisamment développées, vétustes, en délabrement avancé, détruites ou mal entretenues ;
  - beaucoup de rupture de charge, qui coûte du temps et de l'argent ;
  - difficulté d'entretien à cause du climat.
- a) Le réseau congolais des voies ferrées, qui mesure 5.033 km à voie unique, et qui compte plusieurs ponts ferroviaires, accuse un état avancé de dégradation.
  - b) Le réseau des voies navigables mesure 16.238 km, jalonnés de 40 ports fluviaux. Le manque d'entretien (dragage) et de balises rend la navigation fluviale et lacustre périlleuse. Les installations et les équipements portuaires, qui datent de l'époque coloniale, sont très vétustes.
  - c) La RDC a un réseau routier de 145.000 km dont 58.300 km de routes nationales et provinciales, et environ 86.600 km de routes secondaires et rurales.

De nombreux tronçons routiers, surtout à l'intérieur du pays, se trouvent dans un état de praticabilité très réduite et pour certains, ils sont purement et simplement fermés.

- d) Les lignes aériennes congolaises couvrent un réseau de 270 aéroports, aérodromes et pistes d'atterrissage dont cinq aéroports internationaux. Il faut noter que, partout, les infrastructures aéroportuaires sont vétustes, désuètes et ne bénéficient d'aucun entretien.



## 2° Au Nord-Kivu.

- a) Deux lacs séparent le Nord-Kivu de l'Ouganda et du Rwanda, respectivement le lac Albert et le Lac Kivu. De ces deux lacs, seul le lac Kivu connaît un trafic de navigation entre Goma, chef-lieu de la Province du Nord-Kivu, et Bukavu, au Sud-Kivu.

Les installations portuaires et les unités de navigation de la SNCC, qui datent de l'époque coloniale, ne remplissent plus les conditions minimales de rentabilité. Seuls quelques opérateurs privés assurent un minimum d'opérationnalité à ce secteur.

- b) La Province du Nord-Kivu compte 829 km de routes nationales, 805 km de routes provinciales prioritaires et plus ou moins 3.500 km de routes de desserte agricole, soit un total de plus ou moins 5.134 km de routes. Sur 1.634 km de routes nationales et provinciales prioritaires, à peine 2% étaient en très bon état en janvier 2005, 46% étaient en bon état, 24% en état moyen et 28% en mauvais état.

Tableau n°6 : Réseau routier de la Province du Nord-Kivu en janvier 2005 (DSRP)

Classe	Dénomination du tronçon	Long (en km)	Etat du réseau en %			
			TB	Bon	Moyen	Ma
RN2	Goma-Sake	26	100%	-	-	-
RN2	Sake-Bweremana (limite Prov. Sud-Kivu)	21	-	90%	10%	-
RN2	Goma-Kabasha (pi 144)	144	-	63%	37%	10%
RN2	Kabasha-Butembo-Beni	228	-	87%	13%	-
RN3	Walikale-Hombo	107	-	-	-	100%
RN3	Walikale-Osso (Limite Province Maniema)	111	71%	-	29%	-
RN4	Beni-Kasindi (Limite République Ouganda)	80	-	33%	37%	30%
RN4	Beni-Eringeti (Limite Province Orientale)	55	-	18%	51%	31%
RN28	Rutshuru-Bunagana-Jomba (Frontière Ouganda)	27	-	100%	-	-
RN44	Beni-Mangina (Limite Province Orientale)	30	-	33%	50%	17%
RPI 529	Sake-Masisi-Walikale	213	-	55%	8%	37%
RPI 530	Sake-Mweso-Kanyabayonga	176	-	57%	43%	-
RPII532	Katondi-Masereka-Kyondo-Bunyuka-Butembo	120	-	8%	50%	32%
RPI 539	Lubero-Luotu-Katwa (Butembo)	64	-	-	47%	53%
RPI 533	Butembo-Biambwe-Mangurejipa	95	-	32%	32%	36%
PP535	Rutshuru-Ishasha (Limite frontalière avec l'Ouganda)	63	-	67%	30%	3%
RPII	Mbau-Kamango (Limite avec l'Ouganda)	74	-	-	-	100%
	TOTAL EN KM	1.634	26	757	393	460
	EN %	100 %	2%	46%	24%	28%

Sur environ 3.500 km de routes de desserte agricole, inventoriées avant les deux guerres, seulement 12 axes sur 88 étaient en bon état, 2 axes étaient partiellement bons. Tous les autres axes étaient en mauvais état, voire pour certains, impraticables.

Tableau n°7 : Réseau routier de desserte agricole de la Province du Nord-Kivu

Il s'agit de ± 3 500 km de routes inventoriées selon les données recueillies avant les deux guerres

N°	TERRITOIRE	AXE ROUTIER	LONGUEUR (KM)	ETAT DU TRONÇON	INTERET ECONON.	ORGANISME D'ENTRETIEN
1	Masisi	- Bihambwe-Katoyi-Maya	80	Mauvais	1-2-3	CPPR
		- Sake-Kichanga-Mweso	78	Bon	1-2-3	CPPR
		- Mweso-Pinga	54	Mauvais	1-2-3-4	-
		- Kobokobo-Ngungu-Ufamandu	73	Moyen 40%	1-2-3	CPPR
		-Nyamitaba-Tambi-Nyaburabibwe	63	Mauvais	1-2	-
		- Nyabiondo-Kibirizi	17	Mauvais	1-2	-
		- Mweso-Nyange-Bibwe	56	Mauvais	1-2	-
		- Nyakabingo-Kibarizo-Mpati	45	Mauvais	1	-
		- Mokoto-Butare-bif. Tambi	24	Mauvais	1-2-4	-
		- Nganjo-Muheto-Lushebere	28	Bon à 60%	1-2	CPPR
		- Mushaki-Kagusa-Kirorirwe	25	Mauvais	1-2	-
		- Butale-Luke-Kingi	48	Mauvais	1	-
		- Loashi-Burora-Kasinga	40	Mauvais	1	-
		- Loashi-Mianja	15	Mauvais	1	-
		- Katala-Kaniro	20	Mauvais	1	-
		- Piki-Mushumbangabo	15	Mauvais	1-2	-
		- Loashi-Mhanga-Luke	52	Mauvais	1	-
		- Mahanga-Buhimba	24	Mauvais	1	-
		- Bweremana-Bitonga	15	Mauvais	1	-
		- Rubaya-Mumba-Kalangala	24	Mauvais	1-2-3	-
		- Matanda-Rushoga-Humule	42	Mauvais	1-3	-
		- Mushaki-Kagundu	20	Mauvais	1	-
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>			<b>858</b>			
2	Rutshuru	- Kichanga-Bishusha-Bambo-Kirima	87	Mauvais	1-2	-
		- Mweso-Kanyabayonga	90	Moyen	1-2-4	CPPR
		- Rwindi-Kibirizi-Kikuku	49	Bon	1-2	CPPR
		- Bishusha-Birambizo	13	Mauvais	1-4	-
		- Burungu-Gihonga-Bishusha	22	Mauvais	1	-
		- Rutiba-Bambo-Mabenga	73	Mauvais	1-2	-
		- Katsiru-Birambizo	24	Bon	1-2-4	CPPR
		- Kalengera-Tongo-Kanaba	22	Moyen	1-2	CPPR
		- Nyamilima-Humule-Nyamitwitwi	29	Mauvais	1-2	-
		- Rumangabo-Mutovu	21	Mauvais	1-2	-
		- Kinyandonyi-Karambi-Chengerero (en cours de réhabilitation)	44	Mauvais	1-2	-
		- Rutshuru-Karambi-Kitagoma	22	Mauvais	1-2	-
		- Ngwenda-Nyabanira-Kisharo	29	Mauvais	1-2	-
		- Kisharo-Busesa	15	Mauvais	1-2	-
		- Kako-Ntamugenga-Jomba	38	Bon	1-2	CPPR
		- Bweza-Kamira-Chengerero	20	Mauvais	1-2	-
		- Rugari-Kanombe-Bukima	12	Mauvais	1-2	-
		- Ishasha-Kiavinyonge	25	Moyen	1-2	CPPR
		- Nyamilima-Munyaga	9	Moyen	1-2	CPPR
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>			<b>644</b>			
3	Walikale	- Bulindi-Ikobo-Maruhu	56	Mauvais/fermé	1	-
		- Kabrizi-Mutongo	16	Mauvais/fermé	1-2-3-4	-
		- Itebero-Binakwa-Kiasa	110	Mauvais/fermé	1-2-3	-
		- Kabunga-Isangi	30	Mauvais/fermé	1-3	-
		- Mubi-Umate	30	Mauvais/fermé	1-3	-
		- Pinga-Mutongo	54	Mauvais/fermé	1-2-3-4	-
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>			<b>296</b>			

4	Beni	- Maboya-Mabalako	38	Mauvais	1-2-3	-
		- Ngingi-Kiondo-Kiavinyonge	42	Moyen	1-2-4	-
		- Kiatsaba-Mabalako	17	Mauvais	1-2-3	-
		- Mbau-Rivière Semliki-Kamango	80	Mauvais	1-4	-
		- Kambatule-Mutwanga-Mwenda	22	Mauvais	1-2-4	-
		- Bif. Route Kasindi-Kiavinyonge	84	Mauvais	1-2	-
		- Butuhe-Kiavisogho-Mamingi	36	Mauvais	1-2	-
		- Butembo-Vuhovi	42	Bon	1-4	-
		- Mbau-Mangina	12	Mauvais	1-2	-
		- Eringeti-Kainama	55	Mauvais	1-2	-
		- Mutwanga-Route Kasindi	13	Mauvais	1-2	-
		- Mabalako-Malese	26	Mauvais	1-2-3	-
		- Biasa-Virendi	30	Mauvais	1-2	-
		- Maboya vers Vuhovi	31	Mauvais	1-2	-
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>		<b>528</b>	<b>Mauvais</b>	<b>1-2</b>	<b>-</b>	
5	Lubero	- Musienene-Muhangi	33	Mauvais	1-2-3	CMR
		- Katwa-Luotu-Lubero	62	Moyen	1-2-4	CMR
		- Rwese-Masereka-Kipese	49	Mauvais	1-2-3	CMR
		- Katondi-Kipese	17	Mauvais	1-4	-
		- Butembo-Manguredjipa	91	Mauvais à 80%	1-2-3-4	CMR
		- Alimbongo-Bingi-Lutungulu	91	Mauvais à 60%	1-2-3-4	-
		- Kayna-Luofu-Miriki-Rivière Kihuhwe	32	Bon à 25%	1-2-3-4	CMR
		- Kimbulu-Muhangi	33	Moyen	1-2	-
		- Malende-Vuyinga	21	Mauvais	1-2	-
		- Kirumba-Kamandi	24	Bon	1-2	CMR
		- Bikara-Lubango	30	Mauvais	1	-
		- Musienene-Lukanga	15	Bon	1-2	CMR
		- Musienene-Luotu	13	Mauvais	1-2	-
		- Kanyabayonga-Lusuli	8	Mauvais	1	-
		- Mulo-Luveve	14	Bon	1-2	CMR
		- Kitsimba-Kipese	20	Bon	1	CMR
		- Masereka-Luveve	6	Bon	1-2	CMR
		- Lubero-Kasuo	50	Moyen	1-2	-
		- Vusamba-Vusa	13	Mauvais	1	-
		- Kipese-Kisima-Lac Edouard	35	Mauvais	1-2	-
- Luofu-Busereka-Pitakongo	48	Mauvais/fermé	1-2-3-4	-		
- Manguredjipa-Etaitu	54	Mauvais/fermé	1-2-3-4	-		
- Manguredjipa-Ombole	50	Mauvais/fermé	1-2-3-4	-		
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>		<b>809</b>				
6	Nyiragongo	- Munigi-Muja-Rusayo	15	Mauvais	1-2	-
		- Kingarame-Ruhunda-Buhumba	9	Bon	1-2	CPPR
		- Bif. RN2 Ruhunda	3	Bon	1-2	CPPR
		- Bif. RN2 Vubiro	9	Mauvais	1	CPPR
<b>TOTAL TERRITOIRE</b>		<b>36</b>				

**N.B.** :

En résumé, le réseau routier du Nord-Kivu se trouve dans un état globalement défectueux. Dans l'entre-temps, la plupart des tronçons se sont détériorés et quelques uns ont été réhabilités, notamment Oïcha-Kamango, Butembo-Manguredjipa.

- c) Le réseau de desserte aérienne du Nord-Kivu se limite aux seules villes de Goma, Beni et Butembo ainsi qu'au chef-lieu du Territoire de Walikale.

Les infrastructures aéroportuaires sont soit inexistantes (cas de Walikale où les aéronefs atterrissent sur la route avec tous les risques

et accidents y relatifs ; cas également de Beni où les installations appartiennent à un opérateur privé), soit endommagées et fortement réduites en capacité d'accueil, notamment à Goma, suite à l'éruption volcanique de janvier 2002, soit dérisoires, exemple de l'aérodrome de Butembo. Tous les autres chefs-lieux de Territoire ne sont pas accessibles par voie aérienne.

#### **II.2.2.5. Secteur des services.**

##### **a) Le commerce.**

Sur l'ensemble du pays en général, et au Nord-Kivu en particulier, le commerce de gros et détail ainsi que les services marchands souffrent des maux ci-après :

- La dépendance des sources d'approvisionnement extérieures, et donc des fluctuations du marché de change et de la faiblesse de la monnaie nationale ;
- Le manque de crédit au commerce et à la PME, et la multiplicité des taxes et redevances publiques ;
- L'insécurité généralisée sur les routes ;
- La lourdeur des procédures administratives ;
- Les tracasseries administratives et policières ;
- L'insécurité juridique et judiciaire ;
- La concurrence déloyale du secteur informel.

##### **b) Les finances.**

###### **1° Au niveau national.**

- Quasi faillite des institutions financières ou assimilées, entre autres la SOFIDE, l'INSS, la SONAS, la BCA, d'où, manque de financement des projets de développement ;
- Absence d'un marché financier et boursier pour financer l'économie ;
- Création monétaire sans contre-partie en production, en faveur du crédit à l'Etat au détriment de l'économie, d'où, faiblesse et instabilité de la monnaie nationale ;
- Faillite du système bancaire qui fonctionne à  $\pm 20\%$  de sa capacité ;

- Perte de confiance du public envers les banques, d'où thésaurisation de la monnaie et faiblesse de l'épargne.

## **2° Au Nord-Kivu.**

En plus des maux signalés au niveau national, le secteur des finances en Province du Nord-Kivu présente les particularités suivantes :

- Les filiales des banques qui fonctionnent encore sont situées dans les villes, essentiellement au service de l'import-export et de la spéculation commerciale ;
- Les activités d'investissement sont peu financées ;
- Sur la quinzaine de structures locales d'épargne et de crédit (COOPEC et IMF), moins du tiers ont des agences en dehors des trois villes de la Province ;
- Le système actuel de crédit bancaire et de micro-finance privilégie le crédit à très court terme et s'accommode plus au secteur commercial, tandis que les secteurs agricole et industriel, dont la rentabilité effective s'inscrit dans le temps, sont peu ou mal servis.

S'agissant spécifiquement des finances des entités administratives décentralisées, il est à noter que la Province, les Villes, les Communes et les Collectivités éprouvent de sérieuses difficultés de fonctionnement dues à l'irrégularité des rétrocessions sur les recettes du Trésor Public par le Gouvernement Central.

## **II.3. Etat des lieux social.**

### **II.3.1. Services sociaux de base.**

#### **1° Etat des structures de base dans le pays.**

Faiblesse et insuffisance des structures de prise en charge sociale, particulièrement dans les milieux ruraux :

- |                                 |                     |
|---------------------------------|---------------------|
| 1. Hôpitaux et Centres de santé | 2. Ecoles           |
| 3. Logement                     | 4. Sécurité sociale |
| 5. Assurances                   | 6. Eglises          |
| 7. ONG                          | 8. Orphelinats      |

9. Home des vieillards

10. Centres pour personnes vivant avec handicap et pour veuves et démunis.

Ainsi, les besoins suivants ne bénéficient pas d'une couverture significative :

1. Eau potable
2. électricité
3. protection sociale
4. scolarisation
5. santé et hygiène.

Enseignement.

- Les budgets alloués à l'enseignement primaire, secondaire et universitaire sont dérisoires, mal gérés et sous exécutés ;
- Depuis l'indépendance, l'Etat congolais n'a pratiquement construit aucune école ni institution d'enseignement supérieur. Seules, les confessions religieuses, les associations des parents et certains promoteurs privés ont poursuivi la construction des établissements d'enseignement ;
- Bon nombre de ces établissements sont dans un état déplorable et manquent d'équipement et de matériel didactique.

Habitat et cadre de vie.

- Très peu de logements ont été construits au Congo ;
- Non respect des normes urbanistiques et de viabilité ;
- Absence de crédit au logement ;
- Faiblesse du budget alloué au secteur de l'urbanisme et de l'habitat. A titre d'exemple, en 2003 et 2004, les crédits budgétaires fixés par le Gouvernement étaient inférieurs à 1 milliard de FC, avec moins de 10% de taux d'exécution.

## Santé.

- Faiblesse des dotations budgétaires affectées à ce secteur. Exemple : en 2003, sur un crédit de 17 milliards de FC destinés à la santé, un montant de 1,7 milliards seulement a été mis à la disposition de ce Ministère entre janvier et septembre 2003. Les médecins et les infirmiers congolais sont parmi les moins payés du monde.
- Les structures et les équipements médicaux légués par la colonie sont désuets, voire détruits ;
- Aggravation de la situation épidémiologique ;
- Recrudescence des maladies sociales liées aux statuts professionnels, aux comportements et à l'environnement social ;
- Faible accessibilité aux soins de base ;
- Détérioration de l'écosystème en raison du relâchement des mesures d'hygiène individuelle et collective et de salubrité publique.

## Electricité et eau.

L'électrification du Congo est essentiellement d'origine hydraulique et thermique. Les centrales thermiques sont vétustes, tandis que les centrales hydroélectriques sont, soit vieilles, soit sous-exploitées. Le cas d'INGA est frappant.

La RDC est dotée d'énormes potentialités hydroélectriques, mais avec une faible couverture en desserte électrique. Au total, le pays a un potentiel estimé à 100.000 Mw, soit 13% du potentiel mondial, concentré principalement à INGA (14 groupes pour 1.775 Mw).

Le secteur de l'électricité se caractérise par :

1. le manque d'unité du réseau du fait de l'existence de plusieurs sous-réseaux électriques non interconnectés ;
2. la vétusté et l'hétérogénéité des installations qui datent de l'époque coloniale pour la plupart et ont été réalisées selon des standards différents ;

3. la structuration autour des grosses industries minières, parce qu'historiquement développé pour faciliter l'extraction et la transformation des minerais ;
4. un faible taux d'accès des ménages à l'électricité (estimée à 6%)
5. un potentiel important d'exportation, notamment vers l'Afrique du Sud, la CEMAC et les Grands Lacs.
  
6. le monopole de la SNEL tant dans la production, le transport que la distribution de l'électricité, causant des problèmes à tous les niveaux.

Le secteur de production et d'adduction d'eau :

1. La production, le transport et la distribution de l'eau sont monopolisés par une seule entreprise d'Etat, la REGIDESO. Seuls quelques centres urbains bénéficient des prestations de cette entreprise, mais souvent avec de grands problèmes de réseaux de distribution, soit vétustes, soit surchargés ou régulièrement en panne.
  
2. Cette situation est due, d'une part, à l'état de faillite et de déficit de la REGIDESO et d'autre part, à la situation de monopole d'Etat ou de fait institué par le Gouvernement.
  - La REGIDESO a le monopole de la production et de la distribution de l'eau potable en RDC. Cette entreprise s'est toujours trouvée dans l'impossibilité de réaliser cette mission pour les mêmes raisons que la SNEL.
  - L'implantation de la REGIDESO n'est que de 24%, avec 94 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble du territoire national.
  - 32 centres sur les 94 sont à l'arrêt et les centres en activité se répartissent comme suit dans les Provinces :
    - 1/1 à Kinshasa avec une desserte de 60% ;
    - 13/14 au Bas-Congo avec une desserte de 18% ;
    - 10/12 au Bandundu avec une desserte de 6% ;
    - 3/12 à l'Equateur avec une desserte de 7% ;
    - 5/10 au Kasai-Occidental avec une desserte de 13% ;
    - 5/8 au Kasai-Oriental avec une desserte de 10% ;
    - 5/10 dans la Province Orientale avec une desserte de 7% ;
    - 2/4 au Maniema avec une desserte de 3% ;



- 4/4 au Nord-Kivu avec une desserte de 4% ;
  - 4/4 au Sud-Kivu avec une desserte de 14% ;
  - Soit au total 62/94 centres d'exploitation en activité dans toute la RDC, avec une desserte de 26,4%.
- A ce jour, les besoins en eau potable ne sont pas satisfaits et le déficit est de 2,45 millions de m<sup>3</sup>/jour, à raison de 0,88 millions de m<sup>3</sup>/jour en milieu urbain et 1,57 millions de m<sup>3</sup> par jour en milieu rural.
  - En effet, la demande globale est de 3,2 millions de m<sup>3</sup> par jour, contre une production journalière de 750.000 m<sup>3</sup> d'eau. Le déficit de la desserte en eau potable est dû essentiellement à :
    - La vétusté des installations de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution ;
    - La capacité limitée de certaines installations construites, il y a des décennies, alors que la demande effective a augmenté ;
    - Les problèmes d'exploitation et d'ordre financier.
  - Pour le moment, des programmes financés par plusieurs bailleurs de fonds sont en cours d'exécution et visent notamment la réhabilitation, le renforcement et l'extension des installations de production et de distribution existantes ainsi que l'équipement de nouveaux centres en création.

## **2° Infrastructures sociales de base au Nord-Kivu.**

Le nombre d'écoles, d'hôpitaux, de centres sociaux, des homes pour vieillards est de loin insuffisant par rapport aux besoins et aux attentes des habitants et particulièrement des jeunes. Aucune politique de l'habitat et de l'assainissement du cadre de vie n'est appliquée.

Dans l'ensemble, les données disponibles relatives à notre Province ne la placent pas en position compétitive par rapport aux autres Provinces malgré une apparente meilleure santé économique.

Tableau n°8 : Principaux indicateurs de la qualité de vie en Province du Nord-Kivu

	Indicateurs	Description de l'indicateur	RDC	N/Kivu	Obs.
1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Probabilité de décéder entre la naissance et le 5 <sup>ème</sup> anniversaire pour 1000 naissances vivantes.	213	237	Un des plus élevés
2	Taux de mortalité infantile	Probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire pour 1000 naissances vivantes	126	140	Un des plus élevés
3	Couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois.	Proportion (en %) d'enfants de 12-23 mois vaccinés contre toutes les maladies de l'enfance cibles du PEV.	22,8	31,8	Un des 3 meilleurs
4	Taux d'accès à l'eau potable salubre.	Proportion de la population qui a accès à l'eau de boisson salubre dans les 15 minutes.	21,9	13,3	Un des 3 plus bas
5	Taux de disponibilité des réserves alimentaires	Proportion de ménages obligés de vendre un bien ou de s'endetter : structure, famille, voisin.		53*	
6	Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (malnutrition chronique) modérée/sévère : ( $\leq 2$ Ecarts-Type)	Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui se situent en dessous de moins 2 écarts-type (-2 ET) par rapport à la médiane taille/âge (T/A) de la population de référence du NCHS/WHO.	38,2	45,4	Un des 3 plus élevés (> moyenne des plus pauvres = 43%)
7	Enfants orphelins	Pourcentage d'enfants de 0-14 ans dont un ou les deux parents sont décédés.	9,3	12,6	Un des 2 les plus élevés
8	Taux d'encadrement des ménages par les agents de développement.	Proportion des ménages ayant bénéficié des conseils ou des enseignants des structures d'encadrement et vulgarisations agricoles ou des agents de développement.	13,4	10,9	Un des 4 plus bas
9	Indice de développement humain (2001)	Niveau de pauvreté non seulement en termes monétaires, mais plutôt en rapport avec les besoins fondamentaux des populations qui en sont victimes.	0,363	0,38	Un des 4 plus bas
11	Taux net de scolarisation de l'enseignement primaire (6-11 ans)	Proportion d'enfants d'âge scolaire de l'enseignement primaire qui fréquentent une école primaire.	51,7	34,1	Un des plus bas
14	Taux d'analphabétisme	Proportion de la population âgée de 15 ans et plus ne sachant ni lire, ni écrire.	31,9	47,8	Le plus élevé
15	Emploi salarié	Proportion (en %) de la population de 15 à 64 ans qui sont travailleurs salariés.	7,2	4,4	Un des plus bas
16	Insalubrité de l'habitat	Proportion des ménages selon que le sol des logements est en terre battue ou paille.	80	95,7	Le plus élevé

Source : E. Kisangani, *La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire au Nord-Kivu, 2005 sur base des rapports UNICEF-MICS2, 2002 ; PNUD, 2001, et \* ASRAMES, 2003.*

## Enseignement

- Faible taux de scolarisation : peu d'écoles, même dans les villes ;
- Taux d'abandon élevé : nombreux enfants de la rue, enfants-soldats, etc.
- Faible motivation des enseignants et abandon du secteur ;
- Sous-qualification des enseignants ;
- Délabrement des infrastructures scolaires ;
- Manque d'outils pédagogiques : manuels, même dans certains cas les programmes ne sont pas disponibles dans les écoles ;
- Manque de matériel didactique : cartes, laboratoires, ateliers, etc.
- Très peu d'écoles techniques et professionnelles ; les rares qui existent ne sont pas équipées, n'ont pas un personnel qualifié et ne

sont pas ouvertes à des effectifs significatifs par rapport aux besoins des investisseurs.

- Taux élevé d'analphabétisme.

	Indicateurs	Description de l'indicateur	RDC	N/Kivu	Obs.
10	Taux net d'admission en 1 <sup>ère</sup> année d'enseignement primaire	Proportion d'enfants qui commencent leurs études primaires à l'âge légal de 6 ans.	17	3,7	Le plus bas du pays
11	Taux net de scolarisation de l'enseignement primaire (6-11 ans)	Proportion d'enfants d'âge scolaire de l'enseignement primaire qui fréquentent une école primaire.	51,7	34,1	Un des 2 plus bas
		- En 2003 : - pour les ménages ruraux - pour les ménages urbains		47* 74*	Moyenne 56% + pauvres : 14%
13	Enfants de 6-14 ans n'ayant jamais fréquenté l'école	Pourcentage de la population de 6 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté l'école	31,3	47,1	Le plus élevé (filles 52%)
14	Taux d'analphabétisme	Proportion de la population âgée de 15 ans et plus ne sachant ni lire, ni écrire.	31,9	47,8	Le plus élevé

Il en résulte des paradoxes : celui des diplômés sous-qualifiés, des diplômés en chômage face à des emplois pour lesquels il faut importer de la main-d'œuvre faute de compétences locales. Il a été par exemple déploré que la plupart des jeunes diplômés universitaires du Nord-Kivu réalisent des scores très bas dans les tests objectifs de recrutement.

Tableau n°9 : Evolution des paramètres scolaires au Nord-Kivu.

#### A. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

N°	Paramètres	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
1	Nombre d'écoles	1 799	1 935	2 115	1 486
2	Nombre de classes	12 622	13 213	13 692	11 574
3	Nombre d'élèves	425 729	450 874	497 674	446 571
4	Nombre de filles	175 893	184 895	209 024	187 322
5	% filles	41,3	41	42	41,9
6	Nombre d'enseignants	16 115	17 127	17 453	11 731
7	Enfants scolarisables	928 057	955 912	984 589	966 980
8	% scolarisation de 6 à 14 ans	45	47,1	50,5	46,2

#### B. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL.

N°	Paramètres	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
1	Nombre d'écoles	480	519	538	541	596	715
2	Nombre de classes	3 321	3 633	3 766	3 787	3 755	4 848
3	Nombre d'élèves	82 708	63 557	66 099	96 119	99 426	120 181
4	Nombre de filles	31 763	26 406	27 726	29 112	43 703	46 278
5	% filles	38,4%	41,5	41,9	30,2	43,9	38,5
6	Nombre d'enseignants	5 835	5 449	5 469	5 680	5 894	7 594
7	Nombre : élèves/enseignant	14	12	14	17	17	16
8	Nombre : élèves/classe	25	17	18	25	26	25
9	Enfants scolarisables de 13 à 20 ans	598 579					
10	% scolarisation	28%					
11	Nombre élèves/école	172	122	123	178	166	168
12	Couverture nombre km <sup>2</sup> /école	124	114,6	110,5	109,9	99,8	83,2
13	Rayon d'une école en km	6,3					

Source : Division de l'EPSP/Nord-Kivu, rapports annuels 2000, 2001, 2002, 2003

Les causes sont entre autres :

- insuffisance de l'offre éducative ;
- absence de structures solides de formation initiale et continue des enseignants ;
- absence de structures d'alphabétisation et de formation des adultes ;
- faiblesse du niveau des revenus des parents ;
- faible importance accordée par les parents à l'éducation des enfants, particulièrement des filles ;
- accessibilité géographique difficile des écoles ;
- insécurité dans les milieux ruraux, déplacement continu des parents ;
- démission de l'Etat de ses responsabilités de prise en charge de l'enseignement fondamental des enfants au respect de la convention relative aux droits de l'enfant (CDE).

Santé.

Problèmes majeurs :

- absence de structures de santé adéquates ;
- accès difficile aux structures pour la majorité de la population du fait d'une répartition inéquitable des structures existantes au détriment des contrées rurales, et de la pauvreté extrême de la plupart des ménages. Le taux d'accessibilité est de 140/1000.
- Habitudes, croyances et comportements de santé irrationnels qui, dans bien des cas, contribuent à la propagation des maladies pourtant évitables ;
- Manque d'assainissement du milieu de vie ;

Tableau n°10 : Districts sanitaires du Nord-Kivu.

N°	District de BENI	NB AIRES	Population totale	Opérationnelle OUI/NON
1	- Zone de Santé de OICHA	19	230 377	OUI
2	- Zone de Santé de KALUNGUTA	17	163 602	NON
3	- Zone de Santé de BENI	15	180 120	OUI
4	- Zone de Santé de KYONDO	16	137 953	OUI
5	- Zone de Santé de MABALAKO	11	140 894	NON
6	- Zone de Santé de MUTWANGA	16	147 715	OUI

7	- Zone de Santé de VUHOVI	9	93 100	OUI
8	- Zone de Santé de KAMANGO			NON
	<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>1 093 761</b>	<b>5 sur 8</b>

N°	District de RUTSHURU	NB AIRES	Population totale	Opérationnelle OUI/NON
1	- Zone de Santé Urbaine de GOMA	9	147 985	OUI
2	- Zone de Santé Urbaine de KARISIMBI	11	262 738	OUI
3	- Zone de Santé Rurale de NYIRAGONGO	4	78 122	NON
4	- Zone de Santé Rurale de RUTSHURU	9	188 080	OUI
5	- Zone de Santé Rurale de BINZA	10	123 139	OUI
6	- Zone de Santé Rurale de RWANGUBA	16	231 714	OUI
7	- Zone de Santé Rurale de BIRAMBIZO	9	109 651	OUI
8	- Zone de Santé Rurale de BAMBU	10	106 022	NON
9	- Zone de Santé Rurale de KABATI	12	203 867	NON
	<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>1 451 318</b>	<b>6 sur 9</b>

N°	District de BUTEMBO	NB AIRES	Population totale	Opérationnelle OUI/NON
1	- Zone de Santé Urbaine de BUTEMBO	9	35 855	OUI
2	- Zone de Santé Urbaine de KATWA	15	12 352	OUI
3	- Zone de Santé Rurale de KAYNA	14	14 106	OUI
4	- Zone de Santé Rurale de ALIMBONGO	5	0	NON
5	- Zone de Santé Rurale de MASEREKA	12	13 093	OUI
6	- Zone de Santé Rurale de MUSIENENE	19	10 657	OUI
7	- Zone de Santé Rurale de MANGUREDJIPA	9	3 660	OUI
8	- Zone de Santé Rurale de BIENA	11	9 675	OUI
9	- Zone de Santé Rurale de LUBERO	19	17 900	OUI
	<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>117 298</b>	<b>8 sur 9</b>

N°	District de MASISI	NB AIRES	Population totale	Opérationnelle OUI/NON
1	- Zone de Santé Rurale de MWESO	17	9 655	OUI
2	- Zone de Santé Rurale de MASISI	18	7 046	OUI
3	- Zone de Santé Rurale de KIROTSHI	21	14 026	OUI
4	- Zone de Santé Rurale de KATOYI	6	13 040	NON
5	- Zone de Santé Rurale de PINGA	17	7 540	OUI
6	- Zone de Santé Rurale de KIBUA	10	4 161	NON
7	- Zone de Santé Rurale de WALIKALE	13	4 135	OUI
8	- Zone de Santé Rurale de ITEBERO	18	0	NON
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>59 603</b>	<b>5 sur 8</b>

Il en résulte :

- Une mortalité élevée, surtout des enfants ;
- Un taux élevé de malnutrition ;
- Une expansion rapide des grandes endémies comme le SIDA.

## Quelques indicateurs :

Tableau n°11 : Quelques indicateurs sur les problèmes sanitaires

	Indicateurs	Description de l'indicateur	RDC	N/Kivu	Obs.
1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Probabilité de décéder entre la naissance et le 5 <sup>ème</sup> anniversaire pour 1000 naissances vivantes.	213	237	Un des plus élevés
2	Taux de mortalité infantile	Probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire pour 1000 naissances vivantes	126	140	Un des plus élevés
3	Taux de mortalité maternelle	Probabilité de décès de la mère suite à la grossesse et à l'accouchement pour 100 000 naissances vivantes	600	1 200	
4	Couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois.	Proportion (en %) d'enfants de 12-23 mois vaccinés contre toutes les maladies de l'enfance cibles du PEV.	22,8	31,8	Un des 3 meilleurs
5	Taux d'accès à l'eau potable salubre.	Proportion de la population qui a accès à l'eau de boisson salubre dans les 15 minutes.	21,9	13,3	Un des 3 plus bas
6	Taux de disponibilité des réserves alimentaires	Proportion de ménages obligés de vendre un bien ou de s'endetter : structure, famille, voisin.		53*	
7	Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (malnutrition chronique) modérée/sévère : ( $\leq 2$ Ecarts-Type)	Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui se situent en dessous de moins 2 écarts-type (-2 ET) par rapport à la médiane taille/âge (T/A) de la population de référence du NCHS/WHO.	38,2	45,4	Un des 3 plus élevés (> moyenne des plus pauvres = 43%)
8	Enfants orphelins	Pourcentage d'enfants de 0-14 ans dont un ou les deux parents sont décédés.	9,3	12,6	Un des 2 les plus élevés
9	Taux d'accessibilité aux soins de qualité	Proportion de la population qui a accès aux soins de qualité	23	14	

## Electricité et eau :

- 1) La majorité de la population n'a pas accès à l'eau potable suite à l'insuffisance des sources aménagées en milieux ruraux et à l'incapacité de la REGIDESO de satisfaire à la demande en milieux urbains. Le niveau de couverture en eau par la REGIDESO en 2003 était de 40% à Goma, 56% à Butembo et 15% à Beni.
- 2) La qualité de l'eau consommée par les populations n'est pas conforme aux normes de l'OMS et la quantité utilisée par habitant est très insuffisante.
- 3) La fourniture d'eau par la REGIDESO aux seules villes de Goma, Butembo et Beni connaît de sérieux problèmes. Les stations de production d'eau fonctionnent sporadiquement suite à l'insuffisance de l'énergie électrique. Des études antérieures indiquent par exemple que 85% des ménages de la Ville de Goma ne sont pas raccordés au réseau de distribution d'eau et qu'à part quelques petites contrées

bénéficiant des réseaux ruraux d'adduction d'eau, les femmes et les enfants des milieux ruraux du Nord-Kivu sont victimes de la corvée du portage de l'eau. Ainsi, de longues files de femmes et d'enfants transportant des bidons d'eau font partie du décor ordinaire de nos campagnes et même de la ville de Goma.

- 4) Le secteur de l'énergie est caractérisé par un paradoxe : la Province est dotée d'abondantes ressources et potentialités (rivières, gaz méthane dans le lac Kivu, pétrole du graben) mais reste dépendante uniquement de la centrale hydroélectrique de la Ruzizi au Sud-Kivu. La consommation d'énergie est parmi les plus faibles de la planète. L'accès à l'énergie renouvelable reste difficile pour les populations rurales, voire urbaines. Ceci se manifeste par la non électrification des villages, des quartiers, des Communes et l'utilisation à 98% du bois de chauffe.
- La fourniture en énergie électrique est très faible. Ainsi, la SNEL fournit l'énergie par intermittence à la population urbaine de Goma.
  - A part les Cités de Rutshuru et de Kyondo, qui disposent de microcentrales hydroélectriques ayant une capacité relativement significative, les autres villes, cités et villages ne sont pratiquement pas alimentés en électricité.
  - L'obscurité reste prédominante dans les milieux ruraux et dans les quartiers des cités et villes du Nord-Kivu.

### **II.3.2. Emploi et revenu.**

#### **1° L'emploi et les revenus dans le pays.**

- Plus de 90% de la population active est au chômage et vit de la débrouille ;
- Le revenu annuel du congolais est de 90 \$ US et parmi les plus bas du monde, se situant en dessous du seuil de pauvreté, dans une économie dominée à 80% par l'informel. Il n'existe pas au Congo une politique de revenu, d'emploi, ni de protection et de sécurité sociales ;
- Les barèmes salariaux de l'Administration publique, des entreprises publiques et des sociétés du secteur privé dénotent une absence

totale de justice distributive. Lesdits barèmes sont caractérisés par une forte tension qui va de 1 à 100 au lieu de 1 à 10 ;

- A titre d'exemple, dans une des sociétés d'économie mixte de notre pays, la masse salariale globale de 9 administrateurs, soit 26.000 \$ US, équivaut à l'enveloppe salariale brute de 200 ouvriers de dernière catégorie de cette société. Un Administrateur Directeur touche en moyenne 10.000 \$ US, tandis que l'ouvrier de dernière catégorie touche 130 \$ US.

## **2° L'emploi et les revenus au Nord-Kivu.**

- Seulement 4,4% de la population de 15 à 64 ans ont un emploi salarié contre 7,2% pour l'ensemble du pays ;
- Le gros de l'emploi est de l'auto-emploi dans le secteur informel ;
- Même ceux qui travaillent ont des salaires dérisoires et cela tant dans les secteurs publics que dans les secteurs privés. Dans tous les villes et milieux ruraux du Nord-Kivu, sont rares les travailleurs qui dépassent 30 \$ US, soit moins de 1 \$ par jour ;
- Faute d'énergie, de capitaux et d'un environnement sécuritaire, réglementaire et juridique favorable aux affaires, les unités de transformation capables d'offrir de l'emploi sont rares et peu concurrentielles ;
- Dans le secteur public national, les salaires sont discriminatoires en défaveur des agents de certaines Provinces :
  - o Certaines indemnités sont payées aux agents de l'Etat de Kinshasa et de quelques autres villes comme Lubumbashi et pas aux autres ;
  - o Les retraités du Katanga ont un barème spécial depuis l'Etat éphémère du Katanga ;
  - o Les professeurs des universités et instituts supérieurs du Nord-Kivu sont payés en deçà du barème national.



### **II.3.3. Situation sociale des jeunes et des femmes.**

#### **1° Etat des lieux dans le pays.**

- Situation d'infériorité de la femme dans la société ;
- Taux de scolarisation pour les garçons 72% contre 56% pour les filles ;
- 7% de femmes dans la magistrature ;
- 8% seulement parmi les hauts fonctionnaires ;
- 85% des tâches ménagères pour les femmes ;
- 80% de la production vivrière pour les femmes ;
- Deux congolais sur trois ont moins de 25 ans ;
- 50.000 enfants de la rue ;
- 4.000.000 d'enfants à l'âge scolaire ne vont pas à l'école ;
- 100% d'enfants n'ont pas le soutien social de l'Etat ;
- 90% des jeunes universitaires n'ont pas d'emploi.

#### **2° Etat des lieux au Nord-Kivu.**

- Manque d'objectivité et de transparence dans le recrutement de la main-d'œuvre et l'octroi des bourses d'études et de stage ;
- Conflit des générations dans certains services de l'Etat ;
- Très peu de structures de formation technique et professionnelle des jeunes : la formation professionnelle est organisée dans quelques rares centres généralement peu équipés et sans formateurs qualifiés ;
- Perspectives d'emploi pour les jeunes ruraux plutôt sombres ;
- Réinsertion des ex-enfants soldats problématique, faute d'appui à la réinsertion et de structures solides de formation aux métiers ;
- Taux de chômage très élevé parmi les jeunes ;
- Discrimination et violence contre la femme :
  - o En 2006, plus de 3.000 femmes ont été violées au Nord-Kivu ;
  - o Les auteurs des crimes de viol sont pour la plupart peu recherchés ;
  - o Quand ils sont identifiés, très peu sont poursuivis ;
  - o Quand ils sont poursuivis, rares sont ceux qui sont sanctionnés ;

- Quand ils sont sanctionnés, peu subissent la sanction.

#### **II.3.4. Sports et Loisirs.**

- Insuffisance d'infrastructures sportives dans les villes et les milieux ruraux ;
- Très peu d'espaces réservés aux sports et aux loisirs, dans les villes et les agglomérations ;
- Modicité du budget du secteur des sports ;
- Non libération des crédits alloués aux sports ;
- Absence d'écoles de sport et de centres de préparation ;
- Manque de promotion du sport national et provincial ;
- Mauvaise gestion des structures d'encadrement du sport ;
- Mégestion des crédits décaissés.
- Faiblesse du mécénat (sponsoring).

#### **II.4. Etat des lieux culturel.**

- Les œuvres d'esprit et les droits des artistes congolais ne sont ni sauvegardés, ni promus ;
- La dépendance de la création artistique congolaise ;
- Le manque d'industrie culturelle ;
- La quasi-inexistence de bibliothèques publiques ;
- Le manque de promotion et de protection des œuvres culturelles ;
- Le piratage des œuvres des artistes congolais ;
- L'absence des structures de financement des artistes ;
- La mégestion des dotations budgétaires allouées au secteur des artistes. Par exemple, en 2004, sur 580 millions de FC prévus au budget national, seuls 10 millions ont été libérés, soit 18% ;
- La faiblesse du mécénat (sponsoring).

#### **II.5. Etat des lieux des médias et de la communication.**

Le secteur des médias et de la communication au Nord-Kivu est caractérisé principalement par :

- la crise d'information ;
- le déficit de communication.

Cet état des choses est dû essentiellement au manque ou à l'insuffisance des canaux d'information (Radio, télévision, journaux, bibliothèque, etc.) et de communication (Téléphonie cellulaire, phonie, fax, réseau Internet, etc.) ainsi qu'à une culture prononcée de l'écoute des rumeurs et de la radio trottoir.

## **II.6. Etat des lieux de la morale et de l'éthique publique.**

La gestion de l'Etat et de l'économie se caractérise par :

- le manque de rigueur dans la gestion des ressources financières et économiques du pays ;
- le démantèlement des piliers essentiels du pouvoir étatique ;
- l'érosion monétaire due à la gestion inconséquente des finances publiques et de la monnaie ;
- les tracasseries et les extorsions dont sont victimes les hommes d'affaires ;
- la fraude, la corruption et l'évasion fiscale à grande échelle ;
- la dégradation des conditions sociales de la population en général et des fonctionnaires, des militaires, des policiers et enseignants, en particulier ;
- le pillage et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

# **III. PRESENTATION DU PROGRAMME**

### **III.1. Options fondamentales et stratégie globale.**

#### **III.1.1. Options fondamentales du Gouvernement Central.**

Dans son programme commun, le Gouvernement de coalition nationale se fixe comme objectif global la matérialisation de la vision du Président de la République qui consiste à rebâtir un Congo uni, fort et prospère, notamment à travers les cinq chantiers prioritaires qui sont :

- Les infrastructures ;
- L'emploi ;
- L'éducation ;
- L'eau et l'électricité ;
- La santé.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie globale dudit programme repose sur le principe de bonne gouvernance.

Dans le domaine socio-économique, le Gouvernement central préconise l'économie sociale de marché qui vise à la fois la performance économique à travers les mécanismes du marché et la garantie de la solidarité et de la justice sociales.

Pour redynamiser le secteur de production des biens et des services, le Gouvernement prévoit la libéralisation de certaines branches de l'économie par la suppression du monopole d'Etat, tout en conservant un rôle de contrôle dans les domaines stratégiques de production, sans entraver les mécanismes du marché.

Cette libéralisation permettra d'attirer l'investissement privé et de promouvoir le partenariat public-privé. Des réformes structurelles et sectorielles seront introduites pour garantir au secteur privé un environnement légal et réglementaire incitatif.

Sur le plan politique et judiciaire, le Gouvernement Central met un accent sur le renforcement de l'efficacité et de l'efficience des services publics, la construction de l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme, l'indépendance de la justice et le renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.

S'agissant de la tranquillité et de la sécurité publiques, le Gouvernement compte concentrer ses efforts sur les domaines stratégiques pour la consolidation de la paix et le rétablissement de la sécurité par la finalisation du processus d'intégration des forces armées, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, la modernisation de la police et du système judiciaire et la moralisation de la vie publique.

L'objectif premier du Gouvernement Central consiste à créer les conditions sécuritaires, politiques et juridiques favorables au développement socio-économique pour mettre fin au paradoxe Congo, pays aux énormes potentialités économiques, mais classé parmi les plus pauvres du monde.

### **III.1.2. Options fondamentales du Gouvernement du Nord-Kivu.**

Le programme du Gouvernement provincial fait d'abord siennes les options fondamentales du Gouvernement central. Il les inscrit dans deux défis majeurs :

- la fracture sociale, consécutive aux soubresauts de l'histoire récente de la Province ;
- l'insécurité due à l'activisme des groupes armés résiduels, réfractaires à l'intégration de l'armée.

La fracture entre les communautés et l'instrumentalisation de certains membres des communautés, des milices et groupes armés sont de grands défis pour tout programme de développement en faveur des populations du Nord-Kivu.

Les options fondamentales spécifiques du Gouvernement provincial se fondent sur ces défis qui justifient la focalisation de son programme sur les trois objectifs suivants :

- La sécurisation
- La cohabitation pacifique
- Le développement.

Aucune action de développement n'est possible sans les deux préalables de sécurité et de cohabitation pacifique qui, par ailleurs, sont interdépendants.

En définitive, le Gouvernement provincial a comme cheval de bataille la lutte contre l'insécurité, l'harmonisation des relations intercommunautaires et le développement du Nord-Kivu.

## **III.2. Le Programme : Objectifs et Actions.**

### **III.2.1. Consolidation de la paix et instauration de l'Etat de droit.**

#### **1° A l'échelle nationale.**

##### **a) Objectif global.**

- Assurer la stabilité politique, renforcer les institutions et la sécurité pour consolider les acquis des élections et la paix.

##### **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen termes.**

- Sécuriser toute l'étendue du territoire national ;
- Promouvoir la réconciliation nationale ;
- Sécuriser les frontières de la République ;
- Développer des rapports de confiance avec les voisins au niveau sous-régional et régional ;
- Garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- Assurer la sécurité juridique et judiciaire pour tous.

##### **c) Actions à court et moyen termes.**

- Eradiquer les poches d'insécurité entretenues par des groupes armés dans certaines parties du territoire national ;
- Désarmer et rapatrier les groupes armés étrangers ;
- Promouvoir la réconciliation nationale et la culture de la paix ; trouver des solutions non violentes aux problèmes ;
- Promulguer une nouvelle législation sur le port d'armes à feu en RDCongo ;
- Renforcer le contrôle des mouvements des personnes et des biens aux frontières ;
- Restructurer et rationaliser les services de sécurité, l'armée et la police ;
- Développer la coopération militaire et sécuritaire avec les pays voisins et les partenaires étrangers ; participer à la mise en place d'un système de défense et de sécurité collectives au niveau tant sous-régional que régional ;
- Promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales, notamment par le partenariat avec les organisations non gouvernementales des droits humains ;
- Garantir la libre-circulation des personnes et des biens par le maintien de la sécurité et de l'ordre public ;
- Poursuivre et mener à terme l'unification et la restructuration des forces armées par :

- L'intégration dans les forces régulières des anciennes forces rebelles, sur la base d'une sélection ;
- La réorganisation du commandement jusqu'à l'échelon local ;
- La réduction des effectifs de l'armée ;
- La professionnalisation de la carrière militaire ;
- Eliminer les tracasseries administratives et policières à travers le pays ;
- Renforcer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration DDR en vue :
  - d'offrir des opportunités économiques aux ex-combattants ainsi qu'aux rebelles étrangers actifs sur le territoire de la RDC pour lesquels des questions de rapatriement se posent aussi, ceci dans le cadre d'un programme interétatique pour la région des Grands Lacs ;
  - d'assurer le payement régulier des soldes des militaires.

## **2° Au niveau provincial.**

### **a) Objectif global.**

- Créer un environnement et un contexte sécuritaires favorables aux investissements locaux et étrangers en vue de faire du Nord-Kivu un espace de rayonnement de la paix et du développement en RDC et dans la région d'Afrique Centrale et Orientale.

### **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen termes.**

- Sécuriser toute l'étendue de la Province ;
- Promouvoir la réconciliation intercommunautaire ;
- Développer des rapports de confiance avec les voisins au niveau sous-régional et régional ;
- Garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- Assurer la sécurité juridique et judiciaire pour tous, et particulièrement pour les opérateurs économiques.

### **c) Actions à court et moyen termes.**

#### *Actions en amont de la sécurisation :*

- Prêcher la réconciliation intercommunautaire, la cohabitation pacifique et la culture de la paix ;
- Rechercher des solutions pacifiques aux problèmes ;



- Protéger les droits humains et les libertés fondamentales, notamment par le partenariat avec les ONG des droits humains ;
- Appuyer le processus juridique du rapatriement des compatriotes réfugiés à l'étranger ;
- Renforcer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration DDR en vue :
  - de l'étendre sur l'ensemble de la Province ;
  - d'offrir des opportunités économiques aux ex-combattants ;
- Appuyer les initiatives du Gouvernement central d'aide au rapatriement et à la réinsertion socio-économique des rebelles étrangers dans leurs pays d'origine.
- Réactiver le cadre de concertation avec les autorités des entités frontalières ;
- Œuvrer à la réhabilitation de la zone neutre frontalière, conformément aux normes internationales ;
- Solliciter des autorités militaires l'accélération de l'opération d'intégration des troupes et autres groupes armés nationaux restés en marge du processus ;
- Déblayer ou remblayer, selon le cas, les avenues de nos villes rendues impraticables par l'éruption volcanique ou l'érosion, pour faciliter la mobilité des patrouilles nocturnes à travers les quartiers ;
- Etendre le réseau d'éclairage public à toutes les artères principales des villes, pour réduire les zones d'obscurité propices aux activités criminelles ;
- Aider la Police Nationale Congolaise à multiplier les Commissariats, Sous-Commissariats et postes de police à travers les villes et les cités ;
- Contribuer au renforcement du charroi automobile de la Police ;
- Appuyer les opérations militaires de sécurisation des principaux axes routiers de la Province ;
- Réprimer rigoureusement tout laxisme judiciaire débouchant sur la relaxe des criminels condamnés ainsi que tous les crimes économiques ;
- Lutter contre l'impunité sous toutes ses formes et mettre fin au règne des intouchables.

*Actions en aval de la sécurisation pour sa pérennisation.*

- Créer un cadre provincial de répercution des actions du Gouvernement central pour :
  - L'éradication des poches d'insécurité entretenues par des groupes armés dans certaines parties de la Province ;
  - Le désarmement et le rapatriement des groupes armés étrangers ;
  - Le désarmement des civils ;
  - Le contrôle des mouvements des personnes et des biens aux frontières ;
  - A tous les niveaux de l'administration territoriale, la redynamisation des services :
    - d'Etat civil et d'identification des citoyens,
    - de police des étrangers et des résidents
- Rétablir l'ordre public et la sécurité pour garantir la libre circulation des personnes et des biens ;
- Mettre fin aux tracasseries administratives et policières à travers la Province.

### **III.2.2. Appui aux victimes des guerres et des catastrophes naturelles.**

Après plus d'une décennie d'hostilités et avec l'éruption volcanique du 17 janvier 2002, le Nord-Kivu se trouve parmi les provinces les plus sinistrées de la République Démocratique du Congo.

Sur l'ensemble de la Province, des populations entières continuent à vivre dans des conditions humanitaires précaires, les unes suite au déplacement consécutif aux affrontements entre factions armées et les autres suite à l'impossibilité d'exercice des activités de production et d'auto-prise en charge consécutive à l'insécurité généralisée.

Dans la ville de Goma et sa périphérie, de nombreuses familles subissent encore les conséquences de l'éruption volcanique et se trouvent sans logement ni moyen de subsistance.

Pour créer les conditions d'une paix durable, le Gouvernement provincial entend mobiliser tous les partenaires humanitaires pour alléger les souffrances des victimes des guerres et des catastrophes naturelles, en appui à ses propres interventions.

Nous prévoyons notamment de:

- mettre sur pied une structure provinciale d'appui à la réinsertion et au reclassement des déplacés des guerres ;
- examiner avec les organismes humanitaires les modalités pratiques d'aide à la construction de logements sociaux sur le site attribué aux sinistrés du volcan ;
- restaurer la sécurité dans les milieux ruraux pour permettre la reprise des activités de production agro-pastorale, des échanges commerciaux ainsi que la libre circulation des personnes et des biens.

### **III.2.3. Construction de l'Etat et restauration de son autorité.**

#### **III.2.3.1. Administration.**

##### **1° A l'échelle nationale.**

##### **a) Objectif global.**

- Assurer le bon fonctionnement des institutions issues des élections et réussir la décentralisation ; concrétiser la séparation des pouvoirs et renforcer le pouvoir judiciaire pour garantir l'Etat de droit.

##### **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen terme.**

- Réorganiser l'Administration publique centrale et territoriale ;
- Réformer l'armée, la police et les services de sécurité ;
- Mettre en place les nouvelles institutions judiciaires prévues par la Constitution de la III<sup>ème</sup> République (Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Cour Constitutionnelle).
- Réformer la magistrature, rapprocher la justice des justiciables et promouvoir la justice de proximité ;
- Réprimer la corruption et le détournement des deniers publics ;
- Mettre fin à l'impunité ;
- Former le peuple à la connaissance de la loi et de ses droits.

##### **c) Actions à court et moyen termes.**

- a. Réformer l'Administration publique dans le sens de l'autonomie des provinces prévue par la Constitution et accroître ses moyens d'action ;
- b. Promulguer rapidement la loi portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées ;
- c. Réviser le statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat en vue de renforcer la discipline au sein de la fonction publique, d'alléger les procédures de gestion des agents, d'améliorer leurs conditions de travail et la qualité des services rendus aux usagers ;
- d. Adopter une loi portant organisation du pouvoir coutumier ;
- e. Renforcer les capacités de la Police Nationale et améliorer les conditions de travail des policiers pour plus d'efficacité et de mobilité aussi bien dans la prévention des infractions et la protection des personnes et des biens que dans l'assistance au pouvoir judiciaire ; restaurer la Gendarmerie nationale ;
- f. Adopter la loi portant organisation et compétences judiciaires ; promouvoir la coopération judiciaire internationale ;
- g. Procéder à l'essaimage des Cours et Tribunaux, plus particulièrement des Tribunaux de paix sur l'ensemble du territoire national afin de rapprocher la justice des justiciables et de promouvoir la justice de proximité ;
- h. Accélérer la mise en œuvre de la décentralisation conformément aux dispositions constitutionnelles ;

- i. Améliorer la gestion de la Magistrature et du personnel administratif de la justice ; initier une loi instituant des procédures judiciaires accélérées pour la répression de la corruption et des détournements des deniers et biens publics ;
- j. Renforcer les pouvoirs de contrôle de l'inspection générale des finances dont la mission devra être générale, tant pour la mobilisation des recettes que pour la rationalisation des dépenses ;
- k. Lutter contre l'impunité, notamment par le renforcement des capacités des organes de contrôle de gestion (Cour des comptes, Inspection Générale des Finances, Corps des contrôleurs des finances publiques, contrôle parlementaire...) et de répression des infractions ; adopter une politique restrictive des privilèges de juridiction et veiller à l'exécution effective des décisions judiciaires ;
- l. Renforcer l'Administration et la Magistrature par la formation et le recyclage des fonctionnaires et du personnel judiciaire ;

## **2° Au niveau provincial.**

### **a) Objectif global.**

Mettre en place une administration au service du développement, travaillant selon les principes du management moderne, expurgée des tares de la corruption, du vol, de l'assujettissement des populations et des entrepreneurs.

### **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen termes.**

- Mettre en œuvre la décentralisation du territoire ;
- Renforcer les capacités des ressources humaines ;
- Garantir la séparation des pouvoirs ;
- Renforcer le pouvoir judiciaire pour garantir l'Etat de droit ;
- Réorganiser l'Administration publique provinciale et locale (secteurs, collectivités, ...) dans l'intérêt des populations et des entreprises de la Province ;
- Promouvoir une administration disciplinée et efficace au regard des préoccupations de la population.
- Vulgariser la connaissance de la loi et des droits et devoirs du citoyen.

### **c) Actions à court et moyen termes.**

- Faciliter l'entrée des jeunes diplômés dans l'Administration publique afin de préparer une relève solide et compétente, éduquée à travailler selon les principes de la bonne gouvernance ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'application de la loi portant organisation du pouvoir coutumier afin que ce dernier ne soit plus source de perturbation de la paix ;
- Contribuer au renforcement des capacités de la Police Nationale et à l'amélioration des conditions de travail des policiers, pour plus d'efficacité et de mobilité aussi bien dans la prévention des infractions et la protection des personnes et des biens que dans l'assistance au pouvoir judiciaire ;
- Mettre en place les infrastructures nécessaires à une bonne distribution de la justice sur toute l'étendue de la Province de manière à réduire le délai de traitement des dossiers judiciaires. Le Gouvernement assurera la construction :
  - des palais de justice et des parquets dans les villes ;
  - des tribunaux de paix dans les territoires, les collectivités locales et les communes.
- Faciliter la mise en place des structures de formation permanente :
  - des cadres et agents de l'Administration publique ;
  - des Magistrats et des Avocats ;
  - des auxiliaires de la justice.
- Réprimer la corruption et le détournement des deniers publics ;
- Créer une structure provinciale de contrôle des finances publiques ;
- Mettre un terme à l'impunité et au laxisme judiciaire.

### **III.2.3.2. Diplomatie.**

#### **1° Au plan national.**

##### **a) Objectif global.**

- Doter la RDCongo d'une diplomatie de paix et de développement.

## **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen termes.**

- Redéfinir et mettre en œuvre une politique de bon voisinage avec tous les pays limitrophes, sans exclusive ;
- Participer activement et efficacement aux organisations régionales et internationales ;
- Redéployer la diplomatie congolaise autour de quelques axes essentiels en fonction de nos intérêts ;
- Définir une politique de la fonction publique internationale et de placement des cadres congolais dans les organisations internationales ;
- Améliorer la gestion administrative et financière des missions diplomatiques.

## **c) Actions à court et moyen termes.**

- Construire un pourtour sécuritaire avec les pays voisins et réaffirmer le rôle moteur et intégrateur de la RDC en Afrique centrale ;
- Revitaliser la participation de la RDCongo dans les organisations internationales et africaines d'intérêt majeur et renforcer les initiatives dans le cadre de la Conférence sur la paix dans les Grands Lacs ;
- Définir et rentabiliser les pôles essentiels de la diplomatie congolaise en évitant la dispersion des énergies et des ressources ;
- Diversifier les partenaires bilatéraux de la RDCongo ;
- Renforcer la coopération sportive, culturelle et universitaire entre les Etats sous-régionaux et régionaux en vue de raffermir les liens affectifs entre les peuples ;
- Redéployer les missions diplomatiques et de coopération en tenant compte de l'effectivité des échanges entre la RDCongo et les autres Etats du monde ;
- Redynamiser les commissions mixtes paritaires pour développer des relations de coopération bilatérale ;
- Rationaliser l'adhésion de la RDCongo aux organisations économiques internationales et participer activement aux initiatives tendant à promouvoir l'intégration économique régionale et sous-régionale en Afrique ;
- Faciliter une plus grande ouverture des opérateurs économiques congolais aux milieux d'affaires internationaux en leur faisant bénéficier des opportunités et avantages qu'offrent les instruments internationaux de coopération économique, financière et commerciale.

## **2° Au niveau de la Province.**

### **a) Objectif global.**

- Inscire durablement la Province du Nord-Kivu dans une ligne diplomatique de paix et de développement, notamment avec les pays voisins (le Rwanda et l'Ouganda) et les Provinces voisines (Sud-Kivu, Ituri, Maniema, Tshopo)

### **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen terme.**

- Faciliter la circulation des personnes et des biens dans le cadre de textes clairement définis pour l'intérêt des populations et des entreprises du Nord-Kivu ;
- Démanteler les filières mafieuses transfrontalières porteuses de guerres, de divisionnisme, de fraude et de trafic des produits illicites et dangereux comme les drogues et les armes légères.

### **c) Actions à court et moyen termes.**

- Renforcer les capacités des services de la Police des étrangers et des services frontaliers afin de maîtriser le flux des personnes et des biens.
- Rendre le fonctionnement de ces services transparent pour mettre fin aux rumeurs et aux intoxications ;
- Renforcer la collaboration avec les services de police des étrangers des pays voisins de manière à court-circuiter les manœuvres mafieuses transfrontalières ;
- Renforcer la coopération sportive, culturelle et universitaire avec les Etats voisins et les autres Provinces en vue de favoriser les liens affectifs entre les peuples ;
- Faciliter l'ouverture des opérateurs économiques du Nord-Kivu aux milieux d'affaires internationaux.

## **III.2.4. La relance de l'économie et les 5 chantiers du Président.**

### **III.2.4.1. Cadre macro-économique.**

#### **1° A l'échelle nationale.**

##### **a) Objectif global.**

Assurer une croissance forte et partagée, et réduire la pauvreté.



## **b) Objectifs spécifiques à court et à moyen termes :**

- Assainir et stabiliser le cadre macro-économique afin de favoriser l'activité économique, en général, l'investissement et la croissance, en particulier, grâce à la stabilité interne et externe du Franc Congolais ;
- Conclure un nouveau programme économique avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ;
- Assainir la gestion du budget de l'Etat ;
- Réhabiliter le secteur financier ;
- Rendre plus transparente la gestion du secteur minier et de l'énergie (un domaine à tolérance zéro) ;
- Assurer au secteur privé la sécurité judiciaire, juridique, administrative et fiscale ;
- Restructurer et payer régulièrement la dette intérieure ;
- Accélérer les réformes fiscales et douanières ;
- Introduire l'effort de la reconstruction dans la fiscalité des produits pétroliers ;
- Réduire progressivement le taux d'inflation à 2% d'ici 2011 ;
- Mettre en place rapidement le Conseil Economique et Social ;
- Accroître les investissements publics en faveur de l'arrière-pays ;
- Promouvoir et mettre en application la réglementation économique ;
- Créer un environnement favorable à l'investissement et aux affaires.

## **c) Actions à court et moyen termes.**

- Restaurer l'appareil statistique pour une évaluation exhaustive et rationnelle des comptes nationaux et du cadre macro-économique ;
- Consolider la stabilisation du cadre macro-économique afin de favoriser l'activité économique, en général, l'investissement et la croissance, en particulier ;
- Promouvoir l'utilisation du Franc Congolais dans les transactions locales grâce à une politique monétaire garantissant sa stabilité et sa circulation dans le réseau bancaire ;
- Conclure un nouveau programme économique avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International et veiller au strict respect des objectifs quantitatifs et qualitatifs du programme ;
- Exécuter avec rigueur et transparence le budget de l'Etat, notamment par une plus grande maîtrise de la dépense publique et fixer des performances minimales obligatoires pour les Régies financières afin de maximiser les recettes publiques ;
- Prendre une résolution au Parlement ou un acte réglementaire au Gouvernement instituant des critères quantitatifs d'évaluation des prestations de chaque service, établissement ou entreprise publics, régies financières ou ministères, avec un dispositif des sanctions politiques, judiciaires et administratives ;
- Instituer un cadre permanent, sous l'autorité du Premier Ministre, chargé du suivi du cadre macro-économique de référence comme base à la conception, à l'élaboration des budgets publics, des programmes économiques et sociaux ainsi qu'à l'analyse des incidences sociales des politiques gouvernementales ;
- Améliorer la qualité et la composition des dépenses publiques ;
- Réhabiliter la résavion ;
- Renforcer la gestion de la masse salariale de la fonction publique ;
- Restaurer le respect des procédures comptables d'exécution des dépenses publiques et de mobilisation des recettes en réhabilitant le rôle du comptable public et de la quittance comme preuve de paiement des dettes envers l'Etat ;

- Elaborer, adopter et promulguer la loi sur la caisse nationale de péréquation ;
- Elaborer et adopter la loi relative à la décentralisation territoriale ;
- Définir par une loi, la clé de répartition entre l'Etat et les entités territoriales, des ressources extérieures et instituer dans cette loi un coefficient correcteur des déséquilibres des niveaux de développement, des dimensions démographiques et géographiques entre Provinces et autres entités décentralisées ;
- Edicter les mesures nécessaires à l'augmentation du budget du Gouvernement central et des entités décentralisées en ressources propres et extérieures : un minimum de 100% ;
- Prendre les mesures nécessaires pour le recouvrement au cours du premier trimestre 2007, des recettes fiscales en souffrance estimées à 210.000.000 FF ;
- Elaborer, adopter et promulguer la loi organique sur la Cour des comptes ;

Pour les ressources propres :

- Amélioration des conditions sociales et de travail des agents et cadres de l'Etat ;
  - Renforcement des pouvoirs de contrôle et des capacités d'intervention de l'I.G.F., de la Cour des comptes et leur assurer l'autonomie financière ; application des sanctions positives ou négatives ;
  - Allocation des dotations financières nécessaires à la Cour des comptes, à l'I.G.F. et aux divers services de contrôle interne ;
  - Institution d'un barème des sanctions disciplinaires pour les agents et cadres des organes de contrôle interne et externe.
- Prendre une loi de révision de la loi financière portant application des dispositions constitutionnelles sur la mise à disposition des ressources publiques aux entités décentralisées ;
  - Fixer les procédures, les normes juridiques et financières d'examen des conventions signées ou à signer ;
  - Promouvoir l'initiative privée, notamment par la relance de l'intermédiation financière et la promotion en la matière des entreprises locales ; la protection de la propriété privée ; la sécurité juridique et physique des affaires ; l'allègement des procédures administratives ; l'application rigoureuse par l'ANAPI des dispositions du Code des investissements en vue de réduire les coûts excessifs de la bureaucratie ;
  - Renforcer les capacités techniques et financières d'intervention de l'Office de promotion des petites et moyennes entreprises du Congo, OPEC, en faveur des Petites et Moyennes Entreprises congolaises ;
  - Restructurer la dette intérieure en vue de son apurement ;
  - Accélérer les réformes fiscales et douanières ;
  - Introduire l'effort de la reconstruction dans la fiscalité des produits pétroliers ;
  - Réduire progressivement le taux d'inflation à 2% à l'horizon 2011 ;
  - Mettre rapidement en place le Conseil Economique et Social ;
  - Accroître les investissements publics en faveur de l'arrière-pays.

## **2° Au niveau de la Province.**

### **a) Objectif global.**

Assurer une croissance forte et partagée pour réduire la pauvreté ;

**b) Objectifs spécifiques à court et à moyen termes :**

- Créer localement les conditions de stabilisation du Franc Congolais ;
- Assainir la gestion du budget provincial ;
- Réhabiliter le secteur financier ;
- Maîtriser la gestion du secteur minier et de l'énergie ;
- Assurer au secteur privé la sécurité judiciaire, juridique, administrative et fiscale ;
- Restructurer et payer la dette intérieure de la Province ;
- Appuyer les réformes fiscales et douanières ;
- Créer un environnement favorable à l'investissement et aux affaires.

**c) Actions à court et moyen termes :**

- Réactiver le service statistique provincial pour une évaluation exhaustive et rationnelle des comptes provinciaux et du cadre macro-économique local ;
- Exécuter avec rigueur et transparence le budget de la Province, notamment par une plus grande maîtrise de la dépense et la fixation des performances minimales obligatoires pour les Régies financières et tous les services générateurs de recettes, pour leur maximisation optimale ;
- Appliquer les critères quantitatifs d'évaluation de la prestation de chaque service, établissement ou entreprise publics, régies financières ou ministères provinciaux ainsi que le dispositif des sanctions politiques, judiciaires et administratives ;
- Instituer un cadre permanent sous l'autorité du Gouverneur, chargé du suivi du cadre macro-économique de référence comme base à la conception, à l'élaboration des budgets publics, des programmes économiques et sociaux ainsi qu'à l'analyse des incidences sociales des politiques du Gouvernement Provincial ;
- Restaurer le respect des procédures comptables d'exécution des dépenses publiques et de mobilisation des recettes ;
- Introduire l'effort de la reconstruction dans la fiscalité des produits pétroliers ;
- Edicter des mesures nécessaires à l'augmentation du budget de la Province et des entités décentralisées en ressources propres et extérieures : un minimum de 100% ;

- Supprimer ou faire supprimer les exonérations abusives ;
- Faire l'application rigoureuse des dispositions du Code des investissements pour réduire les coûts excessifs de la bureaucratie ;
- Restructurer la dette intérieure provinciale, la faire valider et certifier en vue de son apurement progressif.

### **III.2.4.2. Activité économique.**

#### **1° Au plan national.**

##### **a) Objectifs pour l'activité économique.**

- Promouvoir un environnement économique incitatif, favorable à l'investissement privé et à la relance des activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ainsi qu'à la stimulation de la croissance avec l'objectif d'atteindre rapidement une croissance à deux chiffres comme prévu dans le DSCRIP ;
- Diversifier les sources de la croissance par le développement de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, des services, tout en consolidant les sources traditionnelles de la croissance : les mines, la forêt, les travaux publics, le commerce et le transport ;
- Assurer la sécurité alimentaire et l'intégration industrielle ;
- Réhabiliter et fiabiliser un minimum d'infrastructures, d'équipements et d'institutions ;
- Relancer les activités socio-économiques dans les principaux centres urbains du pays, éradiquer définitivement le système de délestage et améliorer la desserte en électricité ;
- Relancer l'exploitation fiable et durable des centres de production d'électricité qui sont en état d'inactivité ;
- Favoriser l'exportation de l'électricité vers les importateurs africains ;
- Pour la RDC, l'objectif du millénaire est de porter à 80%, d'ici à l'an 2015, la proportion des populations urbaines et semi-urbaines ayant accès à l'eau potable. Dans le cadre de ce programme cependant, l'objectif est de porter à 50% le taux de desserte de la population en eau potable en 5 ans ;
- Restaurer l'accès aux principaux centres urbains et aux zones de haute densité démographique afin de permettre le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'Etat, la relance économique et l'amélioration des conditions de vie à travers l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, il faut :
  - i. Réhabiliter ou mettre en état de praticabilité de bout en bout la RN1, tout en assurant un cantonnement manuel sur les tronçons non bitumés ;
  - ii. Réhabiliter 50% des routes secondaires et rurales, dont la moitié en asphalte et l'autre moitié en carrossable.

## **b) Actions.**

### **A. Secteur primaire et les cinq chantiers.**

#### *1) Agriculture, élevage et pêche.*

- Réhabilitation des fermes détruites et pillées pendant la guerre ;
- Encadrement des agriculteurs par la politique de commercialisation, de crédit et de mécanisation progressive, et la distribution des semences améliorées ;
- Augmentation du crédit de l'Etat en faveur de l'Agriculture ;
- Exploitation des potentialités des Provinces ;
- Développement de l'industrie agroalimentaire et de l'agriculture d'exploitation ;
- Promotion de la production des matières premières pour l'industrie locale ;
- Réhabilitation et entretien des routes de desserte agricole.

#### *2) Energie et eau.*

- Diversification des sources d'énergie et augmentation de la production énergétique nationale ; approvisionnement régulier de l'ensemble du pays ;
- Promotion et extension des champs de production des hydrocarbures dans le bassin côtier, la cuvette centrale et le graben par l'attraction des investissements privés ;
- Promotion de la production du gaz et de son usage domestique ;
- Accélération des travaux de réhabilitation des turbines du barrage d'Inga ;
- Réhabilitation des barrages d'Inga et de Zongo ; lancement des travaux de construction de celui de Kakobola, dans le Bandundu, et achèvement de celui de Katende dans le Kasai Oriental ;
- Il convient de signaler que l'effort de réhabilitation intégrale du barrage d'Inga viendra en appui aux travaux de réhabilitation en cours dans le cadre du projet Banque Mondiale SAPM visant à accroître l'exportation du courant d'INGA vers l'Afrique Centrale ;
- Augmentation du taux de desserte électrique par l'intensification de l'électrification rurale et utilisation des énergies renouvelables dans l'arrière-pays, telles que l'énergie solaire, éolienne, biomasse ;
- Libéralisation du secteur de l'énergie par la suppression du monopole d'Etat ;
- Redimensionnement des entreprises publiques opérant dans le secteur de l'énergie et de l'eau, notamment par la séparation des fonctions production, transport et distribution ;
- Création de nouvelles sociétés par Province ou groupe de Provinces sur base du patrimoine des actuelles entreprises publiques (SNEL et REGIDESO) et de l'apport en capitaux frais des investisseurs privés ;
- Assainissement et développement des réseaux de distribution d'électricité, notamment par des investissements nouveaux publics et privés afin de doter la RDCongo des infrastructures viables de transport d'énergie ;
- Elargissement de l'accès à l'eau potable au plus grand nombre des Congolais par l'amélioration du réseau de distribution, notamment par la relance du programme d'hydraulique rurale et l'achèvement des chantiers en cours (45% des congolais ont accès à l'eau potable contre une moyenne africaine de 60%) ;

- Amélioration de la qualité des services rendus et allègement des charges de production et de distribution, notamment par la restructuration et l'assainissement de la gestion des entreprises actuelles de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité ;
- Mise en œuvre d'une politique de tarification adaptée au niveau de vie de la population, plus particulièrement de celle des milieux ruraux ;
- Encouragement des investissements privés dans les secteurs de l'eau et de l'électricité ;
- Promotion de l'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu ;
- Restructuration des entreprises publiques du secteur ;
- Evaluation et révision de la politique d'exportation de l'énergie électrique d'INGA ;
- Renforcement des capacités du service d'hydraulique rurale ;
- Modernisation du système de distribution de l'énergie électrique, notamment par l'installation des centres de soutirage dans toutes les régions traversées par le courant continu d'INGA ;
- Amélioration de la maintenance des centres de production d'électricité ;
- Amélioration de la tarification de l'énergie électrique, de façon concertée pour réconcilier les intérêts de la SNEL et ceux des clients ;
- Redéfinition du rôle de l'Etat propriétaire et client, en les séparant dans les limites du possible ;
- Amélioration de la coopération sous-régionale pour augmenter les revenus des exportations de l'énergie électrique ;
- Pleine utilisation des installations existantes et création de nouvelles installations en vue d'assurer une desserte plus large, notamment à Kikwit, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi, Kindu, Beni, Butembo, Mbandaka, Bunia, Gemena, Kenge, Borna, Mweneditu et dans tous les chefs-lieux des nouvelles provinces ;
- Amélioration de la gestion du système d'exploitation ;
- Création d'un minimum de 2 points d'adduction d'eau par territoire, soit 290 points d'adduction d'eau en 5 ans.

### 3) Mines et forêts.

- Octroi des titres miniers et forestiers en conformité avec les codes minier et forestier et les procédures légales ;
- Lutte contre les fraudes minière et forestière et le pillage des ressources minières et forestières de la RDCongo ;
- Réexamen au cas par cas de toutes les conventions minières et forestières en vue d'améliorer la contribution des exploitants au budget de l'Etat ;
- En ce qui concerne la Gecamines, finaliser l'audit des partenariats pour permettre l'adoption de la stratégie définitive de restructuration ;
- Evaluer et accroître la contribution des investissements miniers et forestiers au budget de l'Etat ;
- Rationaliser et mieux maîtriser l'exploitation des ressources naturelles de la RDCongo et réexaminer certaines conventions conclues en la matière ;
- Revisiter le code minier et forestier pour apporter des correctifs aux dispositions nuisibles à l'intérêt de l'Etat et des populations.

#### 4) *Hydrocarbures.*

Considérant les énormes potentialités dont dispose la RDC dans ce secteur, le Gouvernement entend :

- promouvoir et étendre le champ de production des hydrocarbures dans le bassin côtier, la cuvette centrale et le graben, par l'attraction des investissements privés ;
- encourager et soutenir l'exploitation du gaz méthane dans le Lac Kivu.

### **2° Au niveau provincial.**

#### 1) *Agriculture, élevage et pêche.*

##### a) Actions au niveau institutionnel :

- 1) Harmoniser et vulgariser les dispositions de la loi foncière avec les pratiques coutumières de gestion des terres ;
- 2) Procéder à la redistribution des terres disponibles et plantations abandonnées en faveur des petits exploitants agricoles, après étude au cas par cas ;
- 3) Mettre en place des mécanismes et des structures d'appui aux exploitations agro-pastorales ;
- 4) Organiser la protection et la réhabilitation des pâturages communautaires ;
- 5) Aménager les infrastructures sociales de base et d'accueil dans les basses terres de l'Ouest de la Province en faveur du glissement pacifique des populations des hautes terres densément peuplées.
- 6) Délimiter les périodes et zones de pêche ;
- 7) Former et équiper la police de pêche pour faire respecter la réglementation en la matière ;
- 8) Identifier et évacuer les pêcheurs irréguliers des enclaves des pêcheries ;
- 9) Supprimer les pêcheries illicites implantées aux bords des frayères ;

##### b) Renforcement des capacités des structures de mise en œuvre des politiques, plans et programmes.

- Réhabiliter les services de l'agriculture, les centres de recherche agronomique et les CAPSA ;

- Participer à la réhabilitation et à la réouverture des routes nationales Beni-Kisangani ; Sake-Walikale-Hombo-Kisangani ; Beni-Kasindi ; Beni-Goma ; Goma-Ishasha ; réhabiliter et entretenir les routes de desserte agricole existantes, leur maintenance devant être assurée par voie de cantonage ;
- Mécaniser l'agriculture dans les plaines des Territoires de Beni, Rutshuru et Masisi ;
- Aménager des infrastructures de conditionnement, de stockage (silos des réserves stratégiques) et de commercialisation des produits agricoles ;
- Encourager les cultures industrielles plus rémunératrices ;
- Réorganiser et redynamiser les coopératives de pêche ;
- Former et encadrer les pêcheurs et les techniciens de pêche ;
- Réhabiliter les infrastructures et matériels de traitement, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de pêche du lac Edouard ;
- Approvisionner les pêcheurs en intrants de pêche par l'Etat.

c) Actions au niveau de l'économie et du système financier :

- Offrir des facilités d'accès aux micro-crédits aux petits exploitants agricoles ;
- Organiser les producteurs agricoles en association et renforcer les capacités des organisations déjà existantes (entreprenariat communautaire agricole) ;
- Renforcer les moyens d'encadrement technique des agriculteurs et vulgariser les semences améliorées et les méthodes culturales appropriées ;
- Orienter les marchés des produits agricoles et leur commercialisation vers les pays voisins ;
- Appuyer les privés actifs dans la transformation des produits agricoles ;
- Rendre disponibles les produits phytosanitaires et vétérinaires ;
- Organiser la professionnalisation du métier d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur.
- Appuyer les organisations des éleveurs en matériel et intrants d'élevage ;



- Réhabiliter le laboratoire vétérinaire de Goma et les infrastructures zoosanitaires communautaires ;
- Vulgariser les technologies de production des aliments pour bétail ;
- Aménager les infrastructures d'abattage et de conservation ;
- Créer des fermes pilotes ;
- Vulgariser les méthodes d'élevage intensif de la basse-cour au niveau des ménages et l'exploitation de la pisciculture familiale.

## 2) *Electricité et Eau.*

- Réhabiliter et renforcer les barrages et turbines existantes en vue de produire plus d'énergie pour la consommation domestique dans les villes et agglomérations déjà bénéficiaires d'énergie hydroélectrique ;
- Construire de nouveaux barrages sur les sites déjà identifiés comme offrant le plus de potentialités et de facilités d'exploitation afin de produire de l'énergie suffisante pour une industrie de grande ou de petite dimension ;
- Développer un réseau interconnecté de microcentrales dans les milieux ruraux à forte demande, de manière à fournir l'électricité aux ménages de tous les cités et chefs-lieux de territoire ainsi qu'aux grands villages des contrées à forte concentration démographique ;

Tableau n°12 : Identification et localisation des chutes potentielles pour l'hydroélectricité en Province du Nord-Kivu

N°	SITES	PUISSANCES EN MW	RIVIERES	OBSERVATIONS
	<b>LUBERO</b>			
01	MUGOMBA	40	LUHOLU	Non étudié
02	LWAVULANZIRA	0,7	LUHOLU	Non étudié
03	MUTONDI	25	TALIHA SUD	Non étudié
04	LUBERO	1,7	LUBERO	Non étudié
05	MAKOVALUPO	12	LUKWALIRA II	Non étudié
06	VUTOVO	4	MUSAKA II	Non étudié
07	MULO	4	BUKANO	Non étudié
08	LUONGO LAC	5	TSOKA	Non étudié
09	KAVATEGHESA	2	KAVATEGHESA	Non étudié
10	KASONGWERE	1	LUVEVE II	Non étudié
11	KANYUNGU	1	LUVEVE II	Non étudié
12	IVUGHA	3	MUSUSA II	Non étudié
13	LENDI	3	LENDI	Etudié
	<b>BENI</b>			
14	SEMLIKI I	28	SEMLIKI	Non étudié
15	SEMLIKI II	28	SEMLIKI	Non étudié
16	RWENZORI I	6	LISILUBE	Non étudié
17	RWENZORI II	7,5	BUTAU	Etudié
18	KISALALA	7,5	LOHULO	Non étudié
19	KIHUMA	3	MUKO	Non étudié
20	KAJITOLEA	5	TALO	Non étudié

21	BUTWANDE	3	VINONO	Non étudié
22	VUSOKOLI	3,5	LULA	Non étudié
23	KIVUWE	7	KARURUMA	Non étudié
24	ISONGO	10	ISONGO	Non étudié
25	KIAVISALE	0,7	NZELIPE	Non étudié
26	KAHONDO	10	HERA	Non étudié
27	KALUNGUTA	14	VIKONO	Non étudié
28	KIKOLOKOLO	1	KIKOLOKOLO	Non étudié
29	MALESE	1	ISUNGA	Non étudié
	<b>TOTAL II</b>	<b>79,2</b>		
	<b>TOTAL I + II</b>	<b>199,6</b>		
	<b>RUTSHURU</b>			
30	FUKU	0,3	FUKU	Non étudié
31	RUTSHURU I	0,4	RUTSHURU	Non étudié
32	RUTSHURU II	5	RUTSHURU	Etudié
	<b>TOTAL III</b>	<b>5,7</b>		
	<b>MASISI</b>			
33	NGINGWE	3	MWESO	Non étudié
34	BINZA	5	MWESO	Non étudié
35	NYAKISUMA	1,2	NYAKISUMA	Non étudié
36	OSSO	3	OSSO	Non étudié
37	KINIGI	-	KINIGI	Non étudié
38	KYAVONDO	-	KYAVONDO	Non étudié
39	SHASHA	-	SHASHA	Non étudié
40	KANOKI	-	OFAMANDU	Non étudié
	<b>TOTAL IV</b>	<b>12,7</b>		
	<b>WALIKALE</b>			
41	OSOKARI	-	OSOKARI	Non étudié
42	ULIRU	-	ULIRU	Non étudié
43	KUYA	-	KUYA	Non étudié
44	CHABAKUNGA	-	CHABAKUNGA	Non étudié
45	NGUBA	-	NGUBA	Non étudié
46	CHAMBASHA	-	CHAMBASA	Non étudié
47	MWESO	-	MWESO	Non étudié
48	OSSO	-	OSSO	Non étudié
49	BIRUTU	-	BIRUTU	Non étudié
50	LUSHAMBE	-	LUSHAMBE	Non étudié
	<b>TOTAL V</b>			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217,50</b>		

Source : DCSRPN Nord-Kivu et Profil Economique du Nord-Kivu, Division Provinciale du Plan

- Soutenir le projet d'exploitation commune (RDCongo-Rwanda) du gaz méthane du lac Kivu de manière à renforcer l'électrification de la ville de Goma ;
- Stimuler l'exploitation d'autres sources d'énergie dans les villages isolés et les exploitations agricoles : énergie solaire, éolienne, biomasse...
- Renforcer les capacités de fourniture d'eau saine par la REGIDESO dans les villes et les cités ;
- Prospecter les sources d'adduction gravitaire d'eau ;
- Réaliser les adductions d'eau de manière à en fournir dans tous les grands villages des contrées à forte démographie ;

- Prendre des mesures en vue d'assurer un aménagement qui garantisse la protection des sources captées pour le besoin d'adduction d'eau potable ;
- Assurer l'encadrement des organisations oeuvrant dans l'adduction de l'eau par l'expertise de la REGIDESO, pour garantir la bonne qualité de l'eau.

### 3) Mines et forêts.

#### ❖ Promouvoir l'investissement dans le secteur des mines :

- Vulgariser le code minier ;
- Prendre des mesures incitatives et d'attrait des investisseurs nationaux et étrangers pour le développement de l'exploitation industrielle du secteur (prospection et exploitation industrielle pour les gisements qui s'y prêtent) ;
- Octroyer des primes d'encouragement aux agents du secteur minier ;

#### ❖ Lutter contre l'exploitation illicite des ressources minières :

- Renforcer les capacités de la police minière ;
- Renforcer le contrôle à l'exportation et exiger les titres de commerce ainsi que le rapatriement du produit de l'exportation des substances minières ;
- Rendre opérationnelle la structure d'encadrement des artisans des carrières minières ;
- Organiser le plaidoyer auprès des autorités militaires ;
- Sensibiliser la population sur le danger d'utilisation des enfants dans les carrières minières ;
- Eradiquer la fraude des produits miniers ;
- Mettre en place des structures légères et transparentes de suivi et de contrôle du mouvement des produits miniers, notamment promouvoir la construction des entrepôts des réserves stratégiques ;
- Sanctionner les agents facilitateurs de la fraude ;
- A travers les organisations de coopération économique régionales, faire mettre en place un régime de sanctions économiques applicables au niveau régional aux entrepreneurs fraudeurs.

Tableau n°13 : Le potentiel productif minier par Territoire

MINERAIS	TERRITOIRES				
	Beni	Lubero	Rutshuru	Masisi	Walikale
1. Or	1	1	0	1	1
2. Argent	1	1	1	1	1
3. Monazite	1	1	0	0	1
4. Pyrochlore	1	0	1	0	0
5. Cassitérite	0	1	1	1	0
6. Columbo-tantalite	0	1	0	1	1
7. Wolframite	0	1	0	1	1
8. Zirconium	0	0	1	1	0
9. Phosphate	0	0	1	0	0
10. Diamant *	0	1	0	0	1
11. Tourmaline	0	0	0	0	1

1 : Présence  
0 : Absence

\* Indices

Source : Division Provinciale des Mines

#### ❖ Forêts : Réhabilitation et protection de l'écosystème :

- Réhabiliter les infrastructures des parcs nationaux et sauvegarder les réserves naturelles ;
- Reboiser les aires dévastées en commençant par celles environnant le parc national des Virunga ;
- Recenser les effectifs des espèces animales du PNVi ;
- Déloger et désarmer les groupes armés du PNVi, du PNKB, du PNM et des autres réserves communautaires ;
- Développer des énergies alternatives aux bois de chauffage et au charbon de bois pour répondre aux besoins des ménages et stopper la déforestation.

#### ❖ Rationalisation de l'exploitation forestière :

- Appuyer les petits exploitants forestiers par l'octroi des micro-crédits ;
- Encourager la transformation locale du bois à l'exportation ;
- Impliquer les peuples autochtones et les populations riveraines dans la gestion des espaces forestiers ;
- Promouvoir des activités économiques alternatives autour des forêts.

❖ Education en matière de protection environnementale :

- Vulgariser le code forestier auprès des communautés de base et des exploitants forestiers ;
- Pratiquer l'agroforesterie à l'échelle de la Province ;
- Former davantage des cadres dans le domaine de l'environnement ;
- Mettre en œuvre des projets de développement en faveur des populations riveraines des aires protégées ;
- Eriger une zone tampon autour des aires protégées ;
- Vulgariser les techniques de refoulement des bêtes.

4) *Hydrocarbures.*

- Promouvoir la prospection des réserves pétrolières du bassin du Graben dans la vallée de la Semuliki ;
- Prendre les mesures d'accompagnement de leur éventuelle exploitation de manière à ce qu'elle soit source d'emploi local et de contribution aux infrastructures ainsi qu'à la pacification.
- Participer à l'exécution du projet d'exploitation du gaz méthane du lac Kivu.
- Promouvoir la construction des entrepôts de stockage des réserves stratégiques en hydrocarbures à Goma, Beni, Butembo et Walikale.

**B. Tourisme et Environnement.**

**a) Objectif.**

Faire de la RDC un espace touristique rentable pour l'Etat.

**b) Actions.**

**1° Au plan national.**

- Mettre en place un cadre favorable à la promotion du tourisme ;
- Attirer les investissements privés dans le secteur touristique ;
- Relancer le tourisme par un appui institutionnel au secteur de l'hôtellerie, la réhabilitation et la sécurisation des parcs nationaux et autres sites ;
- Intensifier la lutte contre les érosions, le déboisement, la déforestation, le braconnage, la pollution sous toutes ses formes et l'insalubrité publique ;

- Mieux gérer le secteur forestier en veillant aux droits des populations voisines des exploitations forestières et protéger les forêts contre la surexploitation ;
- Redynamiser le Programme National d'Assainissement et promouvoir les initiatives privées visant à mettre fin à l'insalubrité publique, surtout dans les grands centres urbains ;
- Contrôler en permanence l'environnement dans le secteur minier ;
- Ouvrir progressivement le secteur à l'investissement privé, en partenariat avec l'Etat ;
- Appliquer strictement le principe "qui déboise reboise".

## 2° Au niveau provincial.

### a) Objectif.

- Faire du tourisme une source de revenus significative pour la Province du Nord-Kivu ;
- Développer la notoriété de la Province en matière de tourisme de manière à en faire un fonds de commerce durable pour les générations futures.

### b) Actions.

#### ❖ Mise en œuvre d'un programme provincial de promotion du tourisme.

- Réhabiliter les infrastructures touristiques ;
- Réactualiser la réglementation sur les domaines de chasse ;
- Organiser les activités synergétiques ;
- Renforcer les capacités des agents du secteur touristique ;
- Réhabiliter les routes d'accès aux sites touristiques ;
- Redéfinir les domaines de chasse.

Tableau n° 14 : Les grands sites touristiques du Nord-Kivu.

N°	SITE	LOCALISATION	SPECIFICITES	DISTANCE DE GOMA	ALTITUDE
01	Nyiragongo	PNVI-SUD	Volcan actif	15 km	3.056 m
02	Nyamulagira	Idem	Idem	27 km	3.470 m
03	Bukima	Idem	Gorilles (espèces beringei)	60 km	-
04	Tongo	Idem	Chimpanzé	70 km	-
05	Jomba	Idem	Gorilles	130 km	-
06	Rutshuru	Rivière Rutshuru/Pieds du volcan Mikeno	Chute de la rivière Rutshuru	71 km	-
07	Rwinda	PNVI-CENTRE	Grands mammifères	134 km	-
08	Ishango	PNVI-NORD	Crocodiles et paysages	-	-
09	Mutsora/Rwenzori	Idem	Neige éternelle	-	-
10	Yivugha	Chefferie des Baswagha	Chutes	-	-
11	Lopo	Idem	Idem	-	-

12	Lwavulanzira	Idem	Idem	-	-
13	Kabasha	PNVI	Escarpeement	-	-
14	Mayi ya moto	PNVI	Eaux thermales	-	-
15	Réserve communautaire de Tayna	Chefferie des Bamate	Gorilles et chimpanzés	-	-
16	Mont Lubwe	Chefferie des Baswagha	Relief		
17	Kyavinyonge	Lac Edouard	Plage des pêcheurs		
18	Vitshumbi	Idem	Idem		
19	Erubota	Mangurejipa	Grottes		
20	Maiko	Parc de Maiko	Okapi et Crocodiles		
21	Lac Noir	Goma/Buhimba	Lac		
22	Lac vert	Goma	Lac		
23	Baie de Nzulo	Nzulo/masisi	Baie sur le lac Kivu		
24	Lacs de Mokoto	Mokoto/Masisi	Lacs		
25	Parc de Kahuzi-Biega	Itebero/Walikale	Lions, Gorilles et Eléphants		
26	Réserve Communautaire de Itebero	Itebero/Walikale	Gorilles		
27	Réserve Communautaire d'Usala	Usala/Walikale	Gorilles et grands mammifères		
28	Champ de laves	Goma	Pierres volcaniques		
29	Monts Ruwenzori	Beni/PNVI	Glaciers, lacs, végétation		5.400 m
30	Monts Kyavirimu	Lubero	Gorilles de montagne		
31	Pic Marguerite	Beni	Glaciers		
32	Nyabumbwe	Rivière Talihya	Chutes		
33	Mweso	Rivière Mweso	chutes		

Source : Division Provinciale du Tourisme et CREF.

❖ Mise en œuvre d'un programme de promotion de l'environnement :

- Intensifier la lutte contre les érosions, le déboisement, la déforestation, le braconnage, la pollution sous toutes ses formes et l'insalubrité publique ;
- Contrôler en permanence l'environnement dans le secteur minier ;
- Appliquer strictement le principe « qui déboise reboise » ;
- Appuyer les projets agricoles et de petits élevages autour des parcs et aires protégées ;
- Créer des réserves communautaires ;
- Sensibiliser les populations sur la raison d'être des parcs ;
- Redéfinir les limites des parcs compte tenu de la pression démographique.

**C. Secteur industriel.**

- Promotion de l'industrie de transformation des produits congolais et de production des matériaux de construction ainsi que des intrants locaux, agricoles, chimiques, industriels, etc... ;
- Elimination des tracasseries et obstacles à la promotion de l'entreprise et de l'industrie ;
- Conception d'un schéma directeur de l'industrialisation.

## **D. Secteur de l'Economie publique (Entreprises publiques)**

- Libéralisation des branches économiques couvertes par des monopoles de l'Etat ;
- Exécution des réformes visant la transformation des entreprises et établissements publics ;
- Audit organisationnel et financier des entreprises et établissements publics ;

## **E. Les infrastructures.**

### **1° Sur le plan national.**

- Désenclavement du territoire national en mettant en place un programme prioritaire de réhabilitation des infrastructures ;
- Réhabilitation de 50% des routes nationales, de 80% des routes de desserte agricole ainsi que des ponts et bacs afin d'accroître la fluidité du trafic à l'arrière-pays, de favoriser les mouvements des personnes et des biens et de rendre effective l'interconnexion des chefs-lieux des Provinces ;
- Achèvement des travaux en cours sur les grands axes routiers Kisangani-Niania-Beni, Kisangani-Bunia-Mbuji-Mayi-Kasongo, Bukavu-Kasongo, Kinshasa-Kikwit ;
- Réhabilitation des ports fluviaux, dragage et balisage des principaux cours d'eau pour augmenter le tonnage en trafic fluvial ;
- Appui à l'ONATRA ainsi qu'à la SNCC pour moderniser le charroi, les gares et les réseaux ferroviaire et fluvial afin de désenclaver le pays ; pour ce faire, restructurer ces deux sociétés ;
- Poursuite de la réhabilitation des équipements collectifs, tels que les hôpitaux, les écoles, la voirie urbaine, les bâtiments publics...
- Restructuration de l'Office Congolais des Postes et des Télécommunications, OCPT ;
- Intéressement de l'initiative privée à la construction et à la gestion des infrastructures des transports et communications ;
- Diversification des sources de financement interne des infrastructures publiques des transports et des communications ;
- Modernisation de l'aéroport international de N'djili et des aéroports de Lubumbashi, Kisangani, Mbuji-Mayi et Kananga ; réhabilitation de l'aéroport de Goma ;
- Evaluation des agences d'exécution des projets d'infrastructures et prise des mesures correctives éventuelles : BCECO, UCOP, BCMI,...
- Mise en place d'un plan de restructuration pour rationaliser l'occupation du sol dans les centres urbains ;
- Construction et équipement de nouvelles infrastructures sociales (hôpitaux, écoles et foyers sociaux) et administratives ;
- Réhabilitation de la voirie dans les principaux centres urbains ;
- Création d'un fonds routier pour financer l'effort de reconstruction des routes nationales, provinciales et rurales ;
- Réalisation d'équipements de protection et de lutte anti-érosive ;



- Poursuite sans faille de l'exécution du PMURR et du PUSPRESS jusqu'à leur achèvement ;
- Négociation et conclusion de nouveaux projets pour la réhabilitation du restant du réseau routier et ferroviaire ;
- Négociation et conclusion d'un partenariat public-privé pour la réhabilitation d'autres infrastructures routières non prises en charge par les projets précités ;
- Appui aux Provinces pour la réhabilitation des routes d'intérêt provincial et local ;
- Réhabilitation et modernisation des aéroports internationaux, en commençant par l'aéroport international de N'djili.

## **2° Au niveau de la Province.**

Concevoir une stratégie globale de développement progressif du réseau routier en 5 dimensions :

- Rechercher des financements pour réhabiliter au moins une route par an et par territoire ainsi que les voiries, en les consolidant de manière adaptée au climat pluvieux de la Province ;
- Encadrer étroitement l'Office des Routes ainsi que l'Office des Voiries et Drainage pour les rendre plus performants ;
- Libéraliser la gestion du péage route pour que des attributaires sélectionnés sur base de leur capacité organisationnelle et de leur intérêt spécifique pour chaque contrée assurent une maintenance efficace et contrôlée ;
- Fixer des critères de performance à intégrer dans les contrats d'attribution des axes routiers ainsi que des pénalités applicables aux attributaires défaillants ;
- Impliquer les exploitants miniers dans le financement de l'entretien des routes.

### ❖ Infrastructures routières :

- Routes provinciales à réhabiliter et consolider :
  - a) Goma - Eringeti
  - b) Sake – Walikale – vers Lubutu
  - c) Walikale – Hombo vers Bukavu ;
  - d) Rutshuru – Bunagana ;
  - e) Beni-Kasindi.
- Routes interterritoriales et territoriales :
  - a) Sake – Mweso – Kanyabayonga ;

- b) Nyabiondo – Mutongo – vers Pinga ;
- c) Loashi – vers Ntoto ;
- d) Itebero – Binakwa – Kiasa (limite Punia)
- e) Kabunga – Isangi ;
- f) Kalengera – Tongo – Mulimbi ;
- g) Kitshanga – Bambu – Kilima ;
- h) Mweso – Pinga – et plus tard vers Manguredjipa ;
- i) Kiwanja-Ishasha ;
- j) Kayna – Pitakongo – et plus tard vers Walikale (à aménager)
- k) Alimbongo – Bingi – Bunyatenge – Lutungulu – Réserve de Tayna ;
- l) Vutsorovia – Lubango – Kipese ;
- m) Kipese – Kirikiri – Mutondi – Bukununu ;
- n) Kipese – Mubana – Kisaka ;
- o) Katondi – Masereka – Kyondo – Bunyuka – Butembo ;
- p) Lubero – Luotu – Katwa (Butembo)
- q) Lubero – Kasuo – Parc Maiko – vers Walikale ;
- r) Kimbulu – Muhangi;
- s) Musienene – Muhangi – Buyinga;
- t) Malende – Buyinga;
- u) Butembo – Biambwe – Manguredjipa – Etaetu – Parc Maiko;
- v) Butembo – Butuhe – Kahamba;
- w) Maboya – Kantine – Mangina;
- x) Beni – Mangina – Bela;
- y) Mbau – Kamango (limite avec l'Ouganda)
- z) Kamango – Mutwanga – Beni.

❖ Infrastructures de voirie et drainage :

- Réhabiliter la voirie existante et asphalté les grandes artères des villes et cités ;
- Construire des réseaux de collecteurs dans les villes et cités ;
- Doter les centres urbains et cités des réseaux d'assainissement, voirie et drainage adéquats ;
- Implanter des services d'assainissement, voirie et drainage ;
- Appuyer les organisations qui participent à l'accomplissement des tâches d'assainissement et de drainage.

#### ❖ Infrastructures aéroportuaires :

- Assurer le suivi du programme de réhabilitation de la piste de l'aéroport international de Goma ;
- Asphalter et prolonger la piste de l'aéroport de Mavivi à Beni ;
- Construire un aérogare à Mavivi et à Butembo ;
- Moderniser les installations aéroportuaires pour sécuriser les vols aériens ;
- Réhabiliter l'aérogare de Goma et moderniser le service proposé aux usagers ;
- Construire un aérodrome à Walikale et à Masisi ;
- Réhabiliter les aérodromes de Rutshuru, Lubero, Manguredjipa et Etaetu.

#### ❖ Infrastructures portuaires.

- Réhabiliter et agrandir les installations portuaires de Goma pour augmenter leur capacité d'accueil ;
- Aménager des ports publics sur le lac Edouard (Kyavinyonge, Vitshumbi, Nyakakoma) ; des quais dans la baie de Sake et sur le Lac Edoaurd ;
- Baliser les lacs Kivu (105 km) et Edouard ainsi que les quais ;
- Organiser une police de contrôle portuaire ;
- Réglementer le processus de construction et de montage des bateaux sur le lac Kivu et le lac Edouard.

## **F. Secteur financier et des services.**

### **1° Au plan national.**

- Encourager la synergie entre le secteur industriel et le secteur tertiaire ;
- Réhabiliter et relancer le système bancaire et mettre en place une politique de crédit pour les PME et PMI ;
- Assainir et promouvoir un climat d'affaires incitatif pour relancer les investissements ;
- Libéraliser les secteurs des assurances et de la sécurité sociale pour encourager les investissements privés ;
- Redimensionner et ouvrir le capital de la SONAS et de l'INSS aux investisseurs privés ;
- Initier des réformes en matière de procédures administratives pour les rendre plus viables pour les investisseurs ;
- Lutter contre les tracasseries des agents de l'Etat ;

- Eliminer l'insécurité juridique et judiciaire ;
- Réduire le nombre et le taux des taxes, impôts, droits et redevances à charge des hommes d'affaires ;
- Définir une politique de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet,...)

## **2° Au niveau provincial.**

- Sécuriser tous les territoires pour y permettre l'ouverture des agences bancaires et des institutions de microfinance (COOPEC-IMF)
- Développer une politique performante de crédit pour les PME et PMI ;
- Mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités des capitalistes locaux pour leur accès à l'information sur les technologies, les marchés, les opportunités d'investissement, les procédures locales et internationales d'investissement et d'affaires ainsi que sur le management ;
- Simplifier les procédures administratives en faveur des investisseurs ;
- Eduquer les agents de l'Etat au fair-play et à la transparence vis-à-vis des usagers des services ;
- Mettre fin à l'insécurité juridique et judiciaire ;
- Instaurer des guichets uniques à tous les postes de perception des taxes et redevances ;
- Réduire le nombre et le taux des taxes et redevances à charge des contribuables ;
- En collaboration avec les autorités traditionnelles, régler (par écrit) les diverses redevances traditionnelles pour sécuriser les paysans et les entrepreneurs ruraux ;
- Créer les conditions favorables à la vulgarisation de nouvelles technologies de l'information, notamment par la réduction des taxes sur les produits informatiques.

## **G. Entités territoriales décentralisées.**

### **1° Au plan national.**

- En ce qui concerne la politique de rétrocession en rapport avec la capacité contributive des provinces au budget de l'Etat, le Gouvernement doit examiner une approche pratique en termes de clé de répartition en vue de résoudre les déséquilibres criants entre les provinces quant à leurs budgets ordinaires.
- Quant à la caisse de péréquation, en rapport avec l'inadéquation entre la nature de sa source de financement (budget ordinaire) et son objectif (investissement), le Gouvernement devra s'y pencher, dans le cadre de la loi organique à élaborer après consultation de la conférence des Gouverneurs.

## **2° Au niveau provincial.**

- Le Gouvernement provincial attendra les instructions du Gouvernement central, et notamment la loi relative à la décentralisation territoriale pour connaître la clé de répartition de la rétrocession entre les entités territoriales décentralisées de la Province.

## **H. Relations avec les bailleurs de fonds.**

### **1° Au plan national.**

#### **a) Objectif global.**

- Rétablir et consolider les relations de confiance avec les bailleurs de fonds de la RDCongo.

#### **b) Actions.**

- Mettre en place un comité mixte Gouvernement-BCC pour le suivi journalier de la
  - gestion des réserves de change ;
  - gestion des avoirs intérieurs, dont l'exécution sera suivie concomitamment par la BCC et le Gouvernement ;
- Instituer un calendrier mensuel de mise en œuvre des mesures, projets ou réformes inscrits au programme du Gouvernement, comprenant un dispositif de sanctions politiques ou administratives à charge des responsables politiques ou administratifs défaillants ;
- Organiser les mécanismes de suivi/évaluation par les Ministres concernés, des projets et réformes inscrits au programme.

### **2° Au niveau provincial.**

#### **a) Objectif global.**

- Rendre le Nord-Kivu attractif pour les bailleurs de fonds ;
- Sécuriser les activités des opérateurs économiques bénéficiaires des fonds des bailleurs et permettre au trésor de tirer profit des opérations bancaires.

### **b) Actions**

- Développer avec la succursale de la BCC et les Banques commerciales des mécanismes de facilitation des opérations bancaires en faveur des bailleurs de fonds intervenant dans la Province ;
- Mettre en place des mécanismes d'information rapide des bailleurs de fonds sur le contexte des affaires au Nord-Kivu, notamment grâce à la promotion de l'usage des outils de nouvelles technologies de l'information (NTI).

## **III.2.5. Secteur social et culturel.**

### **III.2.5.1. Santé.**

#### **a) Objectif global :**

Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de base.

#### **b) Objectif spécifique.**

Doter la RDC d'une large capacité de prise en charge de la santé des habitants.

#### **c) Actions.**

##### **1° Au plan national.**

- Augmenter le budget du secteur de la santé ;
- Réformer le cadre institutionnel de l'Administration de la santé dans le sens d'une plus grande décentralisation et responsabiliser la population à la base ;
- Renforcer les capacités de la zone de santé comme unité centrale de l'organisation et de la stratégie des soins de santé en RDCongo ;

- Réhabiliter et construire de nouvelles infrastructures médico-sanitaires et accroître leur capacité d'accueil des investissements nouveaux en vue d'élargir la couverture sanitaire et l'accès aux soins de santé à toutes les couches de la population (1 nouvel hôpital de 200 lits dans chaque Province) ;
- Rationaliser l'utilisation des ressources humaines et former des paramédicaux en grand nombre, plus particulièrement du personnel des niveaux A1 et A2 ;
- Approvisionner régulièrement le pays en produits pharmaceutiques et promouvoir l'industrie pharmaceutique congolaise ;
- Promouvoir la médecine préventive et l'hygiène publique, domestique et scolaire ;
- Augmenter les ressources affectées à la santé par l'accroissement de leur quotité dans le budget de l'Etat, diversifier les sources de financement et rationaliser leur utilisation ;
- Mettre en place des mécanismes favorisant la participation communautaire à l'administration des soins de santé ainsi qu'à la prévention des maladies ; encourager les opérateurs sanitaires privés à la construction des centres de santé ;
- Instituer un système de sécurité sociale élargi à la prise en charge collective des soins de santé et cogéré par les employeurs et les travailleurs ; appuyer les mutuelles de santé ;
- Continuer l'action de lutte contre les inégalités sociales ;
- Mettre de la rigueur dans le contrôle des produits pharmaceutiques importés ;
- Prendre en charge les personnes affectées par le virus du SIDA (PAV), les personnes vivant avec le virus du SIDA (P.V.V.) ainsi que les enfants mal nourris ;
- Améliorer le contrôle de l'administration des soins de santé et relancer la recherche biomédicale ;
- Intégrer la médecine traditionnelle dans les soins de santé.

## **2° Au niveau provincial.**

### **❖ Renforcement et amélioration des services médicaux au sein des formations médicales.**

- Veiller à la qualité de la formation initiale et continue des agents de santé ;
- Appuyer la consolidation des corporations des professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens) de manière à rassurer les populations sur la qualité du personnel soignant ;
- Renforcer les institutions d'enseignement médical ;
- Mettre en place des mécanismes de renforcement obligatoire et permanent des capacités des professionnels de santé ;
- Améliorer les conditions salariales du personnel soignant ;
- Restaurer la médecine scolaire ;
- Ouvrir et promouvoir les sections de spécialisation en médecine ;
- Organiser des formations connexes, telle la maintenance technique dans la chirurgie ;

- Impliquer fortement les confessions religieuses dans la sensibilisation sur la prévention des maladies ;
- Construire des hôpitaux de référence dans les chefs-lieux de Territoire qui n'en disposent pas ;
- Réhabiliter et équiper les centres de santé et hôpitaux existants ;
- Construire de nouveaux centres pour accroître l'accès des populations aux soins médicaux ;
- Approvisionner les formations médicales en produits pharmaceutiques ;
- Déployer un personnel médical qualifié sur l'ensemble de la Province ;
- Promouvoir les mutuelles de santé et les entreprises d'assurance-maladie.

❖ Promotion de la médecine préventive.

- Soutenir les programmes de développement des approches de santé à base communautaire de manière à placer la question de la santé dans la conscience et les pratiques collectives ;
- Promouvoir des initiatives d'implication des médias dans l'éducation à la santé, l'hygiène et la prévention des maladies ;
- Renforcer les structures de surveillance épidémiologique et le Programme Elargi de Vaccination.

❖ Promotion de la médecine naturelle et traditionnelle.

- Identifier les herboristes et les tradipraticiens ;
- Créer un cadre de concertation et d'échange d'expériences entre la médecine moderne et la médecine naturelle et la médecine traditionnelle ;
- Soutenir les recherches sur les médicaments naturels et former les herboristes et tradipraticiens ;
- Encourager les investisseurs à l'exploitation des résultats des recherches dans le secteur de la médecine naturelle pour le développement de nouveaux médicaments ;

❖ Lutte contre la mortalité maternelle.



- Appuyer les programmes d'éducation communautaire au planning familial ;
- Aménager des maternités à travers les zones de santé ;
- Equiper en kits de santé de la reproduction les formations médicales de la Province et toutes les maternités ;
- Renforcer les capacités de l'IPS dans la coordination des activités de santé de la reproduction.

❖ **Nutrition** : Promotion de l'éducation nutritionnelle.

- Appuyer les programmes d'éducation nutritionnelle et de nutrition à base communautaire ;
- Structurer les associations d'encadrement à la base en matière de nutrition ;
- Vulgariser la culture des variétés à forte charge nutritionnelle selon les milieux et l'élevage individuel ou collectif des animaux de la basse-cour (lapins, cobayes, poules, canards, dindons) au niveau des ménages ;
- Soutenir la production et la vente en grande échelle d'aliments renforcés en nutriments utiles comme le sel iodé, la farine enrichie en fer, etc. ;
- Renforcer le plaidoyer pour l'accès à la terre par les plus démunis.

❖ **IST et VIH/SIDA** : Campagne pour un changement de comportement dans la communauté :

- Sensibiliser les couples en matière de Protection contre la Transmission du VIH/SIDA de la Mère à l'Enfant (PTME) ;
- Appuyer la création des clubs anti-SIDA dans les milieux des jeunes ;
- Implanter des centres d'information sur le VIH/SIDA ;
- Intégrer le programme VIH/SIDA dans l'enseignement secondaire et universitaire ;
- Sanctionner sévèrement les violences sexuelles.

❖ **Prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH (P.V.V.) et des Personnes Affectées par le VIH ( P.A.V.)**

- Faciliter l'accès des P.V.V. aux anti-rétroviraux;
  - Assurer la prise en charge des orphelins du SIDA ;
  - Approvisionner les Centres de Santé en anti-rétroviraux ;
  - Implanter le Centre de dépistage volontaire anonyme (CDVA) dans les milieux ruraux et urbains ;
  - Mettre en place un cadre juridique protecteur des P.V.V.
- ❖ Promotion du dialogue entre parents et enfants sur la sexualité responsable :
- Appuyer les programmes visant :
    - \* l'éducation familiale ;
    - \* l'éducation des parents à la santé de la reproduction ;
    - \* l'éducation à la vie pour les jeunes.
  - Vulgariser et disponibiliser les préservatifs.

### **III.2.5.2. Education et recherche scientifique.**

#### **a) Objectif global.**

Accroître l'accès du congolais à l'éducation.

#### **b) Actions.**

##### **1° Au plan national.**

- Réhabilitation progressive des infrastructures scolaires et construction de nouvelles avec la participation des communautés de base ;
- Réhabilitation du métier d'enseignant ;
- Augmentation des crédits budgétaires alloués au secteur de l'éducation ; allocation des ressources substantielles à la recherche scientifique, qui puisse ouvrir davantage aux chercheurs congolais les portes des institutions de recherche étrangères ;
- Lancement de la campagne nationale de solidarité à l'enseignement en RDCongo afin de recueillir des ressources additionnelles pour l'amélioration des conditions socio-professionnelles de l'enseignant et le financement des infrastructures scolaires ;
- Appui à l'industrie congolaise du livre scolaire et approvisionnement des écoles en ouvrages scolaires et matériel didactique ;
- Renforcement de l'autonomie des Etablissements publics d'enseignement supérieur et universitaire ainsi que de l'inspection des Universités et Instituts supérieurs privés ; application rigoureuse des conditions d'agrément et institution d'une procédure

- d'homologation des diplômes délivrés par ces établissements afin de leur donner une même valeur nationale ;
- Renforcement du partenariat Etat-privé (Confessions religieuses et opérateurs scolaires privés) aussi bien dans la définition que dans la mise en œuvre des politiques d'éducation en RDCongo ;
- Réhabilitation, extension et création des écoles techniques, agricoles et vétérinaires à l'arrière-pays ;
- Relance de l'alphabétisation des adultes ;
- Engager le processus menant à la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics, conformément à l'article 43 de la Constitution ;
- Création d'un fonds de promotion des compétences nationales.

## **2° Au niveau provincial.**

### **a) Objectif.**

Augmenter le taux de scolarité en tenant compte de l'équilibre entre filles et garçons.

### **b) Actions.**

#### **❖ Stratégie 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines :**

- Réhabiliter et équiper les infrastructures scolaires et universitaires détruits par la guerre ;
- Améliorer les conditions salariales des enseignants ;
- Former et recycler les enseignants ;
- Equiper les Etablissements scolaires et d'Enseignement supérieur en bibliothèques et laboratoires ;
- Déterminer des critères de qualité en matière d'éducation en concertation avec le monde professionnel, les associations des jeunes et des parents ;
- Assurer un contrôle strict des établissements d'enseignement supérieur privés et publics afin d'éradiquer la médiocrité et assurer aux jeunes une formation de qualité ;
- Procéder de même pour les établissements de l'EPSP ;
- Requalifier l'enseignement technique professionnel ;
- Equiper les grandes écoles techniques professionnelles existantes ;
- Construire de grandes écoles techniques professionnelles dans chaque territoire.

❖ **Stratégie 2** : Promotion de l'éducation pour tous.

- Mettre sur pied des mécanismes d'incitation à la scolarisation des filles ;
- Créer des mutuelles scolaires ;
- Equiper les écoles affectées par les guerres ;
- Concrétiser la gratuité de l'enseignement primaire.

### III.2.5.3. Habitat et cadre de vie.

#### a) Objectif.

Garantir à chaque congolais un logement décent dans un espace vital aménagé.

#### b) Actions.

##### 1° Au plan national.

- Désenclavement des quartiers urbains engloutis par les sédiments érosifs ;
- Restauration des plans d'aménagement des villes ;
- Promotion de l'habitat social par la création d'une banque de l'habitat ;
- Promotion de l'industrie locale de production des matériaux de construction et encouragement des promoteurs privés à la construction des logements ; assistance à l'auto-construction ;
- Création d'un Fonds de promotion de l'habitat social financé notamment par l'épargne-logement : 1% de la masse salariale annuelle de l'exercice précédent versé par les employeurs ayant un effectif d'au moins 5 travailleurs (y compris l'Etat), le système de crédit en pool, les emprunts garantis par l'Etat, les dépôts obligatoires à concurrence de 3% du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice précédent par les entreprises industrielles, commerciales et financières et les revenus de la parafiscalité spéciale en faveur de l'habitat ;
- Réhabilitation des écoles de métiers : maçonnerie, plomberie, électricité ;
- Entretien, aménagement et développement des infrastructures urbaines de voirie et de drainage ;
- Mise sur pied d'un programme de collecte des ordures ménagères ;
- Sensibilisation et formation des populations en matière d'hygiène publique.

##### 2° Au niveau provincial.

- Faire procéder à l'aménagement urbanistique adéquat des villes, cités et autres agglomérations nées de manière spontanée afin

d'éviter le fait accompli, de prévenir la destruction des habitations et de l'environnement par les érosions. Pour cela, les doter :

- \* des plans d'aménagement ;
- \* des schémas directeurs et
- \* du personnel qualifié.
- Renforcer les programmes d'aménagement du territoire de manière à ce que les espaces de vie collective soient prévus à l'avance et protégés (marchés, espaces de jeux et d'activités récréatives, écoles, centres de santé, bureaux administratifs, bureaux de police,...)
- Construire des collecteurs dans toutes les villes et cités ;
- Mettre en place des mécanismes de prévention de la destruction de l'environnement par des sachets en plastique ;
- Vulgariser les lois et règlements en matière d'urbanisation et intégrer l'éducation à la protection de l'environnement dans toutes les institutions d'éducation initiale ainsi que dans les médias ;
- Renforcer les programmes d'appui aux populations retournées après la guerre pour la reconstruction de leurs habitations ;
- Accorder des micro-crédits aux mutuelles des auto-constructeurs ;
- Redynamiser les services d'assainissement, d'hygiène et de contrôleurs de sites de manière à couvrir tous les quartiers des grandes agglomérations ainsi que les milieux ruraux ;
- Réhabiliter, construire des bâtiments et des monuments d'intérêt public ;
- Favoriser les initiatives d'amélioration de l'habitat en milieu rural afin de supprimer progressivement l'habitat précaire (en paille, en shitting, etc.).

#### **III.2.5.4. Emploi, salaire et sécurité sociale.**

##### **a) Objectif.**

Un emploi décent pour tous et un pouvoir d'achat à chaque congolais.

##### **b) Actions.**

##### **1° Au plan national.**

- Lancer le programme des grands travaux d'infrastructures et utiliser massivement la main-d'œuvre locale ;
- Encourager les investissements publics et l'initiative privée dans les secteurs à intense utilisation de main-d'œuvre locale ;
- Appui aux institutions et projets de réinsertion sociale ainsi de formation professionnelle des jeunes désœuvrés ;
- Instaurer le crédit-emploi garanti par l'Etat en faveur des jeunes entrepreneurs encadrés par l'Office des Petites et Moyennes Entreprises du Congo, OPEC ;
- Protéger la main-d'œuvre locale par l'application rigoureuse de la règle de la préférence nationale et de la réciprocité internationale ;
- Instituer un salaire minimum interprofessionnel garanti, Smig, flexible et ajustable périodiquement en fonction d'un seuil d'inflation fixé par voie de négociations paritaires ;
- Instituer un système de sécurité sociale diversifié et couvrant plusieurs branches de la vie ; impliquer les associations patronales et syndicales dans la gestion paritaire de la sécurité sociale et restructurer conséquemment l'Institut National de Sécurité Sociale ;
- Mieux organiser la sécurité sociale des agents et fonctionnaires de l'Etat notamment par la création d'un organisme spécifique ;
- Instaurer une politique de discrimination positive en matière d'emploi en faveur des femmes et des personnes vulnérables ;
- Mettre en œuvre la stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables ;
- Restructurer le Fonds Social de la RDC mis en place avec le concours des bailleurs et améliorer la qualité de ses interventions au profit des communautés ;
- Développer un système de micro-crédits en faveur des microentrepreneurs, des jeunes diplômés et du secteur informel.

## **2° Au niveau provincial.**

- Appuyer les institutions et projets de réinsertion sociale ainsi que de formation professionnelle des jeunes désœuvrés, des enfants associés aux groupes armés et des soldats démobilisés ;
- Initier une politique d'instauration du crédit-emploi en faveur des jeunes formés aux métiers agricoles, désireux de s'engager dans l'agriculture et l'élevage moderne des jeunes entrepreneurs et des PMI encadrés par l'Office des Petites et Moyennes Entreprises du Congo, OPEC ;
- Appuyer la création des coopératives professionnelles spécialisées dans la promotion et l'encadrement des activités génératrices des revenus (AGR) ;
- Revitaliser les structures de gestion de l'emploi de manière à assurer un monitoring en temps réel de l'état de l'emploi et du chômage, de la distribution de l'emploi, etc. dans les villes et dans les milieux ruraux ;
- Protéger la main-d'œuvre provinciale par l'application rigoureuse de la règle de la préférence locale et de la réciprocité ;

- Appuyer les corporations, les entreprises et les projets porteurs d'emplois en faveur des jeunes et des autres groupes vulnérables (femmes, personnes vivant avec handicap, etc.)
- Initier des programmes de formation et d'octroi de micro-crédits en faveur des microentrepreneurs, des jeunes diplômés et du secteur informel ;
- Instaurer un salaire minimum interprofessionnel garanti – S.M.I.G. – provincial indexé.

### **III.2.5.5. Situation sociale des jeunes et des femmes.**

#### **a) Objectif.**

Améliorer la condition sociale des femmes et des jeunes.

#### **b) Actions.**

##### **1° Au plan national.**

- Mettre fin à la discrimination dont les jeunes et les femmes sont victimes ;
- Réduire l'écart du taux de scolarisation entre les filles et les garçons de 50% ;
- Appliquer la discrimination positive en faveur des femmes dans le programme de création massive d'emplois ;
- Créer un fonds de micro-crédits en faveur des femmes du secteur informel, mission à confier aux FPI, CADECO, COOPEC ;
- Mettre en route le programme de l'eau potable pour chaque village en l'an 2015 ;
- Mettre en place un vaste programme d'éducation de toutes les jeunes filles à la santé de la reproduction ;
- Mettre en place une commission nationale anti-discriminatoire à l'égard des femmes, qui inventoriara les lois et les coutumes discriminatoires ;
- Accroître les chances de participation de la femme au pouvoir : de 8% à 30% des femmes exerçant les fonctions de direction dans l'administration, de 7% à 25% dans la magistrature ; et à 35% des postes de responsabilité politique pour les femmes ;
- Réhabiliter l'Etat civil pour suivre l'enfant dès sa naissance au regard de la responsabilité de ses parents ;
- Créer un service public de protection de l'enfance et des jeunes ;
- Adopter le code de protection de l'enfance (contre le mauvais traitement, la drogue, l'abandon par les parents, la prostitution, la diabolisation et toute forme de discrimination)
- Créer des brigades des mineurs pour récupérer les jeunes en rupture familiale et sociale ;
- Promouvoir la création de nouveaux emplois pour les jeunes.

##### **2° Au niveau provincial.**

❖ Approche Genre.

- Plaidoyer en faveur de la révision des textes légaux et réglementaires pour la prise en compte de la dimension genre ;
- Promotion des organisations de défense des droits de la femme et des initiatives génératrices de revenus ;
- Renforcement des capacités d'organisation, de gestion et de formation en stratégies de réduction de la pauvreté des organisations communautaires des femmes, notamment l'appui aux micro-projets des femmes ;
- Appui à la prise en charge des victimes des viols par l'Etat ;
- Octroi des micro-crédits.

❖ Promotion de la scolarité de la fille.

- Organiser des campagnes de sensibilisation des parents sur la scolarisation de tous les enfants, particulièrement de la fille et contre la discrimination dans la scolarisation des enfants ;
- Développer des mesures coercitives à l'endroit des parents qui violent le droit des enfants à l'éducation et l'obligation scolaire prévue dans la Constitution ;
- Plaider en faveur de l'intégration des questions du genre dans l'éducation à tous les niveaux.

❖ Renforcement des capacités en matière de genre à tous les niveaux (hommes et femmes, institutions étatiques, paraétatiques et privées)

- Vulgariser l'approche genre auprès des communautés de base ;
- Mener des campagnes de sensibilisation à la dynamique « genre » à tous les niveaux (parents, enfants, institutions et entreprises) ;
- Sensibiliser la femme et l'homme (y compris filles et garçons) sur la reproduction et la sexualité responsables.

❖ **L'enfant** : la stratégie à développer sera transversale à tous les secteurs et couvrira notamment :



- La mise en place des filets sociaux pour soutenir les familles et les communautés pauvres et prévenir les risques liés à la non scolarisation, à la maladie et à la malnutrition des enfants ;
- La mise en œuvre des mécanismes de protection de l'enfant contre toutes les formes de violence et d'exploitation ;
- L'ouverture des opportunités de participation de l'enfant à la vie sociale, économique et culturelle ;
- La prise en charge de la question des enfants dits de la rue en vue de leur réintégration familiale et sociale ;
- L'appui aux programmes d'éducation familiale des parents et futurs parents, pour leur responsabilisation ;
- La mise en place des dispositifs de planification et de contrôle de l'obligation scolaire et du droit des enfants à la scolarité.

❖ Violences sexuelles.

- Mettre fin aux violences sexuelles faites aux femmes pour sauvegarder leur dignité en développant des mécanismes de sanction sévère envers les acteurs qui favorisent l'impunité des violeurs ;
- Inventorier, réhabiliter, renforcer les structures de prise en charge communautaire des victimes ;
- Opérationnaliser la banque des données provinciale sur les violences sexuelles au niveau des services compétents : INS, Division du Plan.

### **III.2.5.6. Sports et Loisirs.**

#### **a) Objectif.**

Faire de la RDC une grande nation sportive.

#### **b) Actions.**

##### **1° Au plan national.**

- Intégration des activités sportives dans le système éducatif ; promotion du sport national dans toutes les disciplines et à travers les catégories scolaires, militaires, professionnelles et de vétérans ;
- Mise en place d'un plan national des sports de compétition de haut niveau ;
- Planification de la construction et de la réhabilitation des complexes omnisports ;
- Planification de la formation des personnes qualifiées dans l'encadrement sportif ;
- Augmentation des crédits budgétaires au profit du secteur du sport ;
- Restructurer et réformer les textes régissant les fédérations sportives ;
- Privatiser la gestion des installations sportives.

##### **2° Au niveau provincial.**

- Construction des stades omnisports dans les trois villes ;
- Aménagement d'un stade omnisport dans chaque chef-lieu de territoire ;
- Planification obligatoire des espaces récréatifs dans chaque agglomération de plus de 500 habitants ;
- Aménagement et protection des espaces verts et des aires des jeux dans les villes, les cités et les agglomérations ;
- Construction des gymnases ;
- Réhabilitation du Cercle Sportif de Goma ;
- Réhabilitation et amélioration des stades existants ;
- Récupération des infrastructures sportives spoliées.

### **III.2.5.7. Culture et Arts.**

#### **a) Objectif.**

Faire de la culture et des arts un secteur générateur de revenus, d'emploi et de développement.

## **b) Actions**

### **1° Au plan national**

- Valorisation de l'identité culturelle congolaise, promotion et protection des œuvres de l'esprit et sauvegarde des droits des artistes pour qu'écluse le génie créateur du peuple congolais ;
- Création et promotion des institutions culturelles ; réhabilitation et construction des infrastructures de développement, de valorisation et de diffusion de la culture congolaise par la parole, l'image, l'écriture, la lecture et toutes autres formes appropriées ;
- Promotion de l'industrie congolaise du livre ; défense du pluralisme de l'information et de l'indépendance de la création artistique et de la communication ;
- Rentabilisation du riche patrimoine culturel congolais à travers l'instauration d'une véritable industrie culturelle dont l'une des manifestations sera l'organisation des festivals annuels dans différents domaines culturels (musique, folklore, théâtre, poésie, littérature, cinéma...);
- Mise en place des bibliothèques publiques dans les différentes contrées de la République ; soutien aux œuvres intellectuelles et promotion de la production locale des films, théâtre et musique à travers, notamment, la création d'un Centre National de cinématographie, un opéra, un conservatoire, etc.
- Augmentation des crédits budgétaires affectés à la culture ;
- Réorganisation du Fonds de Promotion Culturelle.

### **2° Au niveau provincial.**

- Promouvoir l'épanouissement des cultures locales
  - \* Par la construction d'infrastructures culturelles dans les villes et les milieux ruraux ;
  - \* Par la formation des jeunes talents dans divers arts, de manière à intéresser les opérateurs du secteur culturel ;
- Mettre en place des mesures de protection des produits culturels locaux ;
- Vulgariser les différents textes réglementaires relatifs à la protection des produits culturels ;
- Organiser des ateliers visant à développer des stratégies de gestion participative des fonds destinés à la promotion culturelle.

#### **III.2.5.8. Médias et communication.**

Pour assurer une couverture médiatique optimale du territoire de la Province et corriger le déficit de communication, le Gouvernement projette de :

- renforcer les capacités fonctionnelles et opérationnelles de la RTNC et de l'ACP en Province ;
- assouplir la procédure d'ouverture des périodiques (journaux, revues) et des radio-télévisions communautaires ;
- promouvoir la formation et le recyclage des journalistes et agents de communication ;
- veiller au respect des lois sur l'éthique professionnelle des médias afin de prévenir les déviations et dérapages qui risquent de provoquer la fracture sociale.

### **III.2.5.9. Morale et Ethique publique.**

#### **a) Objectif.**

Restaurer l'éthique publique et la morale républicaine.

#### **b) Objectifs spécifiques.**

- La restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire et son rattachement au souverain primaire ;
- Le respect des droits et des libertés du citoyen ;
- La lutte contre la corruption, les détournements des deniers publics, la fraude fiscale et l'impunité ;
- La lutte contre les violations massives des droits des populations ;
- L'instauration de la transparence dans la gestion publique ;
- Le partage équitable des richesses du pays et du fruit de la croissance entre les provinces et les citoyens.

#### **c) Actions.**

##### **1° Au plan national.**

- Sensibiliser les citoyens à leurs droits et devoirs ;
- Prêcher par l'exemple au sommet de l'Etat ;
- Fixer des critères objectifs pour la nomination des responsables politiques et administratifs ;
- Rétablir la sanction judiciaire, politique, disciplinaire et morale en mettant fin à l'impunité ;
- Renforcer le pouvoir disciplinaire et judiciaire ;
- Instaurer des garde-fous républicains ;
- Garantir la liberté de la presse et de circulation de l'information ;
- Affirmer le rôle de l'opposition politique républicaine ;

- Encourager le développement de l'activité syndicale ;
- Eduquer, enseigner et vulgariser les valeurs morales, sociales et civiques dans les structures formelles et informelles (école, radio, TV, ...) en mettant l'accent sur le mal que causent la corruption et le détournement dans la société ;
- Développer la culture civique et citoyenne et l'esprit de bénévolat ;
- Encourager la méritocratie en créant des aires d'excellence dans l'administration et les entreprises publiques.

## **2° Au niveau provincial.**

Pour matérialiser les actions programmées par le Gouvernement central, le Gouvernement provincial va s'atteler à :

1. Sensibiliser les différentes catégories d'agents et responsables publics sur l'impératif du changement de mentalité et de comportement vis-à-vis des usagers des services publics, de la hiérarchie et du Trésor Public ;
2. Restaurer le contrôle et les recoupements ;
3. Appliquer la sanction sans état d'âme et déférer les fautifs devant les instances appropriées ;
4. Initier des mesures incitatives au changement positif de comportement ;
5. Protéger les cadres locaux contre les intimidations de leur hiérarchie ;
6. Prêcher par l'exemple au sommet de la Province ;
7. Contribuer à la vulgarisation des principes d'éthique et à leur intégration dans le système éducatif.

## **IV. COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME**

## IV.1. Coût et financement.

### IV.1.1. Coût estimatif du programme.

Pour estimer le coût de son programme d'action, le Gouvernement provincial s'est référé aux estimations chiffrées et ventilées secteur par secteur dans le DSCRП provincial.

Ces estimations ont été enrichies par le coût estimatif de construction des immeubles de gouvernance (bâtiments du Gouvernement provincial et de l'Assemblée Provinciale, Palais de Justice, immeubles de Mairie et Conseil de Ville, bureaux de Territoire et Tribunaux de Paix, etc.) ainsi que par une réévaluation du montant destiné aux travaux de voirie et de drainage.

Pour se doter des moyens de sa politique et faire face au défi de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement provincial projette de :

- prendre un train de mesures visant à rétablir le contrôle et la sanction au sein des services publics afin de mettre fin au règne des intouchables et ainsi de dégager les moyens nécessaires ;
- mettre en œuvre les réformes structurelles et les stratégies du Gouvernement central ;
- créer une synergie entre l'action du Gouvernement provincial et celle des Agences internationales et ONG de développement qui opèrent au Nord-Kivu à travers un partenariat responsable.

Tableau n°15 : Estimation grossière du coût du programme du Gouvernement provincial en USD.

THEME PRINCIPAL	PROGRAMMES	COUTS ESTIMES
<b>I. DOMAINE DE SECURITE ET STABILITE SOCIALE</b>	1.1. Sécurité intérieure	104 399 600,00
	1.2. DDR	1 150 000,00
	1.3. Prévention des catastrophes	145 000,00
	1.4. Assistance aux vulnérables	8 812 000,00
	<b>TOTAL I</b>	<b>114 506 600,00</b>
<b>II. BONNE GOUVERNANCE ET DECENTRALISATION</b>	2.1. Renforcement des capacités institutionnelles	14 056 985,00
	2.2. Décentralisation	398 574,00
	2.3. Mise en place des infrastructures de gouvernance	16 000 000,00
	<b>TOTAL II</b>	<b>30 455 559,00</b>

<b>III. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, D'ENERGIE ET DE L'EAU.</b>	3.1. Routes	85 129 725,00
	3.2. Voirie	160 400 000,00
	3.3. Aménagement des collecteurs dans les villes et cités	30 120 000,00
	3.4. Navigation lacustre	726 540,00
	3.5. Transport aérien	12 000 000,00
	3.6. Electrification Rurale et Urbaine	76 142 066,00
	3.7. Sources alternatives d'énergie	PM
	3.8. Alimentation en eau potable	20 821 297,00
	<b>TOTAL III</b>	<b>385 339 628,00</b>
<b>IV. PRODUCTIONS AGRO-PASTORALES, HALIEUTIQUES, FORESTIERES, MINIERES ET INDUSTRIELLES</b>	4.1. Réhabilitation des infrastructures	21 500 000,00
	4.2. Relance de l'agriculture	51 436 000,00
	4.3. Relance du secteur de l'élevage gros et petit bétail	43 626 000,00
	4.4. Relance du secteur de la pêche sur le lac Edouard	5 471 400,00
	4.5. Développement du partenariat agricole	380 000,00
	4.6. Reboisement et protection de la flore	16 309 303,00
	4.7. Relance du secteur du tourisme	1 882 150,00
	4.8. Relance du secteur de l'industrie et de l'artisanat	4 385 000,00
	<b>TOTAL IV</b>	<b>144 989 853,00</b>
<b>V. ACCES FACILE AUX SERVICES SOCIAUX</b>	5.1. Education	15 617 000,00
	5.2. Santé	6 077 000,00
	5.3. ESU	27 231 411,00
	<b>TOTAL V</b>	<b>48 925 411,00</b>
<b>VI. COORDINATION</b>	Coordination, suivi et évaluation	1 368 618,00
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>725 585 669,00</b>

Le Gouvernement a parfaitement conscience de la nécessité d'actualiser les données chiffrées du DSCR et a d'ores et déjà engagé des études techniques spécialisées à cet effet.

#### IV.1.2. Financement du programme.

Au stade actuel, il n'est pas possible d'indiquer avec précision les moyens financiers sur lesquels la Province du Nord-Kivu peut réellement compter, du fait :

- de l'absence de la loi sur la décentralisation ;
- de l'opacité des données antérieures ;
- de l'évasion et de la fraude fiscales ;
- du détournement systématique des recettes publiques.

Cependant, en attendant une expertise approfondie, il y a lieu de dégager une estimation des ressources minimales attendues sur base de quelques données des exercices antérieurs.



Années	Prévisions	Réalisations	Taux de réal. en %
2003	7 460 449	6 500 000	87,1
2004	21 701 323	21 475 154	99,0
2005	16 379 172	17 275 530	105,5

A priori, dans l'ensemble, la réalisation des recettes par rapport aux prévisions budgétaires paraît avoir été bonne. Néanmoins, il est évident que la trop bonne réalisation des recettes en 2005 (105,5%) est plutôt un symptôme de sous-estimation au moment de l'établissement des prévisions. En effet, les recettes prévisionnelles de 2005 sont d'un quart inférieures à celles de 2004.

Pour l'exercice budgétaire 2006, sur un total des recettes prévisionnelles de l'EAD/Province de 1.904.190.345,00 FC, 369.912.990,7 FC ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 19,42 %. Concernant les recettes rétrocédées, sur un total attendu de 1.620.828.211FC, la Province a reçu 1.453.819.331 FC.

Depuis le début de l'exercice 2007, l'encaisse des recettes EAD enregistre une progression significative, particulièrement à partir de la mi-mars, période d'entrée en fonction du nouvel Exécutif Provincial.

A titre illustratif, en mars 2007, les recettes EAD ont atteint le montant de 55.145.571,4 FC (taux de réalisation : 93,3%) contre 30.020.147,2 FC en février 2007 et 23.618.345,00 FC en janvier 2007. En comparaison, pour la même période en 2006, 35.350.474,7 FC ont été réalisés en mars (taux de réalisation : 26,7%).

Dans l'hypothèse d'une confirmation de la tendance actuelle, il est tout à fait réaliste de tableur sur un accroissement quasi exponentiel des recettes EAD, qui autorise le Gouvernement provincial à établir ses projections en la matière à un minimum du double des recettes inscrites au budget de la Province pour l'exercice 2007 et à 50% de taux de croissance budgétaire pour chacune des années suivantes jusqu'en 2011.

S'agissant des recettes rétrocédées, qui se chiffraient à 651.937.225,00 FC en 2004, elles sont passées à 1.184.203.743,00 FC en 2005 et 1.772.535.574,00 FC en 2006.

Avec le nouveau taux de 40% pour la rétrocession d'office aux Provinces et une politique d'encadrement strict des recettes du Trésor Public, le Gouvernement provincial s'autorise à compter sur une rétrocession mensuelle conséquente, estimée entre 800 millions et 1 milliard 200 millions de FC.

Eu égard à ce qui précède, pour faire face au coût estimatif de son programme (725.565.669 \$US) et poser les bases d'un développement durable, le Gouvernement provincial fait les projections ci-après, en termes de ressources financières propres à réaliser au cours des cinq prochaines années :

Tableau n°17. Projection des recettes provinciales réalisables au cours des cinq prochaines années

Rubriques	Projections par année						Total quinquennal
	2007 en FC	2007 en USD	2008 en USD	2009 en USD	2010 en USD	2011 en USD	
Recettes rétrocédées	5 470 689 376	10 871 799	16 307 699	24 461 548	36 692 322	55 038 484	143 371 852
Recettes d'intérêt commun	519 984 790	1 033 356	1 550 034	2 325 051	3 487 577	5 231 365	13 627 384
Taxes spécifiques / province	132 150 202	262 620	393 929	590 894	886 341	1 329 512	3 463 296
Recettes exceptionnelles	132 044 490	262 410	393 614	590 422	885 632	1 328 448	3 460 526
Recettes conventionnelles	636 985 320	1 265 869	1 898 804	2 848 205	4 272 308	6 408 462	16 693 648
<b>Total</b>	<b>6 891 856 186</b>	<b>13 696 058</b>	<b>20 544 086</b>	<b>30 816 130</b>	<b>46 224 194</b>	<b>69 336 292</b>	<b>180 616 760</b>

Le Gouvernement provincial se fait fort :

- de réaménager le budget de la Province dans le sens de l'élargissement de son assiette ;
- de canaliser toutes les recettes publiques au Trésor.

Au cours des cinq prochaines années, la Province ne peut compter réaliser en ressources propres au mieux qu'un peu plus du tiers de ce qu'il lui faut pour réaliser son programme. Il est à noter que celui-ci a été établi sur base du DSCR provincial et ne comprend pas la part nécessaire au fonctionnement, qui peut raisonnablement prendre 60% des recettes.

En définitive, la part des recettes à réserver à l'investissement au cours de cinq prochaines années peut être estimée à 72 246 704 \$ US, soit 10% des besoins qui se chiffrent à près de 730 millions des dollars US.

Le Gouvernement est déterminé à maximiser les recettes de la Province par des mesures énergiques visant à renforcer le civisme des contribuables ainsi que la probité et le professionnalisme des percepteurs (services, régies et agents).

Dans cette optique, le Gouvernement se fixe comme objectif de multiplier les recettes provinciales au moins par 8 d'ici à 2011, et de chiffrer le contrat-programme des régies financières au triple des recettes actuelles à partir de 2007.

Ceci ne signifie nullement la création de nouvelles taxes. Au contraire, la mise en valeur des richesses naturelles de la Province doit permettre d'élargir l'assiette fiscale et donc d'évoluer progressivement vers une réduction de la pression fiscale.

Le Gouvernement provincial se veut être le catalyseur de la synergie des facteurs d'attraction et des effets d'entraînement qui résultera du comportement positif des cadres politiques et des opérateurs économiques. Ainsi, le Nord-Kivu s'ouvrira aux capitaux étrangers dont les retombées en termes d'emplois et de création des richesses ne laissent aucun doute.

En même temps, le Gouvernement provincial compte développer une politique d'assainissement de l'environnement général des affaires pour le rendre attractif afin :

- de freiner la fuite des capitaux domestiques ;
- d'attirer le plus d'investissements étrangers pour pouvoir dégager rapidement les moyens de mise en œuvre de son programme d'action.

**V. PROGRAMME D'URGENCE  
POUR LES 100 PREMIERS  
JOURS DU GOUVERNEMENT**

## **V.1. Situation financière de la Province à l'investiture du Gouvernement.**

Le Gouvernement va prendre la direction de la Province dans un contexte d'insécurité, d'absence de ressources et de structures délétères de perception des impôts et taxes, le tout avec un Gouvernement central confronté aux difficultés consécutives à la suspension du programme avec les institutions de Breton Woods.

Le Gouvernement provincial doit lancer des signaux très forts en termes de capacité et de volonté de mise en œuvre pendant ses 100 premiers jours, des mesures rigoureuses de redressement. Celles-ci devront démontrer à la population, aux opérateurs économiques, sociaux et humanitaires la volonté ferme du Gouvernement provincial de faire entrer l'administration de la Province dans le schéma du management moderne, seul à même de déclencher les apports des partenaires au développement.

Au-delà des mesures correctives draconiennes qui seront appliquées, spécialement dans le domaine des finances publiques, tous les efforts nécessaires seront consentis dans la démarche de renforcement de la confiance des bailleurs de fonds actifs dans la Province, pour les encourager à poursuivre, voire augmenter le niveau de leur prestation, en cohérence avec le programme d'action du Gouvernement provincial.

Il faudra également exercer un lobby efficace auprès d'autres bailleurs de fonds et investisseurs internationaux, pour le financement des projets spécifiques qui seront initiés par le Gouvernement.

## **V.2. Contenu du programme d'urgence.**

Ce programme d'urgence comprend cinq volets :

1. La sécurité des personnes, des biens, des activités économiques, commerciales et sociales ainsi que la consolidation de la réconciliation des communautés :
  - des moyens conséquents seront mis à la disposition des services spécialisés, responsables de l'ordre et de la sécurité publics, pour renforcer leur capacité opérationnelle ;

- des rencontres de sensibilisation à la paix et à la cohabitation pacifique des communautés seront organisées à l'intention des responsables communautaires et des différents groupes d'opinion ;
2. L'installation des nouvelles institutions provinciales (Assemblée et Gouvernement provinciaux) ;
  3. La mise en confiance des partenaires au développement : des signaux forts seront lancés à destination des grands argentiers internationaux quant à la volonté de changement de gouvernance au Nord-Kivu, notamment à travers des mesures de redressement fermes ;
  4. La traduction du programme du Gouvernement provincial en projets concrets avec l'appui des experts ;
  5. Le lancement des actions devant répondre aux urgences de la population concernant particulièrement la desserte en eau potable et en électricité dans les Villes de Goma et Butembo, la réhabilitation des principales artères des villes ainsi que certaines autres urgences d'ordre humanitaire ;

Le coût estimatif de ce programme d'urgence s'élève à 106.500 \$ US. Les prévisions de sa répartition se présentent comme suit :

Installation des institutions	: 50 000 \$
Sécurisation	: 16 700 \$
Paix et Réconciliation (sensibilisation, médiatisation éducative)	: 5 000 \$
Interventions d'urgence	: 2 500 \$
Opérationnalisation du programme	: 2 500 \$
Urgences :	
- Infrastructures urbaines (voirie, eau, électricité)	: 16 500 \$
- Humanitaires	: 8 300 \$
Gestion et suivi	: 5 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>: 106 500 \$</b>

En annexe un document reprenant la série d'actions et mesures à engager pendant les 100 premiers jours par le Gouvernement provincial pour renforcer la mobilisation des ressources financières internes.

## **VI. SUIVI ET EVALUATION**

## **VI.1. Principes de base.**

La réussite d'un programme d'action dépend fondamentalement, entre autres facteurs clés, du système de pilotage et de contrôle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions.

Etant donné le caractère multisectoriel et multidimensionnel du programme, et compte tenu du contexte particulièrement volatile de la Province, le pilotage et le contrôle de l'action du Gouvernement provincial devront reposer sur des instruments et des mécanismes neutres, rationnels et clairs.

En corollaire, ce programme étant une émanation du DSCR, sa mise en œuvre sera guidée par les deux principes de base dudit document, que sont l'efficacité et l'efficacités.

Le principe d'efficacité implique que l'ensemble des parties prenantes à la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté-gouvernants et partenaires au développement – poursuivent les efforts de consolidation des bases d'une croissance économique durable, dans un cadre macroéconomique assaini et cohérent. L'efficacités, quant à elle, impose le respect des notions de la proximité, du faire-faire, de la transparence et de la célérité.

Par proximité, il faut comprendre que les lieux de prise des décisions concernant la mise en œuvre des interventions relatives au programme gouvernemental sont le plus proche possible des bénéficiaires. Dans cette optique, le Gouvernement provincial encourage l'émergence des organisations de la société civile à tous les niveaux et des associations ou comités de développement dans les territoires, villages, communes et quartiers, partout dans la Province. Un partenariat privilégié sera entretenu avec ces structures de base.

Le faire-faire signifie que la mise en œuvre du programme gouvernemental n'est pas l'affaire des seules instances officielles, et que celles-ci doivent faire participer à l'action les collectivités locales, les acteurs de la société civile, le secteur privé et les ONG.



La transparence exige que soient mis en place à tous les niveaux d'intervention, des mécanismes garantissant la traçabilité, la visibilité et le contrôle des opérations de passation des marchés publics et des engagements financiers. Elle sera matérialisée, avec le concours des médias, par la publication périodique des états de financement des programmes et projets de lutte contre la pauvreté ainsi que la participation des bénéficiaires au processus de suivi des dépenses publiques.

La célérité recommande l'adoption de procédures qui garantissent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés. En conséquence, les structures de passation des marchés publics seront réorganisées, assainies et déconcentrées.

## **VI.2. Mise en œuvre.**

Chaque Ministre provincial sera responsabilisé pour la mise en œuvre du programme du Gouvernement provincial dans les secteurs qui relèvent de ses attributions, en partenariat avec les autres acteurs du développement, notamment les ONG, le secteur privé, la société civile et les confessions religieuses.

L'objectif consiste à créer rapidement une synergie des forces vives de la Province, dans un élan commun vers le progrès et le développement.

## **VI.3. Suivi et évaluation.**

### **VI.3.1. Suivi du programme du Gouvernement provincial.**

La mise en œuvre du programme du Gouvernement provincial requiert la mise en place d'un système de suivi régulier pour chacun des axes d'intervention stratégiques retenus.

Ceci implique notamment que :

- (i) les financements nécessaires soient disponibles pour la réalisation des actions prioritaires ;

- (ii) les actions prévues se réalisent de façon satisfaisante dans le temps ;
- (iii) les actions non réalisées ou en souffrance soient revues et corrigées périodiquement.

Le suivi vise :

- a) la surveillance des progrès réalisés dans le temps au niveau des groupes spécifiques et des zones rurales ;
- b) la collecte des informations qui permettent d'étudier les facteurs qui déterminent ou empêchent les résultats ;
- c) la mise à la disposition des décideurs des informations collectées par les services statistiques, les ministères techniques et les bénéficiaires eux-mêmes sur l'efficacité ou l'inadéquation des mesures prises et sur les corrections à opérer pour la réalisation des objectifs. Ce suivi se fera à l'aide des indicateurs de suivi préalablement établis et approuvés par tous les intervenants au processus.

### **VI.3.2. Evaluation du programme du Gouvernement.**

L'évaluation du programme consistera à comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés initialement, à expliquer les écarts constatés et à proposer des mesures correctives. Elle contribuera à améliorer l'efficacité des programmes/projets et des politiques en fournissant des informations et des propositions d'ajustement et d'amélioration.

### **VI.4. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.**

Le programme du Gouvernement provincial est l'unique cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'investissement et des plans sectoriels de développement. Il exercera une influence positive sur les différents instruments de planification à tous les niveaux. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme est étroitement liée aux indicateurs d'efficacité et d'efficience. Les indicateurs d'efficacité sont attachés aux structures institutionnelles tandis que ceux d'efficience sont orientés vers le respect strict du cadre macroéconomique.

#### **VI.4.1. Organes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.**

La mise en œuvre cohérente du programme du Gouvernement est structurée suivant la nouvelle configuration politique de la Province.

##### **1) Le Gouverneur.**

La mise en œuvre sera placée sous la haute autorité de Monsieur le Gouverneur de Province, Chef du Gouvernement Provincial. Il aura la tâche première d'imprimer les politiques ambitieuses et dynamiques nécessaires à la réalisation des objectifs globaux de relance de l'économie et de réduction de la pauvreté, dans le respect de la ligne du Gouvernement et en cohérence avec les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le Gouverneur est le Maître d'œuvre du programme et sera secondé par le Ministre du Plan.

##### **2) Le Ministère du Plan.**

Le Ministère du Plan assure le suivi technique du programme en étroite coordination avec les ministères techniques, les partenaires au développement, les organisations de la société civile, les ONG et le secteur privé. Il est le garant de la mise en place des politiques sectorielles, des programmes et projets de relance de l'économie et de réduction de la pauvreté, en partenariat avec tous les acteurs du développement. De même, le Ministère du Plan coordonne les activités des ONG de développement et définit les modalités pratiques de leur participation à la mise en œuvre du programme du Gouvernement.

#### **VI.4.2. Indicateurs de suivi et d'évaluation.**

Le Gouvernement entend mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation participatif, à la fois horizontal (participation de tous les partenaires) et vertical (participation de tous les niveaux, de la base au sommet). Il considère qu'un tel dispositif est le seul qui soit à même d'associer étroitement tous les acteurs à la lutte pour la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, il mettra en place un système d'information à trois volets, à savoir le suivi d'exécution, le suivi d'impact et le suivi et l'évaluation participatifs (SEP).

#### **VI.4.2.1. Suivi d'exécution.**

Le suivi d'exécution concerne la réalisation physique et financière de l'ensemble des projets et programmes identifiés dans le programme du Gouvernement, pour lesquels deux types d'indicateurs seront calculés en vue d'en mesurer l'exécution :

- les indicateurs des moyens (financiers et physiques) mesurant les ressources fournies par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, par exemple les dépenses pour l'éducation ;
- les indicateurs des résultats opérationnels, évaluant les résultats générés, par exemple le nombre d'écoles construites.

Le suivi d'exécution s'effectuera en impliquant les administrations sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds, les donateurs et les populations bénéficiaires.

#### **VI.4.2.2. Suivi d'impact.**

Le suivi d'impact porte sur l'analyse de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Deux types d'indicateurs seront calculés pour mesurer l'impact des politiques, projets et programmes :

- les indicateurs de résultats évaluant les résultats finaux en fonction de l'objectif poursuivi (exemple : taux brut de scolarisation) ;
- les indicateurs d'impact mesurant les conséquences de l'évolution des résultats (exemple : taux d'alphabétisation) dans les dimensions clés du bien-être des populations.

Le suivi d'impact s'effectuera à travers la mise en œuvre d'un programme statistique permettant le suivi d'indicateurs pertinents et d'analyser périodiquement l'évolution de la pauvreté.

### **VI.4.2.3. Suivi et évaluation participatifs (SEP).**

L'ensemble des mécanismes de suivi et d'évaluation susmentionnés doivent être complétés par un dispositif de suivi et évaluation participatifs (SEP) du programme. Le SEP est un processus à travers lequel les parties prenantes clés du programme :

- a) engagent le suivi et/ou l'évaluation d'un projet, d'un programme ou d'une politique ;
- b) se partagent le contrôle du contenu, du processus et des résultats du suivi et de l'évaluation, et
- c) identifient et/ou prennent des mesures correctives.

### **VI.5. Contraintes et risques dans la mise en œuvre.**

La mise en œuvre du programme du Gouvernement provincial exige que les bases soient correctement posées et les préalables remplis pour réaliser le résultat escompté. Or, ces bases et préalables sont soit endogènes (gouvernance politique, économique et financière) soit exogènes (financement extérieur notamment).

Certains facteurs sont à la fois des contraintes et des risques ; ils sont susceptibles de gêner la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, les contraintes et risques exogènes sont beaucoup plus dépendants de la situation endogène. Il s'agit de :

- la paix ;
- la stabilité politique, institutionnelle et économique ;
- la libéralisation économique ;
- la capacité d'absorption des ressources extérieures ;
- le respect des engagements.

#### **VI.5.1 Contraintes et risques endogènes.**

##### **1) Contraintes et risques politiques.**

La bonne gouvernance politique, notamment le retour de la paix, est le socle sur lequel viendront se greffer les autres axes stratégiques.

La destruction des principales infrastructures économiques et sociales, l'insécurité des personnes et des biens, avec comme conséquences majeures le déplacement des populations, l'exode rural, les tracasseries policières et administratives, la réduction de la population active (soit par le décès, soit par l'émigration,...) sont des contraintes réelles à la croissance économique et à la mise en œuvre du programme.

## **2) Contraintes et risques d'ordre économique.**

### *1° Mise en œuvre des réformes.*

La stabilité du cadre macroéconomique est le résultat de la combinaison de mesures à consolider nécessairement qui sont :

- l'abandon de l'administration des prix des biens et services ;
- la suppression des exonérations abusives, des fraudes multiformes notamment des matières précieuses, des monopoles d'importation et de distribution de certains produits ;
- la création d'un environnement économique propice au développement du secteur privé.

### *2° Mobilisation des ressources.*

Quelques risques majeurs de nature à hypothéquer la mise en œuvre du programme :

- a) le retard dans l'élaboration des lois organique et de programmation de la décentralisation territoriale, administrative et politique du pays ;
- b) l'insuffisance des ressources budgétaires ;
- c) la non-exécution des budgets d'investissement ;
- d) la faible capacité d'absorption des ressources extérieures ;
- e) le retard dans la procédure de rétrocession des recettes aux EAD.

## **3) Contraintes et risques liés au processus participatif.**

Le défaut d'un processus participatif cohérent handicaperait l'adhésion des partenaires au développement et des masses laborieuses au programme du Gouvernement.

Dans le même sens, la faiblesse de la base et du système de collecte des données constitue un risque d'erreur grave tant dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation que dans l'exécution du programme.

Il est donc impérieux de mettre rapidement sur pied un mécanisme de large participation et d'action concertée, et de constituer une banque provinciale des données, secteur par secteur.

#### **4) Contraintes et risques d'ordre social et humain.**

Dans ce segment, il est à stigmatiser la faible capacité de l'Administration publique (lourdeur et lenteur) d'élaborer des projets bancables et de maîtriser les procédures en la matière. L'harmonisation et la simplification des procédures d'accès aux fonds des bailleurs permettraient de minimiser considérablement les risques d'échec.

Le désintéressement et la démotivation des agents de l'Administration publique les poussent souvent aux pratiques préjudiciables d'auto-motivation (surfacturation, « opération retour »,...). L'amélioration des conditions salariales de cette catégorie d'agents est un des préalables à ne pas négliger.

#### **5) Contraintes et risques liés à l'absence de statistiques fiables.**

Un bon suivi et une évaluation régulière des actions grâce à la disponibilité des statistiques fiables sont la garantie du succès dans la mise en œuvre du programme. Dans ce cadre, le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières du système statistique provincial s'impose.

### **VI.5.2. Contraintes et risques exogènes.**

L'enclavement de la Province du Nord-Kivu, la dépendance de la RDC vis-à-vis de l'assistance extérieure constituent des contraintes majeures au développement, du fait notamment de la faiblesse institutionnelle et structurelle de l'économie. De même, la détérioration des termes de l'échange et du niveau de compétitivité de nos matières premières d'exportation constitue également un handicap important.

# CONCLUSION



Tel qu'exposé dans le présent document, le programme d'action du Gouvernement provincial du Nord-Kivu pourrait paraître, à première vue, ne pas jouir de toutes les garanties de sa réalisation optimale, au vu de l'écart entre son coût estimatif (725 585 669 \$ US) et la quote-part destinée à l'investissement dans les projections de mobilisation des ressources propres de la Province (72.246.704 \$ US, soit 10%).

Néanmoins, il convient de signaler qu'un accent particulier sera mis sur le partenariat public-privé et qu'une politique de séduction très dynamique sera menée en direction des bailleurs de fonds, en appoint au déficit de financement.

Par ailleurs, il n'est pas à exclure que les projections des recettes se trouvent largement dépassées en cours de période, grâce aux effets multiplicateurs de certains projets, à l'exploitation plus rationnelle des ressources naturelles, à la maîtrise du circuit de perception et de recouvrement des recettes publiques et aux apports de la caisse de péréquation.

En définitive, le Nord-Kivu recèle de très substantielles potentialités économiques et financières qui, avec l'encadrement assuré et très averti de l'Assemblée Provinciale, devraient lui permettre de relever le défi de sa marche résolue vers le progrès.

Fait à Goma, le 02 mai 2007

**LE GOUVERNEUR DE PROVINCE,**

**= :Julien PALUKU KAHONGYA :=**